

Programme 25-27

ORI Mise en oeuvre du SAGE

Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Fiche action 3 v1	A1-Animation du programme agro-environnemental et climatique	SLAL	Page 1
Fiche action 75 v1	A2-Accompagnement des irrigants de l'Hyrôme pour des économies d'eau	SLAL	Page 2
Fiche action 144 v1	A3-Organisation de journées techniques à destination des agriculteurs sur les enjeux de la ressource en eau	SLAL	Page 3
Fiche action 164 v1	A4-Poursuite de la plateforme d'essai Silphie pluriannuelle	SLAL	Page 4
Fiche action 109 v1	A5-Accompagnement technique aux systèmes herbagers, sur la ME du Jeu	SLAL	Page 5
Fiche action 22 v1	A6-Diagnostics aménagement du territoire et calculs d'indicateurs de pratiques (ift. bga...)	SLAL	Page 6
Fiche action 158 v1	B1-Mise en oeuvre des PDG ENS des milieux humides (Hyrôme, Layon, Louet, Petit Louet)	SLAL	Page 7
Fiche action 30 v1	B2-Programme d'actions EEE	SLAL	Page 8
Fiche action 177 v1	C1-Communication	SLAL	Page 9
Fiche action 110 v1	C2-Communication/sensibilisation sur la ME du Jeu	SLAL	Page 10
Fiche action 141 v1	E1-Bilan, suivi, évaluation et programmation AdT	SLAL	Page 11
Fiche action 136 v1	E2-Suivi des écoulements des cours d'eau	SLAL	Page 12
Fiche action 133 v1	E3-Acquisition de piézomètres pour développer le réseau de suivi des nappes	SLAL	Page 13
Fiche action 176 v1	E4- Installation et suivi des piézomètres pour développer le réseau de suivi des nappes	SLAL	Page 14
Fiche action 111 v1	E5-Suivi qualité pollutions sur le Jeu	SLAL	Page 15
Fiche action 91 v1	E6-Suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	SLAL	Page 16
Fiche action 152 v1	E7-Observatoire thermique des cours d'eau	FDMMA49	Page 17
Fiche action 190 v1	E8-Suivi Mammifères Aquatiques	SLAL	Page 18
Fiche action 189 v1	E9 - Suivis hydromorphologiques liés aux travaux CE	SLAL	Page 19
Fiche action 162 v1	H1-Animation à la plantation/gestion durable des haies et arbres intraparcellaires	SLAL	Page 20
Fiche action 18 v1	H2-Plantations de haies	SLAL	Page 21
Fiche action 163 v1	I1-Dialogue territorial sur un micro-bassin versant pour réduire le ruissellement rural par les principes de l'Hydrologie Régénérative	SLAL	Page 22
Fiche action 149 v1	I2-Dialogue territorial sur les TBV prioritaires de Hyrôme	SLAL	Page 23
Fiche action 147 v1	I3-Création d'IAE	SLAL	Page 24
Fiche action 107 v1	I4-Création d'IAE sur la ME du Jeu	SLAL	Page 25
Fiche action 151 v1	I5-Dispositif expérimental d'accompagnement des agriculteurs à l'hydrologie régénérative	SLAL	Page 26
Fiche action 156 v1	M1-Restauration des cours d'eau et des milieux humides associés	SLAL	Page 27
Fiche action 106 v1	M2-Restauration des cours d'eau et des milieux associés sur la ME du Jeu	SLAL	Page 28
Fiche action 46 v1	M3 - Gestion des ouvrages	SLAL	Page 29

Fiche action 95 v1	P1-Technicien(ne)s rivières (x4) avec un poste de 0.5 ETP d'assistance administrative (H3)	SLAL	Page 30
Fiche action 96 v1	P2-Postes liés au SAGE LAL (P-02)(H1)	SLAL	Page 31
Fiche action 97 v1	P3-Poste lié au LIFE Revers'Eau (P-03)	SLAL	Page 32
Fiche action 98 v1	P4-Poste lié au Fonds Vert (P-04)	SLAL	Page 33
Fiche action 173 v1	P5-Un poste de Technicien(ne) aménagement du territoire et un 0.5 ETP d'assistance administrative (H2)	SLAL	Page 34
Fiche action 174 v1	P6-Animation Haies (AAP pacte en faveur de la haie)	SLAL	Page 35
Fiche action 182 v1	Q1-Compléments à l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)	SLAL	Page 36
Fiche action 181 v1	Q2-Définition et animation du programme d'actions du PTGE	SLAL	Page 37
Fiche action 175 v1	Q3-Etudes avec le modèle hydrogéologique du bassin de l'Aubance	SLAL	Page 38
Fiche action 139 v1	Q4- Identifier et cartographier des zones propices à la recharge des nappes et qualifier leurs fonctionnalités	SLAL	Page 39
Fiche action 120 v1	Q5- Inventaire des plans d'eau et prélèvements sur le Layon Intermédiaire	SLAL	Page 40
Fiche action 179 v1	Q6-Mise en place d'une gestion collective de l'irrigation	CAPDL	Page 41
Fiche action 178 v1	S1-Sensibilisation	SLAL	Page 42
Fiche action 63 v1	S2-Les rendez-vous nature en Anjou	SLAL	Page 43
Fiche action 167 v1	Z1-Animation d'un réseau d'acteurs ZH avec le PNRLAT	SLAL	Page 44
Fiche action 170 v1	Z2-Restauration des fonctionnalités des ZH (études et travaux)	SLAL	Page 45
Fiche action 108 v1	Z3-Etudes de restauration de ZH sur la ME du Jeu	SLAL	Page 46
Fiche action 140 v1	Z4-Travaux de restauration de ZH sur la ME du Jeu	SLAL	Page 47
Fiche action 70 v1	Z5-Programme de restauration/création de mares	SLAL	Page 48
Fiche action 187 v1	Z6-Maitrise foncière et d'usage de zones humides remarquables	SLAL	Page 49

A1-Animation du programme agro-environnemental et climatique

AdT 25-27

Programme 22-24

Programme 25-27

Réfèrent | MG

Thème | Agriculture

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Favoriser la contractualisation de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et climatiques) pour encourager les exploitations agricoles à des systèmes et pratiques favorables à la ressource en eau.

Description détaillée

Contexte :

Le dispositif MAEC est un outil intéressant pour accompagner les exploitations agricoles dans des changements de pratiques voire des changements de systèmes plus autonomes en intrants, en fourrages et répondant ainsi aux enjeux de qualité de l'eau du territoire. La MAEC indemnise sur une base hectare pendant 5 ans soit une augmentation de charge ou un manque à gagner lié au cahier des charges. Ce dispositif a aussi le mérite de reconnaître les systèmes vertueux en indemnisant aussi le maintien des bonnes pratiques agroécologiques. Les MAEC sont rattachées au 2nd pilier de la PAC et elles permettent ainsi d'accompagner sur la durée les exploitations dans leurs évolutions de pratiques et de systèmes en favorisant le maintien ou le développement des surfaces en herbes ainsi que des infrastructures agroécologiques, en diversifiant les assolements et en réduisant le recours aux produits phytosanitaires.

L'enjeu du maintien de l'élevage dans les territoires est primordial, les MAEC peuvent ainsi sécuriser et conforter ces exploitations.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Poursuite de l'action A1-Animation du programme agro-environnemental et climatique

Objectif(s) opérationnel(s):

Favoriser la contractualisation de MAEC pour encourager les exploitations agricoles vers des systèmes et pratiques économes en intrants.

Action(s) opérationnelle(s):

- Organiser des réunions de concertation des partenaires : définition des MAEC (cahiers des charges, ...), des objectifs, bilan annuel des engagements...
- Rédige le PAEC (Projet AgroEnvironnemental et Climatique)
- Informer les agriculteurs sur les MAEC et les appuyer individuellement à la contractualisation,
- Informer les prescripteurs sur les MAEC proposées,
- Suivre des engagements MAEC en cours de campagne,
- Lien à l'administration et aux financeurs.

Localisation:

Territoire du Syndicat Layon Aubance Louets

Modalités de mise en œuvre:

Action réalisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le CIVAM et ACTIS Environnement pour la campagne 2025. Les partenariats seront à renouveler pour 2026 et 2027 le cas échéant.

Les financements de l'AELB dans le cadre de cet ADT viendraient en co-financement de la DRAAF, devenue autorité de gestion des aides surfaciques (MAEC et Bio) du FEADER depuis 2023.

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2022, durée 6 an(s)

CT25-27							
	2025	2026			2027	Total	
	60 915,00 €	0,00 €			0,00 €	60 915,00 €	
Plan de financement prévisionnel CT25-27		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	26 663,00	0,00	0,00	26 663,00	45%	11 998,35
	ETAT	57 599,00	0,00	0,00	57 599,00	35%	20 159,65
	CAPDL	31 365,00	0,00	0,00	31 365,00	45.46%	14 258,53
	AUTRES_FINANCEURS	16 049,00	0,00	0,00	16 049,00	35.66%	5 723,07
	AUTOFINANCEMENT				60 915,00	14.4067%	8 775,84
	Total						60 915,44 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre d'engagements en MAEC
	Nombre d'engagements en MAEC
	PAEC déposé pour MAEc 2025
	Oui
	Pourcentage des agriculteurs engagés en MAEc accompagnés
	100
	Surface contractualisée en MAEc (données RPG de la programmation N-1)
	Non définit / pour information

A2-Accompagnement des irrigants de l'Hyrôme pour des économies d'eau

AdT 25-27 Programme 25-27 Référent | MG Thème | Agriculture

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Accompagnement des irrigants de l'Hyrôme pour des économies d'eau avec, dans un premier temps, la réalisation de visites écoutes-conseil pour identifier les exploitations agricoles ayant des systèmes ou pratiques à faire évoluer. Dans un second temps, réalisation de diagnostics-conseil du système de production, des pratiques de gestion du sol, du système et du matériel d'irrigation et des pratiques d'irrigation (pilotage, apport...) et élaboration d'un plan d'actions d'amélioration de l'efficacité de l'irrigation et de réalisation d'économies d'eau.

Description détaillée

Contexte :

L'association des irrigants de l'Hyrôme s'est créée en 2024 sur le bassin versant de l'Hyrôme, en déficit quantitatif avéré. L'animation de l'association est réalisée par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Renouvellement de l'action GQRE2 - Ecoutes conseil économies d'eau en irrigation du CT 22-24 qui n'a pas été réalisée.

Objectif(s) opérationnel(s):

L'action consiste à travailler avec les irrigants de l'association afin de réduire leur besoin à l'irrigation, via :

1. l'optimisation du raisonnement de la mise en œuvre de l'irrigation,
2. l'amélioration de l'efficacité individuelle de l'irrigation,
3. l'amélioration du matériel d'apport et développement de l'utilisation des Outils de pilotage de l'irrigation (OAD),
4. les économies d'eau d'irrigation à l'échelle de l'exploitation,

Action(s) opérationnelle(s):

- Créer le questionnaire des visites écoutes-conseil, avec l'appui de l'association des irrigants de l'Hyrôme : l'implication de l'association dans cette action constitue sa condition de réussite. Les irrigants doivent y voir un intérêt afin de pouvoir massifier les Visites Ecoutes Conseils (VEC).
- Réaliser des VEC irrigation chez le plus d'irrigants de l'association possible : ces visites permettront aux agriculteurs de se positionner sur leur pratiques d'irrigation et leur gestion de la ressource en eau, par rapport à la moyenne des irrigants de l'association et d'identifier les exploitations agricoles ayant des systèmes ou pratiques à faire évoluer.
- Réaliser un diagnostic "économie d'eau", à la suite des VEC, et pour les agriculteurs volontaires : Diagnostic-conseil du système de production, des pratiques de gestion du sol, du système et du matériel d'irrigation et des pratiques d'irrigation (pilotage, apport...) et élaboration d'un plan d'actions d'amélioration de l'efficacité de l'irrigation et la réalisation d'économies d'eau

Méthode :

- Echange sur l'exploitation avec l'irrigant et recueil des données,
- Analyse du système de production, des pratiques de gestion du sol, du système et du matériel d'irrigation et des pratiques

d'irrigation (pilotage, apport...),
- Définition d'un plan d'action personnalisé à différents niveaux :

- o Réglementaire : vérification ou mise en conformité administrative,
- o Stratégique : par rapport au système de production de l'exploitation,
- o Agronomique : adéquation des pratiques aux cultures et types de sols,
- o Technique : par rapport au système et au matériel d'irrigation, au raisonnement et au pilotage, Restitution individuelle du diagnostic et échange sur le contenu du plan d'actions avec l'irrigant. Rapport de diagnostic

Le Conseil d'administration a reçu cette action favorablement, et ils sont prêt à travailler collectivement pour co-construire le questionnaire des VEC.

Localisation:

Masse d'eau de l'Hyrôme

Modalités de mise en œuvre:

Action réalisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Une partie des visites écoute conseil sera réalisée en régie afin de réduire les coûts.

Masse d'eau	ME - Hyrôme
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2026, durée 2 an(s)

CT25-27							
	2025	2026		2027	Total		
	0,00 €	30 000,00 €		30 000,00 €	60 000,00 €		
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	0,00	30 000,00	30 000,00	60 000,00	50%	30 000,00
	RPDL	0,00	30 000,00	30 000,00	60 000,00	30%	18 000,00
	AUTOFINANCEMENT				60 000,00	20%	12 000,00
	Total						60 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Mètre cube économisé. Non évaluable à ce stade. Prochaine phase ADT. Non définit / pour information Nombre d'agriculteurs accompagnés dans la réduction des prélèvements (diagnostics) 3 Nombre d'agriculteurs intéressés par les diagnostics économie d'eau Non définit / pour information Nombre de visites Ecoute-Conseil 90 Rapport d'analyse sur l'état des lieux sur les prélèvements et les pratiques d'irrigation sur l'Hyrôme, réalisé Oui
--	---

A3-Organisation de journées techniques à destination des agriculteurs sur les enjeux de la ressource en eau

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent | MG

Thème | Agriculture

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Animations ponctuelles de type journées techniques agricoles, bout-de-champ, conférences à destination de la profession agricole.

Description détaillée

Contexte:

Le secteur agricole est en transition afin de répondre aux défis environnementaux de demain, notamment ceux de la gestion de l'eau et du changement climatique. Il n'existe pas de solution unique, et les agriculteurs doivent combiner un panel de leviers différents et s'adapter à leur situation.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Dans le CT eau 22-24, des journées techniques étaient réalisées dans le cadre des fiches actions C1 - Journées techniques Agricoles et viticoles, C4 - Journées techniques agriculture et viticulture biologique et GQRE2 - Animations techniques / démonstrations / bout de champ / efficience irrigation.

Objectif(s) opérationnel(s):

Permettre la découverte, la prise d'information ou la montée en compétence des agriculteurs sur des thématiques visant l'amélioration des pratiques agricoles et le changement de systèmes pour concourir au bon état des masses d'eau.

L'enjeu quantitatif et qualitatif de la ressource en eau étant intrasèquement lié au monde agricole, les sujets peuvent être multiples et variés : démo de matériel innovant, efficience de l'irrigation, gestion des paturages, vitipastoralisme, les couverts végétaux, l'Agriculture Biologique de Conservation des sols, le semis direct, les TCS, la gestion de l'eau sur une ferme...

Exemple de sujets issus de la concertation PTGE : Maintenir des couverts végétaux des sols cultivés et des prairies, ralentir le cycle de l'eau dans les exploitations agricoles, faire preuve de sobriété et accompagner la transition, Encourager l'élevage dans une démarche sobre en eau et respectueuse des ZH

Action(s) opérationnelle(s):

- Organiser des animations ponctuelles de type journées techniques agricoles, bout-de-champ, conférences à l'attention de la profession agricole. Au cas par cas, ces journées pourront être ouverte à d'autres publics : Etudiants en formation agricole, élus, techniciens...

Localisation:

Masses d'eau prioritaires de la stratégie 22-27

Modalités de mise en œuvre:

Action réalisée par des prestataires, dans le respect de la commande publique. Il s'agira ici de travailler avec les structures agricoles locales : Chambre d'agriculture, GABB Anjou, CER France, Union des CUMA, ATV, LVVD...

Masse d'eau	BV ME prioritaires (Jeu, Hyrôme, Aubance et Villaine)
-------------	---

Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2026, durée 2 an(s)
-------------------------	------------------------------------

CT25-27							
	2025	2026		2027		Total	
	0,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €		30 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	0,00	15 000,00	15 000,00	30 000,00	50%	15 000,00
	RPDL	0,00	15 000,00	15 000,00	30 000,00	30%	9 000,00
	AUTOFINANCEMENT				30 000,00	20%	6 000,00
	Total						30 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre d'agriculteurs sensibilisés au moins une fois
	50
	Nombre de communication sur les journées techniques diffusées
	7
	Nombre de journées techniques organisées
	7
	Pourcentage des participants volontaires aux changements de pratiques (questionnaire de satisfaction)
	80

A4-Poursuite de la plateforme d'essai Silphie pluriannuelle

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent | MG

Thème | Agriculture

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Poursuite de l'essai Silphie lancé en 2024 sur l'introduction de la plante dans la ration en bovin lait.

Description détaillée

Contexte :

La Silphie est une plante pérenne aux nombreuses vertues : résistante à l'excès d'eau, aux sécheresses, peu gourmande en fertilisant, sans phytosanitaire après la première année, mellifère... La culture de silphie, plantée pour au moins 15 ans et sa racine profonde pouvant atteindre 2m de profondeur, permettent l'enrichissement du sol en MO ainsi que l'augmentation de l'infiltration de l'eau dans le sol. Plante vivace pouvant atteindre 3,50 m de hauteur et originaire d'Amérique du nord, la silphie poussait en France jusque dans les années 1960-1970, avant d'être progressivement délaissée. Surtout destinée à la méthanisation, elle intègre aussi l'alimentation des ruminants. Aujourd'hui il existe encore peu d'études sur les valeurs alimentaires possibles de la Silphie, et pour pouvoir développer cette production, en remplacement partiel ou total du maïs, production fortement irriguée en saison estivale, il est nécessaire d'obtenir des données chiffrées.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Poursuite de l'action C3 - Plateforme d'essai Silphie pluriannuelle du CT 22-24

Objectif(s) opérationnel(s):

Dans le cadre du CT 22-24, un essai d'implantation de la Silphie a été réalisé, avec succès au printemps 2024. La plante s'est bien implantée et la première récolte pourra avoir lieu au printemps 2025. Les enjeux résident maintenant à :

1. Travailler et expérimenter sur la partie valeur alimentaire de la plante : A quelle stade la récolter pour une VA la plus optimale ? quel est l'impact de la conservation ? Comment l'intégrer dans une ration alimentaire ? Pour quel impact sur la production ?
2. Communiquer sur les réussites et échecs de l'essai auprès du plus grand nombre : exploitants, étudiants, techniciens... afin de lever les freins à son développement.

Action(s) opérationnelle(s):

- Poursuivre la réalisation de l'essai Silphie, avec l'exploitant
- Suivre et analyser les données techniques de l'essai Silphie
- Elaborer un protocole d'essai sur la valeur alimentaire de la Silphie
- Diffuser les résultats au plus grand nombre
- Organiser des visites de fermes, bout de champs, journées techniques sur le site expérimental

Localisation:

Chez un exploitant de la masse d'eau de l'Hyrôme

Modalités de mise en œuvre:

Action réalisée par un prestataire, dans le respect de la commande publique.

Masse d'eau	ME - Hyrôme
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27	2025	2026	2027	Total
	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €

Plan de financement prévisionnel CT25-27		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	12 000,00	12 000,00	0,00	24 000,00	50%	12 000,00
	RPDL	12 000,00	12 000,00	0,00	24 000,00	30%	7 200,00
	AUTOFINANCEMENT				24 000,00	20%	4 800,00
	Total						24 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre d'analyses effectuées (valeur alimentaire)
	Non définit / pour information
	Nombre de modalités
	Non définit / pour information
	Nombre de visites de l'essai
	2
	Rapport bilan de l'essai avec la quantification du volume potentiel économisé, réalisé
	Oui

A5-Accompagnement technique aux systèmes herbagers, sur la ME du Jeu

AAP - LIFE REVERS'EAU

Programme 25-27

Réfèrent I PGo

Thème | Agriculture

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Proposer un accompagnement technique individuel et collectif aux élevages en système herbager, pour poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques en faveur de la qualité de l'eau.

Description détaillée

Contexte:

La directive cadre européenne sur l'Eau impose le retour au bon état écologique des eaux. Pour participer à l'amélioration de la qualité de l'eau présente dans les cours d'eau, il est primordial de maintenir et renforcer les aménités positives qu'apportent les élevages en système herbager, notamment sur les têtes de bassin versants.

En réponse à la stratégie territoriale des bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louet et Rives de Loire, validée en 2021 pour la période 2022-2027, et dans le cadre du Projet LIFE REVERS'EAU "Programme d'Actions Renforcé et Intégré sur le bassin versant du Jeu", cette fiche action prévoit d'accompagner des exploitations agricoles dans une évolution progressive, vers plus de systèmes herbagers résilients.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Action lancée en 2024.

Objectifs opérationnels:

1. Lancer une animation territoriale auprès des éleveurs de la masse d'eau du Jeu. Différentes actions (individuelles et collectives) pourront être mises en place selon la demande du territoire. L'accompagnement individuel sera à privilégier afin d'accompagner progressivement les éleveurs vers un changement de système.
2. Accompagner les éleveurs pour augmenter la surface en pâturage, afin de rendre leur exploitation plus résiliente et moins consommatrice d'intrants (pesticides, azote...).
3. Fournir des clés de compréhension et des outils concrets pour aider au développement économique des systèmes herbagers, favorables à la protection de la ressource en eau. Mettre en avant la capacité des systèmes à faire perdurer les prairies, en étudiant l'évolution des rendements des prairies dans le temps et en abordant les techniques qui permettent de redynamiser et prolonger la durée de vie de celles-ci.

Actions opérationnelles:

Les actions qui devront être déployées pour atteindre le 1er objectif:

Une offre d'accompagnement individuel sous le format :

5 jours d'accompagnements par exploitation, 4 jours la première année et 2 demi-journées réservées au suivi, à prévoir idéalement en n+1 et n+2.

- Réaliser un état des lieux de la ferme, avec la prise en compte de ses atouts et contraintes et des objectifs professionnels et personnels des éleveurs,
- Établir différents scénarios d'évolutions de l'exploitation (simulation économique et technique),

- Elaborer un plan d'action opérationnel en concertation avec l'éleveur pour une mise en place progressive en quasi-autonomie sur 4 ans
- Réaliser le bilan des actions déjà engagées (réussites/difficultés) et d'identifier les freins et leviers face aux difficultés (en années n+1/n+2)
- Orienter les éleveurs vers les actions d'accompagnements collectifs, selon les besoins.

Une offre d'accompagnement collectif sous le format :

- Organiser des ateliers collectifs entre éleveurs : résolution de problème/co-développement. Cet outil sera mobilisé dans le cas de petits groupes d'éleveurs afin de garantir la qualité des échanges et la participation active de chacun (environ 5-6).
- Organiser des journées de formation : montée en compétences sur des aspects techniques liés au pâturage ou à la gestion de l'herbe. Les formations réuniront un groupe d'une dizaine d'agriculteurs.
- Organiser des demi-journées de sensibilisation : bout de champs, visites retours d'expérience, journées techniques ... Ces demi-journées seront ouvertes à tous les éleveurs intéressés.

Pour assurer un taux de participation satisfaisant, des outils de communications spécifiques à ce territoire devront être mis en place.

Les actions qui devront être déployées pour atteindre le second objectif :

- Définir le programme d'accompagnement collectif.
- Effectuer l'enregistrement du pâturage et des rendements en herbe (fauche/pâturage) par un groupe d'éleveurs grâce à l'outil Happygrass (ou autre) et comparer les rendements valorisés selon l'âge des prairies et leur conduite.
- Relever la notation du taux de salissement des prairies les plus âgées repérées sur chaque exploitation du groupe en fin de saison de pâturage (automne) et à la sortie de l'hiver (février) et diagnostiquer pour élaborer une méthode de sur-semis ou de régénération de la prairie sans la retourner.
- Mettre en place un essai comparatif de différentes techniques de régénération de la prairie sur plusieurs parcelles identifiées.
- Réaliser une simulation technique et économique sur une exploitation et analyser l'impact du prolongement de la durée de vie des prairies temporaires de 2 voire 3 ans et estimer les impacts environnementaux potentiels

Localisation:

Masse d'eau du Jeu

Modalités de mise en oeuvre:

Pour atteindre ces objectifs, le SLAL s'entoure de deux structures compétentes en matière d'accompagnement et de formation auprès de la profession agricole.

1. Le CIVAM AD 49, dans le cadre d'une commande publique passée en 2024, avec une contractualisation effective, et jusqu'à la fin du projet LIFE sur le Jeu (3 ans).
2. SEENOVIA, dans le cadre d'une convention, permettant de soutenir une volonté politique de mettre en place une action expérimentale et efficiente sur le territoire du Jeu. La convention sera signée pour 1 an, pendant une des années du projet LIFE. En fonction des résultats, cette action pourrait être reconduite.

La demande de subvention auprès de l'AE LB a déjà été attribuée pour l'action concernant la contractualisation du CIVAM sur 3 ans. Cette action ne fera pas l'objet d'une nouvelle demande. L'action concernant Seenovia sera prise en charge à 100 % par le SLAL et ne fera pas appel à des subventions supplémentaires.

Masse d'eau	ME - Jeu		
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2024, durée 4 an(s)		
CT25-27	2025	2026	2027
	30 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Total		
	70 000,00 €		

Commentaire CT25-27	Dans la construction du budget prévisionnel du LIFE un montant prévisionnel avait été mentionné pour l'année 2024 (8 571€). Etant donné le délais requis pour la mise en place de l'action, des dépenses ne seront probablement pas faites avant 2025. Pour valoriser l'entièreté de l'action dans le cadre du programme 2025-2027, il a été fait le choix de fusionner les budgets 2024 et 2025 au sein de cette fiche action. Les montants inscrits correspondent au volumes financier des actions qui seront engagées annuellement - non pas aux demandes de subvention, ni aux dépenses SLAL																																																	
Plan de financement prévisionnel CT25- 27	<table><tr><th></th><th colspan="4">Montans éligibles</th><th></th><th></th></tr><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>Total éligible</th><th>Taux</th><th>Montant aide</th></tr><tr><td>AELB_HORS_CT</td><td>20 000,00</td><td>20 000,00</td><td>20 000,00</td><td>60 000,00</td><td>50%</td><td>30 000,00</td></tr><tr><td>RPDL_HORS_CT</td><td>20 000,00</td><td>20 000,00</td><td>20 000,00</td><td>60 000,00</td><td>10%</td><td>6 000,00</td></tr><tr><td>EUROPE</td><td>20 000,00</td><td>20 000,00</td><td>20 000,00</td><td>60 000,00</td><td>20%</td><td>12 000,00</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td></td><td></td><td></td><td>70 000,00</td><td>31.428%</td><td>21 999,60</td></tr><tr><td>Total</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>69 999,60 €</td></tr></table>		Montans éligibles							2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	AELB_HORS_CT	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00	50%	30 000,00	RPDL_HORS_CT	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00	10%	6 000,00	EUROPE	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00	20%	12 000,00	AUTOFINANCEMENT				70 000,00	31.428%	21 999,60	Total						69 999,60 €
	Montans éligibles																																																	
	2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide																																												
AELB_HORS_CT	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00	50%	30 000,00																																												
RPDL_HORS_CT	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00	10%	6 000,00																																												
EUROPE	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00	20%	12 000,00																																												
AUTOFINANCEMENT				70 000,00	31.428%	21 999,60																																												
Total						69 999,60 €																																												
Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre d'exploitation agricoles accompagnées individuellement 17																																																	

A6-Diagnostics aménagement du territoire et calculs d'indicateurs de pratiques (ift. bga...)

CT 22-24

Programme 22-24

Programme 25-27

Réfèrent | MG

Thème | Agriculture

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

A proximité des linéaires de futurs travaux réalisés par les équipes MA du SLAL, réaliser un diagnostic sur les risques de transfert de polluants agricoles vers les cours d'eau et proposer des leviers de réduction de ces transferts.

Description détaillée

Contexte:

Les pollutions diffuses agricoles sont l'une des causes principales de la dégradation des masses d'eau sur le territoire du SLAL. De nombreuses substances employées par l'Homme dans ses diverses activités se retrouvent dans l'eau et les cours d'eau. Certaines peuvent être nocives pour l'environnement. Parmi ces substances, on constate notamment un mauvais état vis-à-vis des pesticides (herbicides, fongicides, insecticides) employés par le secteur agricole.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Report d'une action programmée dans le CT 22-24.

Objectif(s) opérationnel(s):

Limiter les transferts de polluants agricoles sur les tronçons de cours d'eau restaurés.

Action(s) opérationnelle(s):

- Réaliser le cahier des charges du diagnostic, en partenariat avec le Chambres d'agriculture des Pays de la Loire
- Identifier/prioriser les exploitations riveraines aux futurs travaux sur cours d'eau du PA 25-27, volontaires pour engager la démarche
- Réaliser les diagnostics
- Emettre les préconisations auprès des exploitants
- Selon le stade d'avancement de l'étude travaux, les préconisations proposées pourront être intégrés aux travaux

Localisation:

Sur le territoire du SLAL, à proximité des travaux sur cours d'eau menés par le SLAL.

Modalités de mise en œuvre:

Diagnostics réalisés par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la Convention de partenariat 2024.

La demande de subvention auprès de l'AELB et de la Région a déjà été attribuée dans le cadre du CT 22-24. Cette action ne fera pas l'objet d'une nouvelle demande auprès de l'AELB

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 1 an(s)

CT25-27							
	2025	2026		2027	Total		
	20 000,00 €	0,00 €		0,00 €	20 000,00 €		
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB_HORS_CT	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00	50%	6 750,00
	RPDL_HORS_CT	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	30%	6 000,00
	AUTOFINANCEMENT				20 000,00	36.25%	7 250,00
	Total						20 000,00 €
Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre de diagnostics réalisés						
	8						

B1-Mise en oeuvre des PDG ENS des milieux humides (Hyrôme, Layon, Louet, Petit Louet)

AdT 25-27

Plan biodiversité DPT 49

Programme 25-27

Réfèrent | VCh

Thème | Biodiversité MA

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Le syndicat souhaite protéger et préserver les zones humides par la mise en œuvre des plans de gestions des ENS Hyrôme, Layon, Louet, Petit Louet ...

Description détaillée

Contexte :

Les vallées de l'Hyrôme, du Layon, du Louet et du Petit Louet sont identifiées Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département de Maine-et-Loire parmi les 89 sites du département. Elles offrent un intérêt majeur sur le plan paysager, géologique ou écologique.

L'action consiste à la coordination des deux plans de gestion déjà existant (Layon et Hyrôme) ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions de préservation de milieu humide sur ces ENS. Il est prévu dans cette action également de participer à la finalisation des plans de gestion en cours de rédaction pour le Louet et le Petit Louet pour ensuite lancer des actions notamment de restauration.

Continuité avec CT Eau 22-24 :

Continuité de l'action QM4 du CT Eau 22-24,

Objectifs opérationnels :

L'action vise 5 objectifs :

1. renforcer nos connaissances,
2. protéger avec du juridique,
3. conserver ou restaurer,
4. sensibiliser/former ou valoriser,
5. animer par de la gouvernance

Actions opérationnelles :

Les actions proposées se déclinent selon ces 5 objectifs :

- Renforcer nos connaissances : réaliser des diagnostics (inventaire et cartographie) d'état écologique de différents habitats, d'inventaire faune/flore afin d'appréhender les enjeux et cibler les actions à mettre en œuvre. Ils permettent de cibler également des zones à gradient d'humidité variable car il est indispensable d'appréhender l'ensemble des habitats qui interagissent (de la zone humide au coteau sec).
- Protéger juridiquement : installer un cadre administratif et juridique cohérent pour protéger les ENS. Ainsi, pourront être déployées l'élaboration d'une stratégie d'animation foncière (avec délégation du droit de préemption du département aux communes), l'utilisation des outils juridiques de l'urbanisme (révision de PLU) jusqu'aux mesures de protection (APPB, EBC,

L151-23 CU...) et enfin la mise en œuvre d'actions stratégiques contre les atteintes à l'environnement (occupation illégale de milieux naturels par la cabanisation...).

- Conserver par la gestion et/ou restaurer : à l'issue des connaissances ciblées, réaliser des actions de gestion voire de restauration. Ainsi, des chantiers « pilotes » permettant de restaurer ou améliorer les fonctions écologiques du milieu ciblé seront mis en place. On citera comme exemple des aménagements ou suppression de plans d'eau, la restauration de zones humides, l'amélioration des fonctions de la ripisylve, le maintien et/ou la réouverture agro-pastorale de coteaux. La réalisation ou diffusion de notices de gestion à l'intention des gestionnaires sera indispensable pour la mise en œuvre ou la poursuite des actions après travaux.
- Sensibiliser/former et valoriser : organiser des temps d'information/formation pour les élus, agents, exploitants agricoles, propriétaires afin que tout décideur ou intervenant sur les milieux naturels comprenne la fragilité des milieux et les enjeux de leur conservation et maîtrise les moyens à mettre en œuvre pour leur préservation. De même des actions de sensibilisation à destination de tous les publics seront mises en œuvre : panneaux, flyers, animations/ ateliers, chantier de bénévoles pour impliquer la population locale...
- Animer par la gouvernance : coordonner des actions du plan de gestion et les évaluer afin de mesurer leur pertinence et leur réajustement si besoin. Les actions réalisées seront présentées sous forme de bilans lors des instances de gouvernance mises en place (comité de pilotage, comité technique, découverte terrain...).

Localisation :

L'action porte sur 4 ENS du territoire du SLAL où celui-ci intervient et plus particulièrement ceux pour lesquels le SLAL est ciblé par le Conseil départemental comme le coordinateur Vallée de l'Hyrôme et Vallée du Layon.

Ces actions seront menées dans le cadre d'une démarche territoriale de gouvernance, en partenariat avec les communes, les EPCI, les associations et l'ensemble des acteurs présents sur la vallée.

Modalités de mise en oeuvre:

Ces actions seront menées dans le cadre d'une démarche territoriale de gouvernance, en partenariat avec les communes, les EPCI, les associations et l'ensemble des acteurs présents sur la vallée.

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27						
	2025	2026		2027	Total	
	40 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €	140 000,00 €	

Plan de financement prévisionnel CT25-27		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	RPDL	40 000,00	50 000,00	50 000,00	140 000,00	20%	28 000,00
	CD49	40 000,00	50 000,00	50 000,00	140 000,00	60%	84 000,00
	AUTOFINANCEMENT				140 000,00	20%	28 000,00
	Total						140 000,00 €

Indicateurs
Programmation 2025-2027

Mise en œuvre du Plan de gestion en tant que coordinateur

Oui

Taux de réalisation des PDG Hyrôme et Layon

60

B2-Programme d'actions EEE

AAP - Fonds Vert

Programme 22-24

Programme 25-27

Réfèrent | VCh

Thème | Biodiversité MA

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Le syndicat cherche à limiter l'impact des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur la qualité des milieux aquatiques, par la mise en œuvre de sa stratégie de lutte pour la période 2024-2027.

Description détaillée

Contexte :

Les EEE sont la deuxième cause de perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Animales ou végétales, elles ont des impacts reconnus et identifiés sur notre bassin versant et leur progression représente une menace forte à la biodiversité et à la qualité des milieux aquatiques. Pour donner suite à l'élaboration de la stratégie (2022-2023), en partenariat avec le CEN des Pays de la Loire, et à sa présentation en octobre 2023 qui a permis de fixer des objectifs et d'identifier des axes d'action ; il s'agira désormais de mettre en œuvre ces actions en se limitant aux espèces faune et flore de milieux humides, domaine d'activité du syndicat.

Continuité avec CT Eau 22-24 :

Poursuite logique de l'action MA4 du CT Eau 22-24, déclinaison de la disposition 32 du SAGE LAL

Objectifs opérationnels :

L'action vise 5 axes ou objectifs :

1. prévenir,
2. intervenir et maîtriser,
3. renforcer nos connaissances,
4. sensibiliser et former,
5. animer la stratégie au sein d'un réseau

Actions opérationnelles :

Les actions proposées se déclinent ainsi dans ces 5 axes :

Axe 1 : Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes :

- 1.1 Identifier les secteurs géographiques prioritaires pour les EEE largement répandues
- 1.2 Concevoir et mettre en œuvre un système local de surveillance des EEE
- 1.3 Respecter le principe de libre évolution dans les milieux fonctionnels

Axe 2 : Interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes

- 2.1 Conforter et promouvoir la chaîne décisionnelle pour les interventions rapides
- 2.2 Poursuivre la régulation des rongeurs aquatiques envahissants (RAE)
- 2.3 Gérer les EEE au cas par cas
- 2.4 Identifier et mettre en œuvre des mesures préventives dans le cadre des travaux sur les milieux aquatiques et humides du SLAL

Axe 3 : Amélioration et mutualisation des connaissances

- 3.1 Mettre en place et actualiser un observatoire des EEE émergentes, avérées et potentielles du territoire

- 3.2 Soutenir les programmes de recherche sur les EEE

Axe 4 : Communication, sensibilisation, mobilisation et formation

- 4.1 Elaborer une campagne d'information et de sensibilisation
- 4.2 Organiser des formations pour les acteurs socio-économiques et les gestionnaires d'espaces
- 4.3 Intégrer les invasions biologiques dans les cursus scolaires d'éducation et de sensibilisation à l'environnement

Axe 5 : Gouvernance

- 5.1 Coordonner les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie
- 5.2 Evaluer la mise en œuvre des actions menées

Localisation :

Tout le territoire mais avec des objectifs identifiés en fonction des secteurs géographiques (masses d'eau ou secteurs prioritaires par ex..)

Modalités de mise en œuvre :

Dans la continuité de la démarche de construction de la stratégie, ces actions seront menées dans le cadre d'une démarche territoriale de gouvernance, en partenariat avec les communes, les EPCI, les associations et l'ensemble des acteurs présents sur le périmètre du SAGE.

Le financement de cette action s'appuie sur le fonds vert obtenu pour la période septembre 2024-février 2026. La poursuite de ce financement est à l'étude. Au-delà de 2025, la part correspondant à la régulation des RAE (6 000€) est sortie du financement.

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27	2025	2026	2027	Total
	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	51 000,00 €

Plan de financement prévisionnel CT25-27	Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux
	AELB_HORS_CT	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	80%
	AUTRES_FINANCEURS	0,00	17 000,00	17 000,00	34 000,00	80%
	AUTOFINANCEMENT				51 000,00	20%
	Total					51 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre de fiche actions mise en œuvre 6 nombre de RAE piégés Non définit / pour information
--	---

C1-Communication

AdT 25-27

Financements SAGE

Programme 25-27

Réfèrent | PG

Thème | Communication-Sensibilisation

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication d'information et de sensibilisation. Faire connaître les démarches menées à travers les diverses actions pour expliquer, justifier, susciter l'adhésion, valoriser, inciter et mobiliser.

Description détaillée

Contexte :

La cellule d'animation du SAGE assure en phase de mise en oeuvre la formalisation d'un plan de communication. Ce plan de communication devra être validé par la Commission Locale de l'Eau.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Poursuite de l'action N°H4_H7 Code du CT 22-24

Objectif(s) opérationnel(s):

L'action vise à informer les publics sur l'avancée des démarches du SAGE (explication de la démarche, son mode d'élaboration, ses réalisations et ses résultats)

Action(s) opérationnelle(s):

L'action consiste à :

- mener la conception, impression et diffusion d'un magazine à destination de tous les habitants du territoire (23 000 € x 3 ans) et d'un rapport d'activité (3 000 € x 3 ans)
- réaliser la conception d'outils liés à l'identification de la structure et du SAGE (1500€ x 3 ans)
- effectuer la maintenance du site internet et de la gestion de l'adressage des newsletters (gestion des emails et statistiques) (2 700€ x 3 ans)
- En régie, mettre à jour et publier des articles sur internet et réseaux sociaux, diffusion d'une revue de presse, rédaction d'articles de presse

Localisation :

Sur tout le territoire du SAGE

Modalités de mise en œuvre:

Actions réalisées par des prestataires. Les montants étant inférieurs à l'obligation de marché, des demandes de devis sont soumises à plusieurs prestataires et le mieux-disant est choisi par les élus sur base d'une grille d'évaluation.

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
-------------	--------------------------

Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)
-------------------------	------------------------------------

CT25-27				
	2025	2026	2027	Total
	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	75 000,00 €

Plan de financement prévisionnel CT25-27						
		Montans éligibles				
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux
	AELB_HORS_CT	9 500,00	9 500,00	9 500,00	28 500,00	50%
	RPDL	25 000,00	25 000,00	25 000,00	75 000,00	30%
	AUTOFINANCEMENT				75 000,00	51.0001%
	Total					75 000,08 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre d'articles de communication et sensibilisation (revue de presse, presse locale, site internet) publiés
	300
	Nombre de lettres de l'eau publiée
	3
	Nombre de rapports d'activité édités
	3

C2-Communication/sensibilisation sur la ME du Jeu

AAP - LIFE REVERS'EAU

AdT 25-27

Programme 25-27

Référent I PGo

Référent I PG

Thème | Communication-Sensibilisation

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Assurer la réalisation et la diffusion d'un plan de communication pour promouvoir le programme d'action sur le BV du Jeu dans le but de permettre l'appropriation du projet par les acteurs locaux et faire émerger des projets.

Description détaillée

Contexte:

La directive cadre européenne sur l'Eau impose le retour au bon état écologique des eaux. Communiquer et sensibiliser tout public aux programmes d'action en faveur de la restauration des milieux aquatiques est un levier pour atteindre cet objectif.

En réponse à la stratégie territoriale des bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louets et Rives de Loire validée en 2022 pour la période 2022-2027, cette fiche action prévoit le déploiement d'outils de communication pour valoriser le Projet LIFE REVERS'EAU » Programme d'Actions Renforcé et Intégré sur le bassin versant du Jeu ».

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Pas de continuité

Objectifs opérationnels:

L'action vise à informer les publics sur l'avancée du projet LIFE sur le Jeu

Actions opérationnelles:

L'action consiste à :

- créer une page internet dédiée au projet
- informer les usagers du territoire des actualités du projet en utilisant des canaux de diffusion, mis à disposition par le SLAL (site internet, newsletter, réseaux sociaux), mais aussi par les communes (bulletins municipaux, IntraMuros...)
- valoriser les actions qui seront menées à l'issu des 3 années par un projet vidéographique 7

Localisation:

Sur la ME du Jeu

Modalités de mise en oeuvre :

En régie, avec le concours de la chargée de communication du SLAL et via des prestataires dans le cadre du respect de la commande publique.

Masse d'eau	ME - Jeu
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2024, durée 4 an(s)

E1-Bilan, suivi, évaluation et programmation AdT

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent | MJ

Thème | Suivi

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste en la réalisation du bilan évaluatif du CT Layon Aubance Louets et Rives de Loire 2022-2024/Accord territoire 2025-2027, et l'élaboration d'un programme d'actions multithématiques pour la période suivante.

Description détaillée

Contexte:

En 2026-2027, le SLAL devra anticiper la définition de la programmation de ses actions sur la période suivante. Pour cela il sera nécessaire d'effectuer un bilan de la stratégie mise en oeuvre de 2022 à 2027 et de programmer une étude permettant l'écriture de la programmation suivante.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Nouvelle action

Objectif(s) opérationnel(s):

L'action vise à :

- évaluer les politiques publiques mises en oeuvre sur la période 2022-2027
- aboutir à la production d'une stratégie territoriale en matière de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, de gestion de la ressource en eau
- définir un programme d'action adapté aux enjeux du territoire et aux acteurs en présence pour la période suivante

Actions opérationnelles:

- Mener des diagnostics en têtes de bassin versant prioritaires selon la méthodologie OFB,
- Etablir un bilan et une évaluation des mises en œuvre des actions de la stratégie sur le Layon Aubance Louets et Rives de Loire au regard des objectifs initiaux des contrats, du point de vue quantitatif et qualitatif concernant l'ensemble des volets du contrat territorial 22-24 et de l'accord de territoire 25-27
- Produire une analyse évaluative de type Atouts - Faiblesses - Opportunités – Menaces (AFOM), par masse d'eau et thématiques, mettant notamment en évidence les perceptions sociales liées au projet, les facteurs de réussite ou d'amélioration, dans la perspective d'élaboration d'un nouveau programme d'actions.
- Elaborer la stratégie globale du territoire et de la feuille de route pour une durée à définir.
- Construire un programme d'actions multithématiques (cours d'eau, territoire, communication et suivi)
- Réaliser un (des) document(s) de communication pour vulgariser et communiquer sur les résultats de l'étude
- Réaliser les dossiers réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du programme de travaux volet milieux aquatiques.

Localisation:

Les études seront menées sur l'ensemble du territoire du Syndicat Layon Aubance Louets, avec un ciblage sur les masses d'eau définies comme prioritaires.

Modalité de mise en oeuvre:

Les actions seront menées en prestation, dans le respect de la commande pulique

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2027, durée 1 an(s)

CT25-27							
	2025	2026		2027	Total		
	0,00 €	80 000,00 €		40 000,00 €	120 000,00 €		
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	0,00	80 000,00	40 000,00	120 000,00	50%	60 000,00
	RPDL	0,00	80 000,00	40 000,00	120 000,00	30%	36 000,00
	AUTOFINANCEMENT				120 000,00	20%	24 000,00
	Total						120 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Diagnostics milieux aquatiques réalisés Oui Nombre de bilans annuels réalisés 3 Stratégie territoriale future définit Oui
--	--

E2-Suivi des écoulements des cours d'eau

Programme 25-27

Référent | AS

Thème | Suivi

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à réaliser d'un suivi des écoulements des cours d'eau du territoire du SLAL chaque année en période de basses eaux, d'avril à octobre. L'objectif est de disposer de connaissances stables sur les étiages des cours d'eau du territoire du SLAL et d'aider à la gestion des situations de sécheresse.

Description détaillée

Contexte:

Le SLAL a initié depuis 2023 un suivi des écoulements des cours d'eau du territoire du SLAL en période d'étiage.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Poursuite de l'action N°GQRE8 du CT 22-24

Objectifs:

Cette action répond à l'enjeu d'amélioration de la connaissance quantitative des ressources en eau du territoire et a pour objectifs de :

1. Assurer un suivi des écoulements sur l'ensemble des cours d'eau du territoire et notamment des plus petits affluents,
2. Disposer de connaissances stables sur les étiages du territoire,
3. Repérer des secteurs en tension hydrique accrue durant la période d'étiage,
4. Identifier des secteurs préférentiels pour mener des actions du syndicat (études, travaux milieux aquatiques etc.),
5. Communiquer sur la situation hydrologique du territoire auprès du grand public,
6. Constituer un outil d'aide à la gestion des situations de sécheresse.

Actions opérationnelles:

Les actions qui seront déployées consistent à:

- Réaliser un suivi terrain mensuel des écoulements des cours d'eau du territoire d'actions du SLAL,
- Identifier les modalités d'écoulement de chaque point de suivi à partir d'une observation visuelle, selon les modalités établies par le protocole de l'Observatoire National Des Etiages (ONDE),
- Bancariser et communiquer les données aux élus et grand public.

Localisation

Territoire Layon Aubance Louets et Rives de la Loire

Modalités de mise en oeuvre

L'action sera menée en régie par le SLAL.

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
-------------	--------------------------

Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)
-------------------------	------------------------------------

CT25-27						
	2025		2026		2027	
	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
					Total	
					-€	

Plan de financement prévisionnel CT25-27		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	Total						-€

Indicateurs	Nombre de rapports/notes techniques sur le suivi des écoulements, réalisé
Programmation 2025-2027	3
	Pourcentage du nombre de stations suivies *nombre de mois /Nombre de stations actives * nombre de mois programmé annuellement
	80

E3-Acquisition de piézomètres pour développer le réseau de suivi des nappes

AdT 25-27 Financements SAGE Programme 25-27 Référent | AS Thème | Suivi

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à développer le réseau de piézomètres du territoire Layon Aubance Louets avec l'acquisition du matériel nécessaire à la création de nouveaux ouvrages de suivis piézométriques.

Description détaillée

Contexte:

En 2024, les ressources en eau souterraine du bassin versant du Layon sont documentées uniquement grâce au piézomètre DCE (réseau national) de Chemillé, implanté dans l'aquifère du socle (sous bassin-versant de l'Hyrôme, affluent du Layon). L'amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine du bassin versant du Layon nécessite donc la mise en service de piézomètres complémentaires, couvrant mieux le territoire de ce bassin.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Nouvelle action

Objectifs:

L'action vise à améliorer la connaissance des nappes d'eau souterraine du territoire grâce au développement du réseau de mesures piézométriques.

Actions opérationnelles:

Les actions consisteront à :

- Acquérir des sondes piézométriques pour la mesure en continue du niveau des nappes d'eau souterraines,
- Acquérir les systèmes de télétransmission des données qui permettront de bancariser les données sur le portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES).

Localisation

Territoire du SAGE Layon Aubance Louets, et en particulier sur le territoire géologique du socle armoricain.

Modalités de mise en oeuvre

L'action sera réalisée en partenariat avec le BRGM.

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2026, durée 1 an(s)

CT25-27	2025		2026		2027		Total	
	-€		15 000,00 €		-€		15 000,00 €	
Commentaire CT25-27	Cette action sera menée en partenariat avec le BRGM. Toutefois l'acquisition des sondes sera financée intégralement par le SLAL (pas de participation financière du BRGM pour l'achat de matériel).							
Plan de financement prévisionnel CT25-27			Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	
	AELB_HORS_CT	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	50%	7 500,00	
	RPDL	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	30%	4 500,00	
	AUTOFINANCEMENT				15 000,00	20%	3 000,00	
	Total						15 000,00 €	
Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre de sondes achetées							
	5							

E4- Installation et suivi des piézomètres pour développer le réseau de suivi des nappes

AdT 25-27 Financements SAGE Programme 25-27 Référent | AS Thème | Suivi

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à développer le réseau de piézomètres du territoire Layon Aubance Louets avec la création des piézomètres et le suivi de l'acquisition des données piézométriques.

Description détaillée

Contexte:

En 2024, les ressources en eau souterraine du bassin versant du Layon sont documentées uniquement grâce au piézomètre DCE (réseau national) de Chemillé, implanté dans l'aquifère du socle (sous bassin-versant de l'Hyrôme, affluent du Layon). L'amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine du bassin versant du Layon nécessite donc la mise en service de piézomètres complémentaires, couvrant mieux le territoire de ce bassin.

D'autre part, des piézomètres ont été implantés en 2021 et 2024 sur le bassin versant de l'Aubance pour l'élaboration et la mise à jour du modèle maillé souterrain du BRGM sur ce territoire. Il est nécessaire de continuer l'acquisition de ces données pour s'assurer du bon fonctionnement du modèle.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Nouvelle action

Objectifs:

L'action vise à améliorer la connaissance des nappes d'eau souterraine du territoire du socle armoricain grâce au développement du réseau de mesures piézométriques (enveloppe estimative de 10 piézomètres).

Actions opérationnelles:

Les actions déployées consistent à :

- Confirmer les sites de 10 puits communaux pré-identifiés en 2024-2025 qui permettraient de mettre en place ce suivi (sinon, identifier des parcelles communales avec création d'un nouvel ouvrage de suivi piézométrique),
- Installer le matériel d'acquisition des données dans les puits,
- Effectuer le suivi de l'acquisition des données pour s'assurer de leurs robustesses sur l'ensemble du territoire d'actions du SLAL : maintenance préventive et curative des piézomètres du réseau du SLAL (les nouveaux et les 6 créés entre 2021 et 2024 sur l'Aubance) et bancarisation des données avec la validation hebdomadaire des données,
- Procéder à un partage d'expérience du BRGM sur la gestion d'un réseau piézométrique à destination d'un agent du SLAL

Localisation:

Territoire géographique du socle armoricain et bassin versant de l'Aubance

Modalités de mise en oeuvre:

L'action sera menée en partenariat avec le BRGM (Convention de partenariat à établir). Le BRGM contribuera à cette action à hauteur de 17% du TTC (20% du HT).

Le SLAL contribue à hauteur de 20% sur le montant facturé par le BRGM et sollicitera l'Agence de l'eau et la Région sur ce montant facturé.

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2026, durée 2 an(s)

CT25-27	2025		2026		2027		Total	
	-€		56 400,00 €		-€		56 400,00 €	
Plan de financement prévisionnel CT25-27			Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	
	AELB_HORS_CT	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00	50%	23 500,00	
	RPDL	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00	30%	14 100,00	
	BRGM	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00	20%	9 400,00	
	AUTOFINANCEMENT				56 400,00	16.66667%	9 400,00	
	Total						56 400,00 €	

Indicateurs Programmation 2025-2027	Données bancarisées sur ADES
	Oui
	Nombre de sondes installées 5

E5-Suivi qualité pollutions sur le Jeu

AAP - LIFE REVERS'EAU

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent I PGo

Thème | Suivi

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Amélioration des connaissances pour étudier, identifier et caractériser les potentielles sources de pollutions (ponctuelles ou diffuses), non liées à des usages agricoles (domestique/industriel).

Description détaillée

Contexte:

La directive cadre européenne sur l'Eau impose le retour au bon état écologique des eaux. L'amélioration des connaissances sur la qualité de l'eau, est un des leviers permettant d'atteindre cet objectif.

En réponse à la stratégie territoriale des bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louets et Rives de Loire validée en 2022 pour la période 2022-2027, et dans le cadre du Projet LIFE REVERS'EAU » Programme d'Actions Renforcé et Intégré sur le bassin versant du Jeu », cette fiche action prévoit d'étudier la qualité de l'eau pour identifier les potentielles sources de pollutions, non liées à des usages agricoles (domestique/industriel).

Le bilan des analyses micropolluants de 2022 réalisé par le SLAL sur la masse d'eau du Jeu fait état d'une concentration en micropolluants d'origine non agricole de 22%. Cela concerne 3 molécules : N-butylbenzenesulfonamide, le Tolytriazole, Dinitrophénol 2,4.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Pas de continuité

Objectifs opérationnels:

Des suivis de la qualité de l'eau permettront de confirmer les éventuelles sources de pollution (en amont et en aval de la source) et de sensibiliser les acteurs concernés (rencontres, communication...).

Actions opérationnelles:

Il s'agira de:

- réaliser des prélèvements d'analyse de l'eau sur le BV afin d'identifier les secteurs les plus soumis à cette pollution. A ce jour, les sources de pollution ne sont pas encore identifiées.
- lancer une étude en régie sur les conséquences potentielles de ces molécules sur le milieu,
- identifier les origines de leur présence (usage, zone de rejet si identifiable...),
- identifier des pistes d'action et des partenaires à mieux associer .

Localisation:

Sur la MA du Jeu

Modalités de mise en oeuvre:

En régie et en prestation dans le cadre de la commande publique.

Masse d'eau	ME - Jeu
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2024, durée 4 an(s)

CT25-27	2025	2026	2027	Total																																																			
	7 200,00 €	7 200,00 €	3 100,00 €	17 500,00 €																																																			
Commentaire CT25-27	Dans la construction du budget prévisionnel du LIFE un montant prévisionnel avait été mentionné pour l'année 2024 (2 500€).																																																						
	Etant donné le délais requis pour la mise en place de l'action, des dépenses ne seront probablement pas faites avant 2025. Pour valoriser l'entièreté de l'action dans le cadre du programme 2025-2027, il a été fait le choix de fusionner les budgets 2024 et 2025 au sein de cette fiche action.																																																						
Plan de financement prévisionnel CT25- 27	<table><tr><td></td><td colspan="4">Montans éligibles</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>Total éligible</td><td>Taux</td><td>Montant aide</td></tr><tr><td>AELB</td><td>7 200,00</td><td>7 200,00</td><td>3 100,00</td><td>17 500,00</td><td>50%</td><td>8 750,00</td></tr><tr><td>RPDL_HORS_CT</td><td>7 200,00</td><td>7 200,00</td><td>3 100,00</td><td>17 500,00</td><td>10%</td><td>1 750,00</td></tr><tr><td>EUROPE</td><td>7 200,00</td><td>7 200,00</td><td>3 100,00</td><td>17 500,00</td><td>20%</td><td>3 500,00</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td></td><td></td><td></td><td>17 500,00</td><td>20%</td><td>3 500,00</td></tr><tr><td>Total</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>17 500,00 €</td></tr></table>							Montans éligibles							2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	AELB	7 200,00	7 200,00	3 100,00	17 500,00	50%	8 750,00	RPDL_HORS_CT	7 200,00	7 200,00	3 100,00	17 500,00	10%	1 750,00	EUROPE	7 200,00	7 200,00	3 100,00	17 500,00	20%	3 500,00	AUTOFINANCEMENT				17 500,00	20%	3 500,00	Total						17 500,00 €
	Montans éligibles																																																						
	2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide																																																	
AELB	7 200,00	7 200,00	3 100,00	17 500,00	50%	8 750,00																																																	
RPDL_HORS_CT	7 200,00	7 200,00	3 100,00	17 500,00	10%	1 750,00																																																	
EUROPE	7 200,00	7 200,00	3 100,00	17 500,00	20%	3 500,00																																																	
AUTOFINANCEMENT				17 500,00	20%	3 500,00																																																	
Total						17 500,00 €																																																	

Indicateurs Programmation 2025-2027	Rapport de l'état des lieux des pollutions non agricoles réalisé Oui
-------------------------------------	--

E6-Suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

AdT 25-27

Programme 22-24

Programme 25-27

Réfèrent | PD

Thème | Suivi

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à réaliser des suivis de la qualité de l'eau, plus précisément des paramètres pesticides, physico-chimiques (PC) et biologiques, afin d'acquérir de la connaissance et de pouvoir évaluer les actions réalisées par le SLAL.

Description détaillée

Contexte

Le territoire du SLAL est riche en activité agricole et viticole, aussi l'ensemble des masses d'eau est en risque pesticides. Il est donc nécessaire d'assurer un suivi des paramètres de l'eau en lien avec les activités du territoire afin d'évaluer l'efficacité des actions menées par le SLAL.

Egalement, les cours du territoire ont été très recalibrés avec le remembrement. Des travaux de restauration des cours d'eau sont donc menés par le SLAL, des suivis des indices biologiques sont réalisés avant et après travaux afin d'évaluer les bénéfices des travaux sur les milieux.

Le SLAL mène également des travaux d'infrastructures agro-écologiques (IAE), tels que la création de bassins tampons en sortie d'exutoire de drains. Des suivis de la qualité des eaux entrantes et sortantes sont donc réalisés de façon ponctuelle et non systématique sur certaines installations afin d'évaluer les bénéfices des installations.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024

Poursuite de l'action N°K1 "Suivi qualité de l'eau et des milieux aquatiques" du CT 22-24

Objectifs

L'action vise à atteindre les objectifs suivants :

1. Acquérir des données sur certains paramètres de l'eau, afin de pouvoir analyser et évaluer l'efficacité des actions réalisées.
L'analyse de ces résultats permet d'identifier les actions à continuer, les nouvelles actions à engager et celles à arrêter.
2. Mesurer l'impact des actions et travaux sur la qualité des cours d'eau.
3. Acquérir des données pour suivre l'évolution de l'état des masses d'eau conformément à la DCE. Les suivis prévus sont réalisés en complément et en articulation avec les suivis des autres réseaux et avec le programme de surveillance 2022-2027 de l'AELB. Ces suivis permettent d'acquérir des données supplémentaires pour l'EDL.

Actions opérationnelles

- Suivis des paramètres pesticides et PC : Il est prévu de réaliser un suivi en 2027 sur les 4 masses d'eau prioritaires (actions concentrées sur celles-ci) : JEU, HYROME, AUBANCE et VILLAINNE, 7 analyses seront réalisées par stations (soit 28 analyses).
- Suivis des paramètres biologiques (IPR, I2M2) : Il est prévu de réaliser des suivis biologiques avant et après des travaux ambitieux de restauration de fonctionnalité des cours d'eau (selon programme prévisionnel). Il est prévu un suivi avant travaux (n-1) et des suivis après travaux (n+3 et n+5). Selon l'évolution de l'état des masses d'eau, il pourra être réalisé des suivis biologiques sur certaines masses d'eau;
- Suivis liés aux travaux d'Infrastructures AgroEcologiques (IAE): Il est prévu de réaliser des suivis avant et après travaux, afin d'évaluer les impacts de ces installations. 8 analyses par an sont prévues (selon travaux réalisés).
- Suivi annuel des données sur la qualité des masses d'eau, données disponibles sur OSUR.

Localisation

Les suivis qualité pesticides et PC seront réalisés sur les 4 masses d'eau prioritaires, les suivis biologiques seront réalisés sur tout le territoire du SLAL (selon planning des suivis).

Modalités de mise en oeuvre

L'action sera réalisée via des prestataires privés, tels que des laboratoires ou la fédération de pêche. Les consultations pour retenir des prestataires seront réalisées dans le respect de la commande publique.

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2022, durée 6 an(s)

CT25-27	Montants éligibles				Taux	Montant aide																																										
	2025	2026	2027	Total éligible																																												
	16 000,00 €	10 000,00 €	28 000,00 €	54 000,00 €																																												
Commentaire CT25-27	Le montant éligible 2026 et 2027 a été fusionné pour la région car l'enveloppe était trop petite. 27/03 : Echange avec Pascaline. Utilisation des reliquats du CT pour financer la programmation 25.																																															
Plan de financement prévisionnel CT25-27	<table><tr><th></th><th colspan="4">Montans éligibles</th><th></th><th></th></tr><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>Total éligible</th><th>Taux</th><th>Montant aide</th></tr><tr><td>AELB</td><td>16 000,00</td><td>10 000,00</td><td>28 000,00</td><td>54 000,00</td><td>50%</td><td>27 000,00</td></tr><tr><td>RPDL</td><td>12 000,00</td><td>15 000,00</td><td>0,00</td><td>27 000,00</td><td>30%</td><td>8 100,00</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td></td><td></td><td></td><td>54 000,00</td><td>35%</td><td>18 900,00</td></tr><tr><td>Total</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>54 000,00 €</td></tr></table>							Montans éligibles							2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	AELB	16 000,00	10 000,00	28 000,00	54 000,00	50%	27 000,00	RPDL	12 000,00	15 000,00	0,00	27 000,00	30%	8 100,00	AUTOFINANCEMENT				54 000,00	35%	18 900,00	Total						54 000,00 €
	Montans éligibles																																															
	2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide																																										
AELB	16 000,00	10 000,00	28 000,00	54 000,00	50%	27 000,00																																										
RPDL	12 000,00	15 000,00	0,00	27 000,00	30%	8 100,00																																										
AUTOFINANCEMENT				54 000,00	35%	18 900,00																																										
Total						54 000,00 €																																										

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre d'analyse physico-chimiques réalisées, notamment sur les sites IAE 24 Nombre d'analyses pesticides réalisées 28 Nombre de suivis biologiques (IPR et IBGN) réalisés avant/après travaux 18 Pourcentage des sites, des programmations précédentes, sur lesquels il y a une amélioration des analyses biologiques, entre avant et après travaux (N+3 et/ou N+ 5) 75 Rapport d'analyse et état des lieux de la qualité des masses d'eau présenté en CLE Oui
--	--

E7-Observatoire thermique des cours d'eau

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent | CD

Thème | Suivi

Maître d'ouvrage	FDMMA49
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance des peuplements piscicoles et du développement du PDPG (développement d'un volet surveillance de la thermie des cours d'eau), la FDPPMA49 souhaite installer, en partenariat avec le SLAL, un observatoire des températures des cours d'eau.

Description détaillée

Contexte

La température de l'eau est un paramètre jouant un rôle majeur dans la dynamique de nombreux organismes aquatiques. Elle va en effet influencer leur croissance, leur reproduction, leur comportement mais encore leur distribution spatiale. Le dérèglement climatique participe fortement à l'augmentation des températures des cours d'eau mais également à la modification des régimes de précipitation. De plus, les actions de l'Homme telles que l'urbanisation, l'agriculture, la construction de barrages, sont autant d'actions qui modifient la morphologie et le régime hydrologique des cours d'eau, induisant ainsi des variations de température. Tout cela, vient perturber le fonctionnement des milieux aquatiques mais également profiter à certaines espèces exotiques. Ces dernières, supportant des températures plus chaudes et des concentrations en oxygène plus faibles que les espèces autochtones, pourraient voir leur aire de répartition s'étendre. Il est donc important de prendre en compte ce paramètre, afin de faire le lien entre l'évolution des températures et la dynamique des organismes aquatiques, mais également pour concevoir des mesures de gestion adaptées et efficaces sur le long terme.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'amélioration de la connaissance des peuplements piscicoles et du développement du PDPG, la FDPPMA49 met en place un réseau de surveillance des températures des cours d'eau du département.

Continuité avec le CT Eau 22-24

Nouvelle action

Objectifs opérationnel(s)

L'action vise à :

1. Identifier les optimums biologiques des espèces piscicoles
2. Repérer les valeurs seuils de la période estivale

Actions opérationnelles

Les actions consistent à :

- Installer 13 sondes autonomes et consultables à distance : Un module capteur installé au sein de la colonne d'eau relié à un module transmetteur installé hors de la colonne d'eau émettra les données plusieurs fois par jour. Ces données sont transférées sur une interface internet afin de les consulter à distance.
- Suivre l'évolution des températures des principaux cours d'eau
- Communiquer et partager les données avec les partenaires. (OFB, DREAL, Agences de l'eau, Fédération de pêche.).

Localisation:

Modalités de mise en oeuvre:

En régie par la fédération de pêche pour l'installation et le suivi.

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets						
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)						
CT25-27							
	2025	2026	2027	Total			
	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €			
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	50%	6 500,00
	RPDL	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	30%	3 900,00
	FPPMA49	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	20%	2 600,00
	Total						13 000,00 €
Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre de sondes autonomes et consultables à distance, installées						
	13						
	Rapport d'analyse du suivi des données thermiques réalisé						
	Oui						

E8-Suivi Mammifères Aquatiques

Programme 25-27

Réfèrent | VCh

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Le SLAL participe au Plan National de suivi des mammifères semi-aquatiques : loutre, castor et campagnol amphibie. La coordination de ce plan a été confiée dans le Maine-et-Loire, à la LPO Anjou. A ce titre, en faisant partie du réseau départemental, il participe aux formations, aux inventaires, aux prospections qui sont organisées sur le territoire et à la réunion bilan. Tous les ans, un inventaire est réalisé afin de déterminer la présence ou non de ces mammifères semi-aquatiques. Le territoire est découpé en maille de 10 x 10 km. Le SLAL en suit 6 sur son territoire.

Description détaillée

Les mailles découpent le département en carré de 10 km et celles-ci sont composées de 4 à 6 points de suivi à inspecter au moins une fois par an. La période de passage est pour le département entre le 15 mars et le 15 mai. Des conditions météo sont à respecter (pas de pluie avec montée des eaux depuis 15 j. Le point (placé au niveau d'un ouvrage) doit être prospecté sur au moins une berge et sur un linéaire de 600m au total (300 amont 300m aval). Les indices laissés par les trois espèces doivent être prospectés. Les résultats de prospection (positif ou négatif) doivent être saisi en les caractérisant, sur une application en ligne précise (Naturalist). La prospection sera faite plutôt à pied

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2022, durée 6 an(s)

CT25-27							
	2025		2026		2027	Total	
	0,00 €		0,00 €		0,00 €	-€	
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	Total						-€

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre de mammifères aquatiques recensés Non définit / pour information Nombre de participation au suivi départemental annuel 3
--	--

E9 - Suivis hydromorphologiques liés aux travaux CE

Programme 25-27 Référent | CD Thème | Suivi

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Le protocole de suivi hydromorphologique mis en oeuvre par le SLAL s'appuie sur divers protocole de caractérisation de l'hydromorphologie des cours d'eau en visant un recueil de données simplifié et réalisable par une seule personne avec des moyens limités en temps et en matériel.

Le protocole est mené en année n-1 ou n-2 des travaux de restauration des milieux aquatiques par les techniciens de rivière du SLAL. Ce même protocole est de nouveau réalisé post-travaux en année n+2 ou n+3. Seuls les travaux significatifs (reméandrage, remise dans le talweg, suppression de plan d'eau) font l'objet d'un suivi.

Description détaillée

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)
Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre de suivis hydromorphologiques réalisés 8

H1-Animation à la plantation/gestion durable des haies et arbres intraparcellaires

AAP - Pacte FH Programme 25-27 Référent | MG Référent | VCa Thème | Bocage

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la planification écologique à travers le Pacte en faveur de la haie, cette action concerne l'animation en faveur de la plantation et de la gestion durable de haies et d'arbres intraparcellaires ou de régénération naturelle assistée de linéaires de haies dans les exploitations agricoles.

Description détaillée

Contexte :

Les haies, le bocage et l'agroforesterie sont une composante essentielle des cycles de l'eau verte. Ils sont à la croisée des enjeux de production, de transition écologique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique, mais aussi d'amélioration (qualité/quantité) de la ressource en eau.

Continuité avec le CT 22-24:

Nouvelle action plus globale, mais qui reprend des éléments de la fiche action D2 - Sensibilisation à la plantation de haies

Objectif(s) opérationnel(s):

Faire émerger un nombre important de projets de plantation et de démarches de gestion durable chez les acteurs agricoles.

Action(s) opérationnelle(s):

L'action consiste à :

- Définir une stratégie de communication à destination de toutes les composantes du monde agricole sur l'intérêt de la haie, le cadre juridique, l'intérêt d'une bonne gestion ainsi que les valorisations possibles; conception et mise en place des outils sur la haie et l'Agroforesterie
- Concevoir et animer des journées de sensibilisation, des interventions sur différents sujets : promotion de la Haies et de l'Agroforesterie, des retours d'expérience, promotions ou démonstration de plantation, d'entretien/gestion durable, de valorisation ...
- Promouvoir les démarches de labellisation des haies (notamment Label Haie), des documents de gestion des haies, et des mesures de financements de la gestion durable auprès de différents publics
- Concevoir et animer des interventions auprès de différents publics. A la différence des journées de sensibilisation, les interventions sont de plus courte durée et interviennent directement au sein de structures extérieures, afin de sensibiliser spécifiquement un public, notamment un public ne se déplaçant pas aux journées de sensibilisation : OPA, CUMA, collectivités, OTA...
- Concevoir et animer des interventions de présentation de la haie et des chantiers de plantations/entretien durable dans les enseignements agricoles
- Favoriser l'émergence et accompagner les démarches territoriales en faveur du bocage (charte bocagère de territoire)
- Accompagner les gestionnaires des haies à une meilleure gestion de la haie
- Réaliser des outils techniques afin d'harmoniser l'accompagnement des différentes maîtrises d'œuvre (diagnostic de plantation, protocole de suivi post plantation...)
- Coordonner et animer le projet Animation Pacte en Faveur de la Haie dont le Syndicat Layon Aubance Louets est le chef de file
- Apporter une expertise technique auprès des gestionnaires des haies (agriculteurs, collectivités, prestataires...)

- Participer au déploiement du « Label Haies », par la sensibilisation et la réalisation d’audit
- Favoriser l’émersion des documents de gestion des haies, comme les Plan de Gestion Durable de la Haie - PGDH
- Conseiller sur les mesures de financements de la gestion durable auprès de différents publics
- Accompagner les collectivités à une meilleur considération et protection de la haie dans leurs documents de planification

Localisation:

Tout le territoire du SLAL

Modalités de mise en œuvre:

Action réalisée dans le cadre du PACTE en faveur de la haie. Principalement en Régie, en partenariat avec le GABB Anjou, le CPIE et l'Union des CUMA ,et, dans le respect de la commande publique, certaines actions en prestation dont EDEN, la CAPDL et Horizon Bocage.

Les montants ont été écrits sur 2 ans, mais l'action sera prolongée si les financements persistent.

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27																																																
	2025	2026	2027	Total																																												
	23 724,00 €	23 724,00 €	23 724,00 €	71 172,00 €																																												
Commentaire CT25-27	Pour budget JUSTE VOLET 1 et 3 : prise en compte des dépenses réellement réalisées soit : Animation SANS le POSTE SLAL et AVEC les coûts des membre du consortium = 47 448 sur 2 ans soit 23 724 par an (25 et 26)																																															
Plan de financement prévisionnel CT25-27	<table><tr><td></td><td colspan="4">Montans éligibles</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>Total éligible</td><td>Taux</td><td>Montant aide</td></tr><tr><td>ETAT</td><td>19 304,00</td><td>19 305,00</td><td>19 305,00</td><td>57 914,00</td><td>100%</td><td>57 914,00</td></tr><tr><td>AUTRES_FINANCEURS</td><td>23 724,00</td><td>23 724,00</td><td>23 724,00</td><td>71 172,00</td><td>14.336%</td><td>10 203,22</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td></td><td></td><td></td><td>71 172,00</td><td>4.292%</td><td>3 054,70</td></tr><tr><td>Total</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>71 171,92 €</td></tr></table>							Montans éligibles							2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	ETAT	19 304,00	19 305,00	19 305,00	57 914,00	100%	57 914,00	AUTRES_FINANCEURS	23 724,00	23 724,00	23 724,00	71 172,00	14.336%	10 203,22	AUTOFINANCEMENT				71 172,00	4.292%	3 054,70	Total						71 171,92 €
	Montans éligibles																																															
	2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide																																										
ETAT	19 304,00	19 305,00	19 305,00	57 914,00	100%	57 914,00																																										
AUTRES_FINANCEURS	23 724,00	23 724,00	23 724,00	71 172,00	14.336%	10 203,22																																										
AUTOFINANCEMENT				71 172,00	4.292%	3 054,70																																										
Total						71 171,92 €																																										

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre d'actions de sensibilisation/communication 10 Nombre de partenaires dans le consortium 3 Nombre de participants cumulés aux journées de sensibilisation 100
--	---

H2-Plantations de haies

AAP - Pacte FH

Programme 22-24

Programme 25-27

Réfèrent | VCa

Thème | Bocage

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Poursuite du programme de plantation de haie avec un élargissement sur le bocage avec la plantation agroforesterie, de bosquets et l'accompagnement de RNA (Régénération naturelle assistée) grâce aux nouveaux financements du Pacte en Faveur de la Haie (AAP Investissement).

Description détaillée

Contexte :

Le bocage est un élément structurant des paysages de notre région. Cependant, nous assistons depuis des dizaines d'années à une diminution du linéaire de haies français. L'importance des haies est de plus en plus affirmée, de par leurs multiples rôles : Espaces refuges pour la faune, Infiltration de l'eau, Trames vertes, Filtration des polluants, Abris pour les auxiliaires des cultures, Limitation de l'érosion des sols, Amélioration du bien-être en élevage (ombre, fraîcheur, brise-vent...)

Ainsi, le Syndicat Layon Aubance Louets, acteur de la préservation de la ressource en eau ainsi que de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, s'implique sur la thématique du bocage depuis 2011, et souhaite encourager les plantations de haies, d'agroforesterie, de bosquets et la RNA sur son territoire.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Poursuite de l'action D3 - "D3- Plantations de haies"

Objectif(s) opérationnel(s):

L'action vise à accomapgner et planter 20 km de linéaire bocager/an

Action(s) opérationnelle(s):

L'action consiste à :

- Mener à bien les plantations de haies
- Réceptionner des travaux et suivi de l'entretien post-plantation
- Réaliser des outils techniques afin d'harmoniser l'accompagnement des différentes maîtrises d'œuvre (diagnostic de plantation, protocole de suivi post plantation...)
- Suivre les prestataires du marché public à bon de commande

Localisation:

Territoire du SLAL

Modalités de mise en œuvre:

Une partie de l'action va être réaliser en partenariat avec les prestataires retenus dans le cadre de la commande publique mais aussi en régie pour suivre l'avancement et le bon accompagnement des planteurs

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
-------------	--------------------------

Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2022, durée 6 an(s)
-------------------------	------------------------------------

CT25-27								
	2025		2026		2027		Total	
	262 000,00 €		262 000,00 €		262 000,00 €		786 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel CT25-27								
		Montans éligibles						
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	
	ETAT	262 000,00	262 000,00	262 000,00	786 000,00	80%	628 800,00	
	PROPRIETAIRES	262 000,00	262 000,00	262 000,00	786 000,00	20%	157 200,00	
	Total						786 000,00 €	

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre de km d'éléments bocagers créés
	60
	Nombre de projets accompagnés
	150
	Nombre de projets d'agroforesterie intraparcellaire
	12

I1-Dialogue territorial sur un micro-bassin versant pour réduire le ruissellement rural par les principes de l'Hydrologie Régénérative

AdT 25-27 Programme 25-27 Référent | MG Thème | Aménagements

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

La CCLLA et le SLAL souhaitent mener une expérimentation sur la mise en œuvre des principes de l'Hydrologie Régénérative/solutions Fondées sur la Nature, sur un sous-bassin versant test. Cette expérimentation correspond à une phase d'étude et ne concerne pas la réalisation des travaux.

Description détaillée

Contexte :

La gestion quantitative de la ressource en eau est un enjeu majeur sur le territoire de la CCLLA et du SLAL. Les masses d'eau concernées sont : Une partie de RDL, de l'Aubance, du Louet, le Layon aval, la Vilaine et un tout petit bout du Layon amont, du Lys, de l'Arcison, du Javoineau, du Dreuillé de l'Hyrôme, et du Jeu et de l'Armangé.

Les étiages sévères en période estivale ainsi que les phénomènes d'inondations par ruissellement, connus sur ce territoire, vont être aggravés par le changement climatique. Une des réponses réside dans le principe de ralentissement du cycle terrestre de l'eau, rappelé dans l'axe 2 du Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (SDGRE) du Département de Maine-et-Loire, en limitant le ruissellement et en favorisant l'infiltration pour garder l'eau dans le sol.

Le SLAL a déjà mis en œuvre, dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2022-2024, des actions contribuant au ralentissement du cycle de l'eau (afin notamment d'intercepter les pollutions diffuses) sur les masses d'eau de l'Hyrôme et du Jeu par la mise en place d'infrastructures agroécologiques (plantations bocagères, création de zones tampons et de fossés à redents) dont particulièrement en tête de bassin versant.

Par ailleurs, dans le cadre de ses actions de sensibilisation auprès du grand public, la CCLLA a organisé en septembre 2024 une conférence sur les principes de l'Hydrologie Régénérative, présentée par Simon RICARD (Permalab).

L'Hydrologie Régénérative est la science de la régénération des cycles de l'eau douce par l'aménagement du territoire et cherche, autour du triptyque EAU-SOL-ARBRE, à :

- Ralentir, répartir, infiltrer et stocker dans le paysage toutes les eaux de pluie et de ruissellement
- Densifier la végétation.

Le SLAL et la CCLLA souhaitent aujourd'hui porter un projet commun pour favoriser l'infiltration et réduire le ruissellement agricole.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Nouvelle action

Objectif(s) opérationnel(s):

L'action vise à réduire le ruissellement agricole sur un micro bassin versant test par l'implication de toutes les parties prenantes (agriculteurs, élus, gestionnaire des fossés...)

Action(s) opérationnelle(s):

L'action consiste à :

- Identifier le bassin versant test
- Impliquer toutes les parties prenantes par la méthode du dialogue territoriale
- Réaliser un diagnostic hydraulique du bassin versant (BV)
- Instrumenter le BV (*Cela devra être précisé selon la validation du bassin versant test et de l'état des lieux, mais sur la base de la méthodologie développée par l'association PUHR, cela pourrait se traduire par des mesures de la turbidité, des mesures de l'humidité du sol, du suivi du débit, une station météo, piezomètre, sonde capacitive, etc.*)
- Identifier les aménagements/actions à mettre en place
- Accompagner les parties prenantes à la mise en place des actions
- Suivre l'acquisition de données, capitaliser et diffuser

Localisation:

Le sous-bassin pré-identifié pour cette expérimentation est un sous bassin de la masse d'eau de la Vilaine d'une surface d'environ 20 km2 au sud-ouest de la commune de Chavagne-les-eaux. Le choix du site sera à valider début 2025 en lien avec le SDGEP de la CCLLA.

L'adhésion des propriétaires et exploitants étant fondamentale pour la réussite du projet, dans le cas où le dialogue territorial aboutit à une non acceptation, le projet sera annulé sur ce sous-bassin versant et un autre sera choisi.

Cette méthode vise à être dupliquée sur d'autres secteurs où l'impact du ruissellement rural est problématique en lien avec les SDGEP des différentes EPCI du territoire.

Modalités de mise en œuvre:

Action réalisée en partenariat avec la CCLLA. Une partie de cette action sera réalisée en régie (dialogue territoriale, diagnostic notamment). L'association Pour Une Hydrologie Régénérative (PUHR) est également partenaire de l'action et permettra de s'appuyer sur une méthode, des indicateurs déjà éprouvés par ailleurs. Dans le respect de la commande publique, un prestataire sera sollicité afin d'accompagner le SLAL à la réalisation de cette action.

Masse d'eau	BV ME prioritaires (Jeu, Hyrôme, Aubance et Villaine)
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27							
	2025	2026		2027	Total		
	27 000,00 €	35 000,00 €		0,00 €	62 000,00 €		
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	25 000,00	35 000,00	0,00	60 000,00	50%	30 000,00
	RPDL	25 000,00	35 000,00	0,00	60 000,00	30%	18 000,00
	AUTOFINANCEMENT				62 000,00	22.58%	13 999,60
	Total						61 999,60 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Diagnostic ruissellement du micro-bassin versant réalisé
	Oui
	Nombre de réunions collectives organisées
	6
	Pourcentage d'acteurs contactés sur le micro-bassin versant
	100
	Pourcentage d'acteurs engagés sur le micro-bassin versant
	30
	Pourcentage d'acteurs rencontrés sur le micro bassin versant
	80

I2-Dialogue territorial sur les TBV prioritaires de Hyrôme

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent | VCa

Thème | Aménagements

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Poursuite de l'action MA2 - Restauration des têtes de bassin versant.

Description détaillée

Contexte :

Les têtes de bassin versant, notion récente au regard des politiques d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux, correspondent aux cours d'eau de rang de Strahler 1 et 2. C'est-à-dire qu'il s'agit des zones de sources de nos rivières. Elles sont constituées naturellement d'un réseau dense de ruisseaux (chevelu estimé à 70 % du linéaire total de cours d'eau) et de zones humides. Ces écoulements, du fait qu'ils soient pérennes, intermittents ou éphémères, représentent une mosaïque de milieux très importante. A ce titre, les têtes de bassin jouent un rôle primordial sur la ressource en eau et sur la biodiversité. Elles influencent aussi de façon importante la qualité des milieux aquatiques en aval.

Depuis 3 ans le SLAL oeuvre sur ces petits territoires pour mettre en place des actions transversales.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Poursuite de l'action MAE - "MA2 - Restauration des têtes de bassin versant _ IAE"

Objectif(s) opérationnel(s):

L'action vise à rencontrer des propriétaires sur les secteurs prioritaires, mise en place et animation d'une gouvernance locale, transversalité avec les autres actions du syndicat, identification des secteurs prioritaires, identification des projets globaux à l'échelle de l'exploitation, suivi des actions mises en places, cartographie des enjeux.

Action(s) opérationnelle(s):

L'action consiste à :

- Rencontrer les propriétaires dans les secteurs prioritaires,
- Etablir un contact solide avec le territoire pour devenir la référente multithématique,
- Animer la gouvernance locale,
- Assurer la transversalité avec les autres actions du syndicat (cours d'eau, agricole, ...),
- Identifier sur les secteurs prioritaires des projets globaux (IAE, cours d'eau, MAEC, ...) à mettre en place pour un projet à l'échelle de l'exploitation, tels que les mares, les haies, fossés à redents, la restauration morphologique du cours d'eau
- Suivre les actions mises en place et la cartographie des enjeux comme l'érosion et le lessivage

Localisation:

Sur les têtes de BV des masses d'eau prioritaires

Modalités de mise en œuvre:

Action réalisée intégralement en régie

Masse d'eau	Têtes de bassin prioritaires Hyrôme
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre de propriétaires engagés sur l'Hyrôme
	5
	Nombre de rencontre collectives organisées
	2
	Nombre de rencontres individuelles organisées
	10

I3-Création d'IAE

AdT 25-27 Programme 25-27 Référent | MG Référent | VCa Thème | Aménagements

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Poursuite des études et de la mise en place d'infrastructures agro-écologiques en élargissant à l'ensemble des masses d'eau prioritaires suite à des sollicitations d'exploitants souhaitant bénéficier d'un accompagnement et de la mise en place d'infrastructures similaires. Cet élargissement ne remet pas en cause, l'animation multithématique réalisée sur les têtes de bassins versants prioritaires, nous envisageons d'étendre le champ d'action à la mise en place des IAE à d'autres territoires prioritaires afin de répondre à cette demande et d'amplifier massivement cette action.

Description détaillée

Contexte:

Les Infrastructures AgroEcologiques (IAE) sont des aménagements parcellaires pouvant avoir deux objectifs complémentaires quantitatifs et qualitatifs. En effet, elles ont des capacités épuratoires et filtrantes importantes, et ralentissent la vitesse d'écoulement de l'eau, et donc réduisent l'érosion des sols et le lessivage des nutriments, favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol et donc la recharge des nappes...

Les IAE sont multiples : haies, boisements, bassins tampons, baissières, mares tampons, zones humides et zones tampons, talus, fossés à redents ... les éléments sont aménagés reliés les uns aux autres, implantés, transformés pour capter, répartir et stocker passivement l'eau plutôt que drainer, évacuer et impacter le milieu.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Poursuite de l'action MAE - "MA2 - Restauration des têtes de bassin versant _ IAE"

Objectif(s) opérationnel(s):

Mise en place d'infrastructures agro-écologiques sur les masses d'eau prioritaires de la stratégie 22-27 pour aménager un agro-écosystème résilient. Quelques soit la nature des projets d'IAE, ils devront toujours veiller à répondre aux objectifs quantitatif et qualitatif suivants :

1. Réduire les transferts de polluants (notamment pesticides) vers le milieu récepteur
2. Augmenter le temps de contact sol/eau et air/eau pour favoriser les processus épuratoires naturels
3. Réduire les vitesses d'écoulement en surface pour limiter l'érosion des sols et le lessivage des nutriments
4. Favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol et donc le stockage long terme

Action(s) opérationnelle(s):

L'action consiste à :

- Créer des projet ambitieux avec l'exploitant et/ou le propriétaire
- Faire des étude pré-travaux de dimensionnement des IAE
- Mettre en place des infrastructures agro-écologiques (Création de bassins tampon, Aménagement de fossés à redents, restauration de mares tampons, plantations de haies, ...)
- Accompagner et conseiller à l'entretien des IAE (thématique gestion des fossés)
- Identifier une collectivité test pour mettre en place un programme de gestion des fossés

Localisation:

ME prioritaires de la stratégie 22-27. La priorité sera donné aux propriétaires de projets situés sur les têtes de bassins versants prioritaires du Jeu et de l'Hyrôme

Modalités de mise en œuvre:

Les études préalables aux travaux sont réalisées par des bureaux d'études, conformément aux exigences de la commande publique ou en régie, en fonction de la complexité du projet.

Les travaux seront exécutés par des entreprises de travaux publics, dans le respect des procédures de la commande publique.

Masse d'eau	BV ME prioritaires (Jeu, Hyrôme, Aubance et Villaine)
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27								
	2025		2026		2027		Total	
	50 000,00 €		50 000,00 €		50 000,00 €		150 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel CT25-27								
		Montans éligibles						
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	
	AELB	50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00	50%	75 000,00	
	RPDL	50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00	30%	45 000,00	
	AUTOFINANCEMENT				150 000,00	20%	30 000,00	
	Total						150 000,00 €	

Indicateurs Programmation 2025-2027	Evolution des analyses physico-chimiques et/ou pesticides (tous sites confondus) avant et après travaux
	Non définit / pour information
	Nombre d'aménagements IAE réalisés
	7
	Nombre de sites ayant fait l'objet de travaux IAE (espaces géographiques)
	3
	Nombre d'études d'aménagement et de dimensionnement d'IAE menées
	3
	Surface de bassin versant collectée par les IAE
	Non définit / pour information

I4-Création d'IAE sur la ME du Jeu

AAP - LIFE REVERS'EAU

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent I PGo

Réfèrent I VCa

Thème | Aménagements

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Création ou aménagement d'Infrastructures Agro-écologiques dans l'objectif de développer un agro-écosystème résilient qui collecte, stock et infiltre l'eau dans le sol et participe à la dégradation des polluants.

Description détaillée

Contexte:

La directive cadre européenne sur l'Eau impose le retour au bon état écologique des eaux.

Pour améliorer efficacement la qualité de l'eau des cours d'eau, il est primordial d'améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques et restaurer leurs capacités épuratoires. Coupler à ces actions, il semble essentiel de mener aussi des actions pour limiter le départ des éléments polluants provenant des terres agricole (érosion) et limiter leur transport vers les cours d'eau (ruissellement).

En réponse à la stratégie territoriale des bassins versants Layon, Aubance, Louets et Rives de Loire validée en 2022 pour la période 2022-2027, cette fiche action prévoit la mise en place d'IAE dans le cadre du Projet LIFE REVERS'EAU » Programme d'Actions Renforcé et Intégré sur le bassin versant du Jeu ».

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Cette fiche action est la continuité de la fiche inscrite dans le CT EAU 22-24 : « MA2 - Restauration des têtes de bassin versant _ IAE ».

Objectifs opérationnels:

Quelques soit la nature des projets d'IAE, ils devront toujours veiller à répondre aux objectifs quantitatif et qualitatif suivants :

1. Réduire les transferts de polluants (notamment pesticides) vers le milieu récepteur
2. Augmenter le temps de contact sol/eau et air/eau pour favoriser les processus épuratoires naturels
3. Réduire les vitesses d'écoulement en surface pour limiter l'érosion des sols et le lessivage des nutriments
4. Favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol et donc le stockage long terme

Actions opérationnelles:

Pour répondre aux objectifs précités, les actions consisteront à :

- Créer des projet ambitieux avec l'exploitant et/ou le propriétaire
- Faire des étude pré-travaux pour bien dimensionner les travaux
- Mettre en place des infrastructures agro-écologiques (Création de bassins tampon, Aménagement de fossés à redents, restauration de mares tampons, plantations de haies, ...)

Localisation:

Cette action est spécifiquement dédiée à la masse d'eau du Jeu. Pas de site défini pour le moment. Action à mobiliser à l'opportunité, prioritairement sur les têtes de bassin versant prioritaires, puis celles ayant été diagnostiquées.

Modalité de mise en oeuvre:

Les études préalables aux travaux sont réalisées par des bureaux d'études, conformément aux exigences de la commande publique, ou en régie en fonction de la complexité du projet.

Les travaux seront exécutés par des entreprises de travaux publics, dans le respect des procédures de la commande publique.

L'ambition (technique et financière) de cette fiche action à été revue à la baisse lors de la rédaction de l'Accord de Territoire.

Contrairement aux objectifs initialement fixés dans le cadre du projet LIFE, on observe :

- la baisse de 20% du budget (71 200€ --> 59 333€)
- la réduction des objectifs de réalisation de 10 fossés à redent et 3 bassins tampons --> nouveaux objectifs de l'ADT : 2 sites / 2 études / 5 aménagements

Masse d'eau	ME - Jeu
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2024, durée 4 an(s)

CT25-27							
	2025	2026		2027	Total		
	20 000,00 €	22 166,00 €		17 167,00 €	59 333,00 €		
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	20 000,00	22 166,00	17 167,00	59 333,00	50%	29 666,50
	RPDL_HORS_CT	20 000,00	22 166,00	17 167,00	59 333,00	10%	5 933,30
	EUROPE	20 000,00	22 166,00	17 167,00	59 333,00	20%	11 866,60
	AUTOFINANCEMENT				59 333,00	20%	11 866,60
	Total						59 333,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Evolution des analyses physico-chimiques et/ou pesticides (tous sites confondus) avant et après travaux Non définit / pour information Nombre d'aménagements IAE réalisés 5 Nombre de sites ayant fait l'objet de travaux IAE (espaces géographiques) 2 Nombre d'études d'aménagement et de dimensionnement d'IAE menées 2 Surface de bassin versant collectée par les IAE Non définit / pour information
--	---

I5-Dispositif expérimental d'accompagnement des agriculteurs à l'hydrologie régénérative

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent | MG

Thème | Aménagements

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Développer un dispositif innovant et expérimental sur l'hydrologie régénérative/Solutions Fondées sur la Nature sur le territoire du SLAL. Travailler avec des agriculteurs volontaires et motivés par la démarche d'HR pour mettre en place des projets ambitieux sur leurs parcelles. Ces projets pilotes seront instrumentalisés afin de mesurer les impacts directs en termes de contenus en eau des sols disponible pour la végétation.

Description détaillée

Contexte :

L'Hydrologie régénérative par du constat, qu'à l'échelle mondiale, 63% des précipitations proviennent, non pas des mers et océans, mais de l'évapotranspiration des sols et des végétaux. C'est ce que l'on appelle « l'eau verte ». Ce cycle de l'eau verte permet une bonne répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. Par l'aménagements de l'espace et ses pratiques, l'Homme a fragilisé ce cycle (remembrement, recalibrage des cours d'eau, drainage, artificialisation des sols, simplification des forêts, évolution des pratiques agricoles...).

Ainsi, nos pratiques et notre manière d'aménager le paysage impact les régimes de pluie. L'hydrologie Régénérative vise donc à régénérer le cycle de l'eau verte, afin de garantir une meilleure répartition dans le temps et dans l'espace des pluviométries, gage de pérennité de notre agriculture.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Nouvelle action

Objectif(s) opérationnel(s):

- Développer des projets d'hydrologie régénérative ambitieux en mode expérimentation et favoriser les échanges et la montée en compétences des agriculteurs par l'émergence d'un collectif.
- Acquérir des données qualitatives et quantitatives sur l'impact des aménagements et des nouvelles pratiques d'hydrologie régénérative.

Action(s) opérationnelle(s):

L'action consiste à :

- Créer un groupe d'agriculteurs sur le thème de l'hydrologie régénérative
- Organiser des rencontres collective sur l'hydrologie régénérative
- Accompagner à la création des projets individuels
- Instrumentaliser les parcelles ayant les projets les plus ambitieux
- Suivre l'acquisition des données
- Capitaliser et rendre disponible les résultats obtenus, les facteurs de réussites et les freins

- Etudier les freins et les leviers sociologiques et techniques rencontrés dans le cadre de cette action pour amplifier la démarche à l'avenir

Localisation:

ME prioritaires de la stratégie 22-27

Modalités de mise en œuvre:

Action réalisée en partenariat :

1. L'Association "Pour une Hydrologie Régénérative" afin de s'appuyer sur leur méthodologie, leur conseil et harmoniser les indicateurs d'observation et participer à la base de données nationale d'acquisition de données
2. Le GABB Anjou. Du fait des enjeux environnementaux sur l'Agriculture Biologique, par la force des choses, le réseau GABB, et notamment le GABB anjou sont déjà bien avancé sur la thématique de l'hydrologie régénérative. En effet, l'HR répond aux double enjeux de biodiversité et de qualité des sols, indispensable dans les agrosystèmes en l'absence d'alternative chimique. Un partenariat est déjà existant entre la tête de réseau nationale du GABB et l'association "Pour une hydrologie régénérative" ce qui facilitera la transmission de la méthodologie. D'autre part, le GABB a déjà un vivier d'agriculteurs intéressés par cette démarche. Cependant, cette action sera ouverte à tout agriculteur souhaitant travailler sur les questions d'hydrologie régénérative (bio et conventionnel).

Cette action sera également réalisée en transversalité avec l'ensemble des actions du SLAL (milieux aquatiques, biodiversité, IAE, agricoles) et notamment en lien avec les travaux IAE et les travaux cours d'eau, qui pourront être mobilisés selon les projets et les demandes des agriculteurs pour des projets globaux

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27								
	2025		2026		2027		Total	
	20 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €		60 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel CT25-27								
		Montans éligibles						
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	
	AELB	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00	50%	30 000,00	
	RPDL	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00	30%	18 000,00	
	AUTOFINANCEMENT				60 000,00	20%	12 000,00	
	Total						60 000,00 €	

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre d'agriculteurs présents sur le territoire du SLAL dans le groupe HR 6 Nombre d'animations collectives 6 Nombre de communications sur le dispositif expérimental diffusées 3 Nombre de projets HR en émergence sur le territoire du SLAL 6
--	--

M1-Restauration des cours d'eau et des milieux humides associés

AdT 25-27

Plan biodiversité DPT 49

Programme 25-27

Réfèrent | CD

Thème | Milieux aquatiques

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Projet de restauration des cours d'eau et des milieux humides associés répondant aux objectifs de :

- restauration des connexions latérales entre le lit mineur et le lit majeur,
- restauration des écoulements et du lit mineur,
- restauration de la continuité écologique,
- restauration des fonctions rivulaires.

Description détaillée

Contexte

La directive cadre européenne sur l'Eau impose le retour au bon état écologique des eaux. Les milieux aquatiques doivent retrouver leurs fonctionnalités d'épuration des eaux, de régulation des crues l'hiver, de ressource en eau disponible l'été et de lieux de vie pour la biodiversité. Ces services rendus à l'Homme sont plus que nécessaire dans le contexte actuel de réchauffement climatique.

En réponse à la stratégie du CT EAU des bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louets et Rives de Loire validé en 2022 pour la période 2022-2027, cette fiche action prévoit la réalisation d'action de restauration de la continuité écologique et de la morphologique des cours d'eau et des milieux humides associés.

Continuité avec le CT Eau 22-24

La continuité avec le CT Eau 2022-2024 est spécifié pour chaque action présentée ci-après au paragraphe « Localisation ».

Objectifs opérationnels:

Les projets de restauration viseront toujours à répondre aux objectifs suivants :

1. La restauration des connexions latérales entre le lit mineur et le lit majeur : Favoriser la dissipation de l'énergie de l'eau, favoriser l'alimentation des zones humides riveraines, améliorer les échange nappe/rivière,
2. La restauration des écoulements et du lit mineur : Diversifier les habitats au sein du cours d'eau, Améliorer la capacité auto-épuration du cours d'eau,
3. La restauration de la continuité écologique,
4. La restauration des fonctions rivulaires.

Actions opérationnelles

Les actions consisteront à :

- Réaliser des travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau par reméandrage, remise en fond de vallée et recharge en granulat,

- Réaliser des travaux de restauration des zones humides riveraines en améliorant leurs conditions d'alimentation,
- Réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique par la suppression d'ouvrage et de plan d'eau.
- Réaliser des études et analyses préparatoires aux travaux.

Localisation

Pour rappel, la stratégie priorise deux masses d'eau, Le Jeu et L'Hyrôme, du fait de leur état général, proche du bon état. En complément de ces masses d'eau, la stratégie prévoit des interventions sur les cours d'eau de l'Aubance et du Layon ainsi que la masse d'eau de la Vilaine, dans l'objectif de poursuivre les efforts et projet initiés sur les contrats précédents. Les linéaires en liste 2 du Layon et de l'Aubance sont ciblé comme prioritaire pour la restauration de la continuité écologique. Sur le territoire « Rives de Loire », la masse d'eau de l'Avort est ciblée comme prioritaire également. Enfin, la stratégie identifie la nécessité de maintenir une présence d'action sur le reste du territoire.

Le bassin du Jeu fait l'objet d'un programme LIFE à part entière présenté dans une autre fiche action.

Les projets ci-après sont présentés par ordre de priorité. La priorisation se base sur le gain écologique de l'action et, pour les travaux, l'état d'avancement des études préalables. L'ordre de réalisation des travaux et des études sera amené à évoluer au cours de l'avancement de l'Accord de Territoire, selon les délais de réalisation des études ou de la concertation ou encore selon le budget disponible chaque année.

Les études seront réalisées au cours des 3 années selon le budget disponible. Les études dimensionneront des travaux de restauration morphologique les plus ambitieux possible dont les travaux seront inscrits dans un futur contrat.

1. Restauration de l'Aubance en aval du Domaine de l'Etang à Brissac - Travaux

Masse d'eau : Aubance

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation et étude préalable en 2024

Le projet concerne le cours d'eau de l'Aubance sur environ 500 ml à l'entrée du centre-ville de Brissac Loire Aubance. Le cours d'eau présente un tracé rectiligne et uniforme, historiquement sous influence d'un clapet aujourd'hui abaissé. L'action prévoit la restauration morphologique du linéaire par plusieurs méthode selon les contraintes techniques, du reméandrage à la recharge granulométrique. L'amélioration du fonctionnement d'une frayère artificielle est aussi intégrée au projet.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

2. Restauration du ruisseau du Bourg à Chavagnes-les-Eaux - Travaux

Masse d'eau : Vilaine

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Oui

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation et étude préalable en 2023 et 2024

Le projet concerne le ruisseau du Bourg, affluent du ruisseau de Vau, lui-même affluent de la Vilaine, sur 500 ml à Chavagnes-les-Eaux (Terranjou). Ce cours d'eau est en tête de bassin versant. Le projet a vu le jour à la suite d'inondations répétées du centre-bourg de Chavagnes-les-Eaux et une volonté locale de réhabiliter les anciennes lagunes d'assainissement en espace d'expansion de crue. Le cours d'eau sur cette portion est rectiligne et très profond, il collecte de nombreux rejet d'eau pluviale provoquant des à-coups hydrauliques. En été, un développement algal révèle une faible qualité d'eau. Les travaux prévoit un reméandrage et une restauration du cours d'eau sur près de 500 ml. Le projet vise une création de zone humide sur plus de 7000 m².

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

3. Reprise des travaux de restauration du Layon - Travaux

Masse d'eau : Layon amont

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action reportée du CT 2022-2024

Travaux en 2016

À la suite de travaux de restauration de la continuité écologique réalisés il y a quelques années, deux sites, Nueil-sur-Layon et les Verchers sur Layon, nécessitent une intervention supplémentaire pour restaurer la morphologie du cours d'eau. Les reprises consistent à réhausser des radiers et resserrer le lit d'étiage du Layon.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

4. Restauration de l'Aubance aux Laudières à Murs-Erigné - Travaux

Masse d'eau : Aubance

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation et étude préalable en 2024

L'Aubance sur ce tronçon est sous l'influence d'un clapet induisant une morphologie homogène et des écoulements lenticques. Le clapet de Mozé (ouvrage privé) constitue un obstacle à la continuité écologique, l'Aubance est ensuite en libre écoulement jusqu'à la confluence avec le Louet. Le projet prévoit la suppression de l'ouvrage et la restauration de la morphologie de l'Aubance par mise en place de banquettes et de radiers sur près de 2 km 700.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 90 % AELB

5. Restauration du Layon entre Chaudfonds sur Layon et Chalonnes - Etude et Travaux

Masse d'eau : Layon Aval

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation et étude préalable en 2024

Le projet se situe en aval du cours d'eau du Layon, près de sa confluence avec la Loire. Il concerne près de 5 km de cours d'eau et des zones de frayères situées dans le lit majeur du Layon, sur des prairies inondées en hiver et au printemps sous l'influence de la Loire. Sur ce tronçon, le cours d'eau a été fortement recalibré et rectifié dans le passé, il présente un lit très large, homogène et dépourvu d'habitats fonctionnels. On devine encore dans le lit majeur la présence de l'ancien lit méandriforme ou des bras morts. En 2015 des ouvrages au niveau de l'ancien plan d'eau de Chalonnes sur Loire, en aval du tronçon, ont été effacés sans mesures d'accompagnement. La zone d'étude présente un intérêt majeur pour la biodiversité avec la présence d'espèces protégées et d'habitats sensibles (prairies humides alluviales classées en ZNIEFF et Natura 2000).

Le projet prévoit de retrouver un fonctionnement hydromorphologique et biologique convenable du cours d'eau et de restaurer des frayères. La reprise de l'ancien lit méandriforme est visée. Sur le cours actuel, le projet prévoit une restauration par réduction de la section du lit mineur et aménagement de banquettes.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 40 % AELB, 40 % Région PDL

6. Restauration du Coursipiet à Cernusson - Etude

Masse d'eau : Layon amont

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action reportée du CT 2022-2024

Concertation en 2023 - Opportunité

Ce projet est né d'une volonté des élus locaux de restaurer le ruisseau du Coursipiet en sortie du bourg de Cernusson. L'étude consistera à identifier et dimensionner un projet ambitieux de restauration (remise dans le talweg). Les travaux seront réalisés dans un futur programme.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

7. Restauration du Petit Louet - Etude et Travaux

Masse d'eau : Louet

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Oui

Action reportée du CT 2022-2024

Le SLAL a été sollicité pour réaliser des travaux sur le Petit Louet par la commune de Blaison-St-Sulpice, au cours de sa présentation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Blaison-St-Sulpice, pour réaliser des travaux de restauration morphologique du cours d'eau. Des études ont déjà été menées : étude sur la problématique inondation du Val du Petit Louet par le Syndicat du Petit Louet en 2015, diagnostic du Petit Louet par le Syndicat Layon Aubance Louets en 2016, plan de gestion de L'ENS de Blaison-St-Sulpice. Elles ont fait ressortir les enjeux suivants : - Mauvais entretien du cours d'eau, - Fort envasement réduisant l'évacuation des eaux en crues, - Mauvais état morphologique et présence d'obstacles à la continuité écologique, - Fort potentiel biodiversité/faune/flore. Une étude préalable à la restauration morphologique du Petit Louet sur les communes de Blaison-St-Sulpice, Brissac Loire Aubance et Les Garennes-sur-Loire est donc prévue. Cette étude permettra de compléter l'état des lieux et le diagnostic du cours d'eau (levés topographiques complémentaires, étude hydraulique complémentaire...), et de définir précisément les travaux de restauration à réaliser. Les travaux envisagés sont la restauration morphologique du cours d'eau, la remise en eau d'anciens bras, la restauration de milieux humides/mares en bordure du cours d'eau ou encore la modification d'ouvrages hydrauliques.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

8 - Restauration du Layon en amont du moulin de Machelles - Etude

Masse d'eau : Layon aval

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action reportée du CT 2022-2024

Travaux en 2016

Le clapet du Moulin de Machelles a été effacé en 2016 pour restaurer la continuité écologique sur le Layon. Le clapet ayant été supprimé sans mesure d'accompagnement sur le lit mineur, la ligne d'eau est aujourd'hui très basse, les berges haute et abrupte et le lit rectiligne et pauvre en habitat et faciès d'écoulement. Des travaux de restauration morphologique sont donc envisagés. Une étude de dimensionnement sera réalisée, les travaux seront inscrits dans un futur programme.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

9. Restauration d'un affluent de l'Hyrôme au niveau des anciennes lagunes de Saint-Georges-des-Gardes - Travaux

Masse d'eau : Hyrôme

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Oui

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation et étude préalable en 2024

Sur la commune de Saint Georges des Gardes, une ancienne station de lagunage, propriété municipale est aujourd'hui inutilisée. Au sein de ces parcelles coule un cours d'eau dont les tronçons ont été classé comme « artificiel » et « très artificiel » lors d'un diagnostic de têtes de bassin versant (2020). Un plan d'eau sur cours d'eau est présent. Le projet prévoit la remise en fond de vallée du cours d'eau, la création de zones humides alimentées grâce au débordement du ruisseau et aux ruissellements arrivant du bourg sur près de 3ha et la remise à ciel ouvert du cours d'eau busé sous un plan d'eau.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 40 % AELB, 30 % Région PDL, 10 % Département Maine-et-Loire (ENS)

10. Restauration du Layon à Rigal à Concourson-sur-Layon - Travaux

Masse d'eau : Layon amon

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation et étude préalable en 2024

Le Layon sur ce site a subi de nombreux aménagements au cours de la deuxième moitié du XXème siècle (recalibrage, ouvrage) et se retrouve de fait incisé et surdimensionné. L'ancien lit (ou vieux Layon) est devenu un réseau annexe en parti comblé ne permettant plus un écoulement continu.

Le projet vise à réalimenter les anciens méandres du Layon dont la morphologie est restée plus naturelle en largeur et en profondeur ainsi que par son tracé méandrique.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

11. Restauration du Layon et de l'Hyrôme entre Paimparé et Bézigon - Travaux

Masse d'eau : Layon aval

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation et étude préalable en 2024

Le clapet de Bézigon (ouvrage privé) constitue un obstacle à la continuité écologique. Le clapet est en panne et non réparable (liste 2) depuis fin 2022. Après accord de la DDT, un chainage temporaire a été réalisé début 2023 en position semi-haute (20cm en dessous de la côte maximale) pour éviter la baisse du niveau d'eau à l'amont, en attendant une solution qui vise à rétablir la continuité écologique.

Le projet vise à y répondre. Il comprend également la réalisation de travaux de restauration morphologique du lit mineur du Layon par recharge en granulats sous forme de radiers et banquettes entre Pont Barré et les Planches ainsi que sur la partie aval de l'Hyrôme soit un linéaire de 4 km 200 de restauration.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 90 % AELB

12. Restauration d'un CE de TBV de l'Hyrôme au lieu-dit La Vindière à Chemillé-en-Anjou - Travaux

Masse d'eau : Hyrôme

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Oui

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation et étude préalable en 2024

Ce projet concerne deux tronçons de cours d'eau de tête de bassin versant, présentant un tracé rectiligne et un lit incisé et homogène. L'objectif est une restauration complète des cours d'eau visant l'amélioration des fonctionnalités biologiques et morphologiques, l'amélioration de l'espace de mobilité, la restauration du fonctionnement des zones humides riveraines ainsi que l'amélioration de la biodiversité.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 40 % AELB, 30 % Région PDL, 10 % Département Maine-et-Loire (ENS)

13. Restauration du ruisseau de la Sorcière - Etude

Masse d'eau : Louet

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Oui

Action reportée du CT 2022-2024

Le ruisseau de la Sorcière fera l'objet d'un diagnostic T2BV sur l'ensemble de son linéaire. À la suite de ce diagnostic, le SLAL identifiera un ou plusieurs sites nécessitant une restauration et portera les études de dimensionnement nécessaires. Ces travaux seront ensuite inscrits dans un futur programme.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

14. Restauration du Douet en aval de la Piscine de Doué-la-Fontaine - Etude

Masse d'eau : Layon amont

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Non

ME proche du bon état : Non

Action reportée du CT 2022-2024

Le ruisseau de Douet a fait l'objet de travaux de rétablissement de la continuité écologique sur l'ancien plan d'eau de la commune de Doué la Fontaine. Le projet prévoit la restauration morphologique du cours d'eau en aval de ce site afin d'augmenter l'ambition et les effets positifs de la restauration. Une étude de dimensionnement est prévue, les travaux seront inscrits dans un futur programme.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

15. Déconnection d'un plan d'eau sur l'Hyrôme à Chanzeaux - Etude

Masse d'eau : Hyrôme

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Oui

Action reportée du CT 2022-2024

L'étude vise à dimensionner un projet de restauration de la continuité écologique et des écoulements par, si possible, la suppression de trois plans d'eau sur cours d'eau sur la commune de Chanzeaux.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 80 % AELB

16. Restauration du Layon au niveau du clapet du Petit Noizé - Travaux

Masse d'eau : Layon amont

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation et étude préalable en 2024

Le clapet du Petit Noizé (ouvrage privé) a été identifié comme un obstacle à la continuité écologique. L'objectif est de restaurer la continuité écologique en supprimant le clapet du Petit Noizé et de restaurer la morphologie du Layon sur la zone d'influence. Le Livier est un affluent, rectifié durant le XXème siècle, confluent dans le Layon juste en aval du clapet du Petit Noizé. Le projet prévoit un reméandrage du Livier sur son cours historique depuis le lieu-dit du Grand Noizé à son exutoire dans le Layon.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 90 % AELB

17. Restauration du Layon au niveau du clapet de Moque Souris - Etude et Travaux

Masse d'eau : Layon aval

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action reportée du CT 2022-2024

Ouvrage en Liste 2 - Opportunité

Le clapet de Moque Souris (ouvrage privé) constitue un obstacle à l'écoulement du Layon sur la commune de Rablay-sur-Layon (Bellevigne-en-Layon). Des travaux de restauration de la continuité écologique par la suppression de l'ouvrage, et de restauration morphologique du linéaire sous influence sont attendu sur ce site.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 90 % AELB

18. Restauration du Layon au niveau du clapet de Taillepré - Etude et Travaux

Masse d'eau : Layon aval

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action reportée du CT 2022-2024

Le clapet de Taillepré (ouvrage privé) constitue un obstacle à l'écoulement du Layon sur la commune de Faveraye-Mâchelles (Bellevigne-en-Layon). Des travaux de restauration de la continuité écologique par la suppression de l'ouvrage, et de restauration morphologique du linéaire sous influence sont attendu sur ce site.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 90 % AELB

19. Restauration de l'Aubance du moulin Roux au moulin de Ras - Etude et Travaux

Masse d'eau : Aubance

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation et étude préalable depuis 2018

L'Aubance sur ce site présente un réseau complexe de bras d'alimentation de 3 anciens moulins. Une partie de ce système (50% du site) est sous l'influence du clapet de Moulin Ras (ouvrage privé) situé en aval. Le cours principal de l'Aubance, dit Nouvelle Aubance, présente une surlargeur, des habitats peu diversifiés et des écoulements homogènes (profonds et plats lents). Sur l'ensemble du linéaire étudié, l'Aubance a subi d'importants travaux hydrauliques à la fin des années 60 : creusement de la Nouvelle Aubance, rectification du lit, suppression de méandres, recalibrage du lit, endiguement en rive droite le long des étangs.

Le projet vise la suppression de l'ouvrage aval, la remise en eau d'ancien bras plus propice à un bon fonctionnement hydrobiologique du cours d'eau ainsi que la restauration du lit actuel de l'Aubance par reméandrage et recharge granulométrique.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 90 % AELB

20. Restauration de l'amont de l'Avort - Etude et Travaux

Masse d'eau : Avort

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Non

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation et étude préalable en 2023

Une étude a démarré en 2023 sur un linéaire de 3 km du cours d'eau de l'Avort. L'étude doit être poursuivie avant la phase travaux. Les objectifs visés sont la restauration morphologique du lit ainsi que la création/restauration de zones humides. Un reméandrage du cours d'eau est envisagé.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

21. Restauration du ruisseau de la Frappinière en aval de Plaisance à Valanjou - Etude

Masse d'eau : Javoineau

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Non

ME proche du bon état : Ou

Action démarrée au CT 2022-2024

Concertation en 2024

Le ruisseau de la Frappinière a été restauré en 2023 et 2024 sur le site de Plaisance par la suppression d'un plan d'eau sur cours. L'étude prévoit le dimensionnement d'un projet de restauration morphologique du lit mineur par remise dans le talweg et suppression de plan d'eau en aval immédiat de Plaisance. Des travaux seront inscrits dans un futur programme, le linéaire restauré atteindra alors 1 km.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

22. Restauration d'un CE de TBV à Rocheplaud à la Salle-de-Vihiers - Etude

Masse d'eau : Arcison

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Non

ME proche du bon état : Non

Action non inscrite au CT 2022-2024

Concertation en 2024 - Opportunité

Le ruisseau traversant le lieu-dit Rocheplaud à la Salle-de-Vihiers est un cours d'eau de tête de bassin versant de rang 1 (source à 200 m) présentant un tracé rectiligne et un lit encaissé. Un propriétaire possédant les deux rives du cours d'eau sur 430 m est volontaire pour restaurer de façon ambitieuse le cours d'eau (reméandrage, rehaussement du cours d'eau, réduction de la section). Une étude de dimensionnement sera menée et aboutira à des travaux dans un futur contrat.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

23. Restauration d'un CE de TBV sur la Vilaine - Etude

Masse d'eau : Vilaine

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Oui

Action non inscrite au CT 2022-2024

Le bassin de la Villaine a fait l'objet d'un diagnostic T2BV sur l'ensemble de son réseau hydrographique. À partir de ce diagnostic, le SLAL identifiera un ou plusieurs sites nécessitant une restauration et portera les études de dimensionnement nécessaires. Ces travaux seront ensuite inscrits dans un futur programme.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

24. Restauration du Rollet à Rochefort-sur-Loire - Etude

Masse d'eau : Louet

ME visé dans la stratégie 2022-2027 : Oui

ME proche du bon état : Oui

Action non inscrite au CT 2022-2024

Ce projet est né d'une volonté d'un propriétaire et exploitant agricole riverain du cours d'eau du Rollet. L'étude prévoit le dimensionnement d'un projet ambitieux de restauration du cours d'eau (remise dans le talweg) dans un projet global d'aménagement du bassin versant (autre compétence du SLAL (bocage, mare...)). Les travaux seront ensuite inscrits dans un futur programme.

AdT 2025-2027 - Taux d'aide envisagés : 50 % AELB, 30 % Région PDL

A l'opportunité, le SLAL pourra étudier d'autres sites dont une restauration ambitieuse, portant une dimension multithématique de gestion de l'eau, serait envisagée (SFN, hydrologie régénérative, etc...).

Modalités de mise en œuvre

La majorité des actions listées ci-avant sont réalisées par un prestataire (étude et travaux). Toutefois, le SLAL souhaite former ses techniciens à la réalisation d'étude en interne notamment sur les petits cours d'eau de tête de bassin versant en s'appuyant sur des portions de cours d'eau de référence. Ainsi, parmi les études proposées, certaines ne nécessiteront pas de financement.

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27							
	2025		2026		2027	Total	
	700 000,00 €		925 000,00 €		700 000,00 €	2 325 000,00 €	
Commentaire CT25-27	Dans les dons : collecte de dons privés et AAP CDC						
Plan de financement prévisionnel CT25-27		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	600 000,00	600 000,00	600 000,00	1 800 000,00	50%	900 000,00
	RPDL	600 000,00	600 000,00	600 000,00	1 800 000,00	30%	540 000,00
	CD49	100 000,00	100 000,00	100 000,00	300 000,00	10%	30 000,00
	DONS	40 000,00	340 000,00	40 000,00	420 000,00	100%	420 000,00
	AUTOFINANCEMENT				2 325 000,00	18.70968%	435 000,06
	Total						2 325 000,06 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Mètres linéaires de cours d'eau étudié
	15000
	Mètres linéaires de cours d'eau restaurés (ayant fait l'objet de travaux)
	10000
	Nombre de sites de cours d’eau ayant fait l'objet de travaux
	8
	Nombre d’ouvrages rendus franchissables (dont X en liste 2)
	4

M2-Restauration des cours d'eau et des milieux associés sur la ME du Jeu

AAP - LIFE REVERS'EAU

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent I PGo

Thème | Milieux aquatiques

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Projet de restauration des cours d'eau et des milieux humides associés répondant aux objectifs de :

- restauration des connexions latérales entre le lit mineur et le lit majeur,
- restauration des écoulements et du lit mineur,
- restauration de la continuité écologique,
- restauration des fonctions rivulaires.

Description détaillée

Contexte:

La directive cadre européenne sur l'Eau impose le retour au bon état écologique des eaux. Les milieux aquatiques doivent retrouver leurs fonctionnalités d'épuration des eaux, de régulation des crues l'hiver, de ressource en eau disponible l'été et de lieux de vie pour la biodiversité. Ces services rendus à l'Homme sont plus que nécessaire dans le contexte actuel de réchauffement climatique.

En réponse à la stratégie territoriale des bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louets et Rives de Loire validé en 2022 pour la période 2022-2027, cette fiche action prévoit la réalisation d'action de restauration de la continuité écologique et de la morphologique des cours d'eau et des milieux humides associés, dans le cadre du Projet LIFE REVERS'EAU » Programme d'Actions Renforcé et Intégré sur le bassin versant du Jeu »

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Cette fiche action est la continuité de la fiche inscrite dans le CT EAU 22-24 : « MA2 - Restauration morphologique des têtes de bassin versant du Jeu (MA-04) ». Cette fiche prévoyait 100 000€TTC pendant 3 ans avec comme objectif : « Restauration physique des cours d'eau en tête de bassin par reméandrage, remise en fond de vallée, recharge en granulat, mise en défens, restauration de la continuité, déconnexion de plan d'eau sur le bassin du Jeu ».

Objectifs opérationnels:

Quelques soit la nature des projets de restauration, ils devront toujours veiller à répondre aux objectifs suivants :

1. La restauration des connexions latérales entre le lit mineur et le lit majeur pour: Favoriser la dissipation de l'énergie de l'eau, favoriser l'alimentation des zones humides riveraines, améliorer les échange nappe/rivière.
2. La restauration des écoulements et du lit mineur pour : Diversifier les habitats au sein du cours d'eau, améliorer la capacité auto-épuration du cours d'eau,
3. La restauration de la continuité écologique,
4. La restauration des fonctions rivulaires.

Actions opérationnelles:

Pour répondre aux objectifs précités, les actions consisteront à :

- Réaliser des travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau par reméandrage, remise en fond de vallée et recharge en granulat,
- Réaliser des travaux de restauration des zones humides riveraines en améliorant leurs conditions d'alimentation,
- Réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique par la suppression d'ouvrage et de plan d'eau.
- Réaliser des études et analyses préparatoires aux travaux.

Localisation:

Pour rappel, la stratégie territoriale (2022-2027) identifie la masse d'eau du Jeu parmi les territoires prioritaires, car c'est une masse d'eau « proche du bon état » mais qui menace d'être déclassée.

C'est un petit territoire, environ 92km², avec un patrimoine naturel riche mais dont le diagnostic réalisé sur 5 têtes de bassin versant prioritaires, a identifié 90 % du linéaire de cours d'eau comme artificialisé.

Pour chaque « site à restaurer » qui seront identifiés dans le cadre du projet LIFE, il devra être menée une étude de dimensionnement pour cadrer l'ambition du projet et le scénario le plus favorable. L'étude sera suivie d'une phase « chantier » pour la mise en œuvre des préconisations retenues.

Les « sites à restaurer » devront être situés dans le périmètre des têtes de bassin versant prioritaires diagnostiquées, ou à défaut dans le périmètre du bassin versant du Jeu.

Aux vues des délais du programme (3 ans ½), il est estimé la possibilité de réalisation d'environ 35% des travaux préconisés dans le diagnostic, soit environ 3.5 km de linéaire de cours d'eau restauré. Les travaux seront réalisés selon les opportunités rencontrées sur le terrain, en priorisant les chantiers les plus ambitieux.

Description des sites identifiés à ce jour (d'autres projets peuvent émerger)

1. Restauration du Pas Chevreau entre Sainte Christine et la confluence avec le Jeu – étude et travaux

Le projet concerne le cours d'eau du Pas Chevreau, depuis la sortie du Bourg de Sainte Christine, au niveau de la grotte « Lourde chez nous », jusqu'à la confluence avec le Jeu.

En sortie de bourg, le ruisseau est contraint par la présence d'un seuil béton dans son lit mineur, et des berges très artificialisées. Le cœur du projet viserait la restauration de la continuité écologique par la suppression de cet ouvrage transversal et des travaux d'accompagnement pour renaturer le cours d'eau et ses berges.

Aux vues de la localisation du site, il est proposé de revoir à la hausse l'ambition du projet en augmentant le linéaire d'étude en aval du site, jusqu'à la confluence entre le Pas Chevreau et le Jeu. L'objectif serait de déterminer si le seuil de Ste Christine est le dernier ouvrage avant la confluence (auquel cas sa suppression permettrait de rouvrir un tronçon de cours d'eau de près 1km) et si le ruisseau nécessite des travaux de restauration morphologique dans ce secteur.

Pour donner suite à l'étude, les travaux de restauration du Pas Chevreau seront menés avec l'accord des propriétaires et usagers des parcelles adjacentes.

2. Restauration de l'Angevinière – étude et travaux

Le projet concerne un tronçon d'environ 450m sur le ruisseau de l'Angevinière, petit affluent de l'Oyon, qui lui-même se jette dans le Jeu. Situé sur un cours d'eau de rang de Strahler 1 (très en amont, à proximité des zones de source), le site possède un haut potentiel de gain écologique.

Dans le secteur, le ruisseau a subi dans les années 80 d'importants travaux hydrauliques visant à « assainir » les parcelles, en réduisant les rôles du cours d'eau à celui de « fossé hydraulique » et donc en le déconnectant des zones humides associées. Aujourd'hui, le cours d'eau présente un tracé rectiligne, uniforme et le lit mineur est surdimensionné (surcreusé et élargi) par rapport au gabarit attendu. L'objectif du projet est de retrouver un tracé sinueux méandriforme, mais également permettre la déconnection des exutoires de drain, actuellement situés dans le lit mineur (ex : par la mise en place d'infrastructures agroécologiques).

Aux vues de la localisation du site, il est proposé de revoir à la hausse l'ambition du projet en augmentant le linéaire d'étude en aval du site (augmentation de 400m, voir 1km). L'objectif serait de déterminer si le ruisseau nécessite également des travaux de restauration morphologique dans ce secteur.

Pour donner suite à l'étude, les travaux de restauration du ruisseau de l'Angevinière seront menés avec l'accord des propriétaires et usagers des parcelles adjacentes.

3. Restauration du Juret TBV prioritaires – étude et travaux

Le projet concerne le cours d'eau du Juret, affluent du Jeu en rive gauche, au niveau du lieu-dit le Cormier.

Dans ce secteur, probablement à la suite du remembrement des terres agricoles, le Juret semble par endroit avoir été « perché » hors de son fond de vallée naturel. Ces travaux sont généralement accompagnés d'une modification hydraulique des cours d'eau, avec un tracé plus rectiligne, et un lit surcreusé et élargi. L'objectif de l'étude sera de déterminer l'emplacement du talweg naturel, est d'y redessiner le lit mineur du Juret lorsqu'il a été déplacé. Les secteurs qui ne nécessitent pas de remise en fond de vallée, pourront bénéficier de travaux de restauration morphologiques si nécessaire.

Une annexe hydraulique en rive droite du Juret sera également étudiée. La nature des travaux à réaliser dans ce secteur reste à définir mais cela pourrait mener à la restauration d'une zone humide adjacente et à la protection contre le piétinement bovin pour maintenir la bonne qualité de l'eau.

En amont du site et à proximité immédiate, se trouve l'une des têtes de bassin versant prioritaire, diagnostiquée lors de l'état des lieux initial sur le BV du Jeu. Au regard de la localisation du site, il est donc proposé de revoir à la hausse l'ambition du projet en augmentant le linéaire d'étude en amont. L'objectif serait quand cela est possible et si cela est cohérent et suffisamment ambitieux, d'étudier les préconisations formulées dans le diagnostic TBV.

Pour donner suite à l'étude, les travaux de restauration du Juret seront menés avec l'accord des propriétaires et usagers des parcelles adjacentes.

Modalités de mise en oeuvre:

Etudes et travaux réalisés par des prestataires, dans le cadre de la commande publique

Masse d'eau	ME - Jeu					
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2024, durée 4 an(s)					

CT25-27	2025	2026	2027	Total		
	62 500,00 €	228 803,00 €	176 667,00 €	467 970,00 €		

Plan de financement prévisionnel CT25-27	Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux
						Montant aide
	AELB	62 500,00	228 803,00	176 667,00	467 970,00	50%
	RPDL_HORS_CT	62 500,00	228 803,00	176 667,00	467 970,00	10%
	EUROPE	62 500,00	228 803,00	176 667,00	467 970,00	20%
	AUTOFINANCEMENT				467 970,00	20%
	Total					467 970,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Mètres linéaires de cours d'eau étudié
	5000
	Mètres linéaires de cours d'eau restaurés (ayant fait l'objet de travaux)
	3500
	Nombre de sites de cours d'eau ayant fait l'objet de travaux
	3
	Nombre d'ouvrages rendus franchissables (dont X en liste 2)
	1

M3 - Gestion des ouvrages

Programme 25-27 Référent BA Thème Milieux aquatiques

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Le SLAL est tenu, par d'anciennes conventions passées par les anciens syndicats dont il est issu, à l'entretien et à la gestion des ouvrages du Layon et de l'Aubance. Le syndicat entretient donc les ouvrages et assure les réparations nécessaires.

Le SLAL a entamé une démarche de dénonciation des conventions passées. En effet, l'intervention sur les ouvrages privés ne relève pas de l'intérêt général, ce qui va à l'encontre de ses statuts. Ainsi, la gestion et l'entretien des ouvrages sont restitués aux propriétaires privés. Pour ces démarches, le SLAL missionne un cabinet juridique pour l'accompagner.

Description détaillée

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)
Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre de rétrocession des ouvrages 3

P1-Technicien(ne)s rivières (x4) avec un poste de 0.5 ETP d'assistance administrative (H3)

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent | YL

Thème | Poste

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à mettre en place une cellule d'animation de l'accord de territoire sur la période 2025-2027 pour le volet milieux aquatiques (cours d'eau) afin d'atteindre les objectifs opérationnels. Cette cellule est composée de 4 postes de technicien rivière et 1 mi-temps d'assistance administrative.

Les dépenses concernent les montants affectés à l'animation, c'est à dire les dépenses (salaires et charges) de personnel et les charges de fonctionnement.

Placé sous l'autorité du président du Syndicat Layon Aubance Louets, les principales missions sont :

- animer le volet milieux aquatiques de l'accord de territoire 2025-2027 sur l'ensemble du territoire du syndicat
- conseiller et d'accompagner les communes et EPCI membres du Syndicat dans le cadre des actions en lien avec les milieux aquatiques.

Description détaillée

Les principales missions concernant les postes de technicien rivière sont :

Animer l'accord de territoire - volet Milieux Aquatiques (cours d'eau)

- Mise en œuvre du volet « milieux aquatiques » en collaboration avec l'équipe milieux aquatiques
- Suivi administratif, technique et financier des études et travaux liées aux cours d'eau
- Programmation et suivi des travaux
- Participation à certaines réunions du Syndicat (réunions de service, bureaux, comités syndicaux...)
- Participation à la programmation des études et travaux
- Elaboration des notices techniques et avant-projets
- Appui technique auprès de l'équipe cours d'eau, auprès des élus des collectivités adhérentes du SLAL, des riverains et associations
- Animation des commissions cours d'eau et de réunions techniques
- Rédaction des comptes rendus des réunions techniques
- Lien entre les différents partenaires des actions
- Représentation du SLAL sur le terrain auprès des acteurs locaux et riverains
- Suivi des marchés publics, rédaction des DCE, analyse des offres et suivi des marchés liés aux actions milieux aquatiques (études et travaux)
- Demande de financement et définition des enveloppes budgétaires liées aux travaux milieux aquatiques
- Suivi administratif et financier

Localisation administrative	Non renseignée
Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2022, durée 6 an(s)

CT25-27								
	2025		2026		2027		Total	
	262 500,00 €		262 500,00 €		262 500,00 €		787 500,00 €	
Plan de financement prévisionnel CT25-27								
		Montans éligibles						
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	
	AELB	262 500,00	262 500,00	262 500,00	787 500,00	60%	472 500,00	
	AUTOFINANCEMENT				787 500,00	40%	315 000,00	
	Total						787 500,00 €	

Indicateurs Programmation 2025-2027	Pourcentage d'occupation des postes 100
--	--

P2-Postes liés au SAGE LAL (P-02)(H1)

Financements SAGE

Programme 25-27

Réfèrent | YL

Thème | Poste

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

La mission de la cellule d'animation du SAGE Layon Aubance Louets et de coordination du CT Layon Aubance Louets :

Placé sous l'autorité du président de la Commission Locale de l'Eau et du Syndicat Layon Aubance Louets (structure porteuse), la mission de la cellule d'animation du SAGE est de coordonner le dispositif de mise en œuvre du SAGE via notamment l'accord de territoire 2025-2027.

Les dépenses portent sur les charges (salaires + charges) de personnel affectées à l'animation du SAGE et la Coordination du CT Layon Aubance Louets et les charges de fonctionnement.

Pour les charges de personnel, elles comprennent :

- 1 Equivalent Temps Plein (ETP) d'animation SAGE et SIG
- 0,5 ETP pour la coordination financière et le suivi des subventions de l'accord de territoire
- 0.5 ETP pour la coordination technique générale
- 0,5 ETP pour les zones humides
- 1 ETP d'animation de la gestion quantitative de la ressource en eau et le PTGE
- 0,8 ETP pour la communication et la sensibilisation
- 1 ETP de secrétariat comptabilité

Description détaillée

Les principales concernant l'**animation de la CLE** sont les suivantes :

Mission 1 : Animer la CLE du SAGE Layon Aubance Louets (60% du temps)

- Animation de la Commission Locale de l'Eau, du bureau de la CLE et des autres commissions du SAGE,
- Assurer le secrétariat technique de la CLE,
- Participation et suivi des études et aux actions,
- Analyse et élaboration des projets d'avis de la CLE lors des consultations,
- Elaboration et suivi de la feuille de route,
- Suivi du tableau de bord,
- Sensibilisation sur les objectifs du SAGE auprès des acteurs du territoire,
- Participation à la définition et au suivi du PTGE en appui de l'animatrice Gestion Quantitative de la Ressource en Eau,
- Participation avec la chargée de communication à la conception des outils de sensibilisation et de communication du SAGE (plaquettes, vidéos, panneaux, ...),
- Participation et animation de réunions de présentation, de sensibilisation en lien avec les objectifs du SAGE.

Mission 2 : Assurer le SIG du syndicat (20 %)

- Création de cartes pour des présentations, rapports d'activités, terrain,

- Constitution de bases de données géo référencées,
- Traitement d'information avec le SIG,
- Proposition d'outils et méthodes qui visent à structurer les données/informations,
- Mise en cohérence du SIG et de ses bases de données avec le site internet,
- Appui et soutien à l'utilisation des logiciels SIG et métier (SYSMA).

Mission 3 : Assurer le suivi, l'évaluation du SAGE et les contrats opérationnels (20% du temps)

- Collecte des données visant à suivre régulièrement le tableau de bord du SAGE, les indicateurs du CT Eau,
- Traitement et analyses des données,
- Pilotage et suivis administratif, technique et financier des opérations de suivi de la qualité de l'eau,
- Appui aux techniciens pour la réalisation des suivis milieux aquatiques, hydrologiques, piézométriques, faunes et flores.

Les principales missions concernant la **coordination financière** de l'accord de territoire sont les suivantes :

- Programmation et suivi des actions du CT,
- Elaboration et suivi des tableaux de bord (subventions, ...),
- Gestion des subventions,
- Participation au comité de pilotage, groupes techniques et groupes de travail,
- Participation à l'élaboration des projets et bilans financiers des actions,
- Suivi administratif et financier du de l'accord de territoire (CT) 2022-2027,
- Suivi des contacts avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire et des autres financeurs.

Les principales missions de la **coordination technique** sont les suivantes :

- Programmation et suivi technique des actions de l'accord de territoire (CT),
- Elaboration et suivi des tableaux de bord,
- Contrôle et évaluation des projets : Contrat Territorial, CRBV, Contrat Loire et ses annexes
- Participation au comité de pilotage, groupes techniques et groupes de travail,
- Participation à l'élaboration des projets et bilans techniques des actions,
- Suivi administratif et technique de l'accord de territoire (CT) 2022-2027,
- Suivi des contacts avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire et des autres financeurs.

Les principales missions concernant la **gestion des zones humides** sont :

- Assurer le suivi des inventaires zones humides
- Animation du comité « zones humides » de la CLE
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et participation aux études d'inventaires des zones humides et des éléments bocagers auprès des collectivités
- Mise à jour de l'observatoire des Zones Humides

Les principales missions concernant la **gestion quantitative de la ressource en eau** sont :

Mission 1 : Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) (50%)

- Mener les études nécessaires à l'élaboration du PTGE Layon Aubance Louets

Définir et suivre les prestations (marchés publics) pour la réalisation du diagnostic des ressources en eau du territoire (étude Hydrologie Milieux Usages Climat) et du PTGE à suivre

Participer et suivre la finalisation de l'étude HMUC, qui permettra d'identifier les orientations stratégiques du PTGE

Participer et suivre l'écriture de la stratégie et du programme d'actions du PTGE

Organiser la concertation associée au PTGE

- Organiser et animer les réunions liées à la gouvernance (copil PTGE, cotech PTGE...), en lien avec la Commission Locale de l'Eau

- Animer le PTGE Layon Aubance Louets et sa déclinaison opérationnelle

- Définir, gérer et suivre les budgets / Préparer, effectuer les demandes de subventions

- Etablir des retours réguliers avec l' élu référent en charge du dossier

Mission 2 : Animer le volet Gestion Quantitative de la Ressource en Eau de l'Accord de territoire (AdT) (40%)

- Mettre en œuvre le programme d'actions « GQRE » 2025-2027 du SLAL :

Engager et suivre la mise en place de matériel (piézomètres et stations de suivi automatique de débit), pour développer le réseau de suivi du bassin

Engager et suivre les études d'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin

Coordonner le suivi des écoulements des cours d'eau du territoire avec l'équipe du SLAL

Engager et coordonner des inventaires de plans d'eau et de prélèvements en eau sur le territoire

Suivre les actions menées par les autres maîtres d'ouvrage de l'AdT en matière de GQRE (Chambre d'Agriculture, CCI, ...)

- Formaliser les partenariats (conventions) et/ou prestations (marchés publics) avec les maîtrises d'œuvre (BRGM, autres...), dans le respect de la commande publique

- Organiser et animer les groupes de travail techniques nécessaires à la conduite des actions

- Participer à l'évaluation de l'AdT (Suivre les indicateurs de réalisation et de résultats, élaborer les bilans techniques et financiers...)

- Définir, gérer et suivre les budgets/demandes de subvention du volet GQRE

- Collecter et traiter les données de suivi de la quantité de l'eau (suivi des eaux superficielles, suivi des eaux de souterraines, suivi des assecs et des écoulements, réseau de données ADES...)

- Participer à la préparation et à l'animation de la commission Territoire du Syndicat, en lien avec la coordinatrice du pôle Territoire

- Participer à la définition de la stratégie et du programme d'actions du volet GQRE de l'AdT 2028-2031

- Sensibiliser les acteurs du territoire à la thématique GQRE

Mission 3 : Participer au fonctionnement du SLAL (10%)

- Participer aux réunions d'équipe et technique afin de travailler en transversalité avec les autres agents,

- Participer, si nécessaire, aux réunions décisionnelles du syndicat (bureau, comité syndical) afin de présenter les dossiers et sujets techniques aux élus (en soirée),

- En relation avec l'ensemble de l'équipe et des élus, participer à l'animation de l'AdT 2025-2027, contribuer à son bilan, formaliser les futures actions,

- Participer aux actions du volet communication.

Les principales missions concernant la **communication et la sensibilisation** sont :

- Mettre en œuvre les actions de communications et de sensibilisations pédagogiques sur le territoire Layon Aubance Louets
- Animation de la commission communication
- Création, et mise à jour du site internet du Syndicat Layon Aubance Louets et du SAGE et de la newsletter du SAGE
- Création et mise à jour d'une page Facebook - Elaboration des supports et documents de communication (plaquettes, panneaux, affiches, exposition, clips, vidéo...)
- Suivi et élaboration de la lettre de l'eau en layon Aubance
- Elaboration des plans de communication du SAGE et du Syndicat
- Coordination et suivi des animations auprès des scolaires
- Organisation d'événementiels (colloque, conférence, forum, débats publics, ...)
- Rédaction d'articles à destination des collectivités, de la presse, ...
- Réalisation du rapport d'activités et d'un diaporama synthétique s'y rapportant

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2022, durée 6 an(s)

CT25-27	2025	2026	2027	Total
	345 000,00 €	345 000,00 €	345 000,00 €	1 035 000,00 €

Plan de financement prévisionnel CT25-27		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB_HORS_CT	345 000,00	345 000,00	345 000,00	1 035 000,00	70%	724 500,00
	RPDL	345 000,00	345 000,00	345 000,00	1 035 000,00	9.2753%	95 999,36
	AUTOFINANCEMENT				1 035 000,00	20.7247%	214 500,64
	Total						1 035 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Pourcentage d'occupation des postes 100
--	--

P3-Poste lié au LIFE Revers'Eau (P-03)

AAP - LIFE REVERS'EAU

Programme 25-27

Référent | YL

Thème | Poste

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à mettre en place les conditions techniques pour la réussite du projet « Life Revers'Eau » sur la Masse d'Eau du JEU.

Les dépenses concernent les montants affectés à l'animation, c'est à dire les dépenses (salaires et charges) de l'agent.

Description détaillée

Les principales missions visant à conduire le « Life Revers'Eau » sur la Masse d'Eau du JEU sont les suivantes :

Identifier les acteurs impliqués dans l'amélioration de la qualité de l'eau : contacter les riverains, les utilisateurs et structures impliquées, dans la perspective d'un état des lieux du territoire, des usages, des pratiques et d'une mise en réseau des acteurs.

Mobiliser les acteurs,

Communiquer sur les finalités et les enjeux,

Animer les groupes de travail

Planifier les activités en orientant l'ensemble vers un partenariat.

Animer lors de réunions d'information et de sessions théoriques,

Conduire les études et les chantiers de restauration hydromorphologique de cours d'eau,

Conseiller les acteurs

Valoriser l'action publique par la dynamique créée et le déploiement des pratiques vertueuses.

Vous aurez en charge des tâches techniques, administratives, de logistique et de dialogue.

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2024, durée 2 an(s)

CT25-27	2025	2026	2027	Total
	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €

Plan de financement prévisionnel CT25-27

	Montans éligibles				Taux	Montant aide
	2025	2026	2027	Total éligible		
RPDL_HORS_CT	50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00	20%	30 000,00
EUROPE	50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00	60%	90 000,00
AUTOFINANCEMENT				150 000,00	20%	30 000,00
Total						150 000,00 €

Indicateurs
Programmation 2025-2027

Pourcentage d'occupation des postes
100

P4-Poste lié au Fonds Vert (P-04)

AAP - Fonds Vert

Programme 25-27

Réfèrent | YL

Thème | Poste

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste principalement à animer le volet « Espaces Naturels Sensibles » et le programme d'actions « Espèces Exotiques Envahissantes ».

Les dépenses concernent les montants affectés à l'animation, c'est à dire les dépenses (salaires et charges) de l'agent en poste.

Description détaillée

Les principales missions sont les suivantes :

Animer le volet « Espaces Naturels Sensibles » (40 %)

Coordonner la mise en œuvre des plans de gestion des ENS de la vallée de l'Hyrôme (2021-2026) et de la vallée du Layon (2022-2027) :

Mise en œuvre des actions d'amélioration de la connaissance (inventaires naturalistes), de restauration et de gestion, relatives à la biodiversité des milieux aquatiques, (en régie ou en prestation)

Organisation et animation des réunions de comité de gestion,

Mobilisation des acteurs locaux (collectivités, associations...) pour la mise en œuvre des actions inscrites aux plans de gestion, dont le SLAL n'a pas la compétence,

Centralisation des demandes de subvention de l'ensemble des maîtres d'ouvrage,

Suivi des indicateurs,

Rédaction des bilans techniques et financiers.

Participer et suivre l'écriture et la mise en œuvre des plans de gestion ENS, portés par les autres maîtres d'ouvrage du territoire.

Définir, gérer et suivre les budgets/demandes de subvention du volet ENS.

Animer le programme d'actions « Espèces Exotiques Envahissantes » (40 %)

Mettre en œuvre le programme d'actions « Espèces Exotiques Envahissantes » 2024-2027 du SLAL:

Mise en œuvre des actions d'amélioration de la connaissance, de restauration, de gestion, relatives aux EEE des milieux aquatiques, (en régie ou en prestation),

Appui technique auprès des techniciens du SLAL et auprès des partenaires sur les EEE (prévention, gestion de chantier cours d'eau ...),

Sensibilisation des acteurs du territoire à la thématique EEE,

Organisation et animation des réunions de comité de suivi,

Suivi des indicateurs,

Rédaction des bilans techniques et financiers.

Définir, gérer et suivre les budgets/subventions correspondants.

Apporter une expertise naturaliste auprès du SLAL (10 %)

Référent technique naturaliste en phase d'étude (diagnostic, définition ERC) et en phase chantier sur la restauration des cours d'eau,

Coordination de la campagne de suivi des indicateurs biologiques liés aux travaux sur cours d'eau (IBD, I2M2, IPR),

Participation aux plans nationaux d'action (PNA) : veille sur la Loutre, le castor et le campagnol amphibie, en partenariat avec la LPO de Maine et Loire,

Bancarisation des données naturalistes dans une base de données SIG et valorisation des résultats,

Participation, représentation du SLAL aux réunions extérieures relatives à la biodiversité (comité départementale stratégie biodiversité/aires protégées, copil ENS, Natura 2000...).

Participer au fonctionnement du SLAL (10%)

Participer aux réunions d'équipe et technique afin de travailler en transversalité avec les autres agents,

Participer, si nécessaire, aux réunions décisionnelles du syndicat (bureau, comité syndical) afin de présenter les dossiers et sujets techniques aux élus (en soirée),

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2024, durée 2 an(s)

CT25-27							
	2025	2026		2027	Total		
	65 000,00 €	65 000,00 €		65 000,00 €	195 000,00 €		
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB_HORS_CT	65 000,00	65 000,00	65 000,00	195 000,00	80%	156 000,00
	AUTOFINANCEMENT				195 000,00	20%	39 000,00
	Total						195 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Pourcentage d'occupation des postes 100
--	--

P5-Un poste de Technicien(ne) aménagement du territoire et un 0.5 ETP d'assistance administrative (H2)

AdT 25-27 Programme 25-27 Référent | YL Thème | Poste

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste principalement à mener des actions visant à conduire des actions de restauration environnementale sur les Têtes de Bassin Versant (TBV) prioritaire et à favoriser la réalisation d'infrastructures agroécologiques.

Les postes comprennent 1 ETP de technicien IAE et 0,5 ETP d'assistance administrative.

Les dépenses concernent les montants affectés à l'animation, c'est à dire les dépenses (salaires et charges) de personnel et les charges de fonctionnement.

Description détaillée

Les principales missions sont les suivantes :

- Conduire des actions de restauration environnementale sur les Têtes de Bassin Versant (TBV) prioritaire

Participer à la définition d'une stratégie globale et à sa mise en place sur les têtes de bassin versant prioritaire.
Faire adhérer les agriculteurs et propriétaires sur les têtes de bassins versants prioritaires par conventionnement à la démarche TBV
Mettre en place des aménagements de type bassin tampon afin de ralentir le cycle de l'eau et accentuer les phénomènes d'autoépuration en lien avec le technicien rivière concerné
Faire le lien entre le planteur et les propriétaires/agriculteurs pour les projets de plantation de haies
Définir un calendrier d'organisation de la démarche
Etablir un suivi ainsi que des retours réguliers avec l' élu référent en charge du dossier
Suivi administratif et financier du programme d'actions

- Mettre en place des projets d'Infrastructures Agro Ecologiques

Faire adhérer les agriculteurs et propriétaires sur des projets d'hydrologie régénérative
Favoriser la mise en place d'IAE afin de ralentir le cycle de l'eau et accentuer les phénomènes d'autoépuration en lien avec le technicien rivière concerné
Définir un calendrier d'organisation de la démarche
Etablir un suivi ainsi que des retours réguliers avec l' élu référent en charge du dossier
Suivi administratif et financier du programme d'actions

Localisation administrative	Non renseignée
Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2022, durée 6 an(s)

CT25-27								
	2025		2026		2027		Total	
	82 500,00 €		82 500,00 €		82 500,00 €		247 500,00 €	
Plan de financement prévisionnel CT25-27								
		Montans éligibles						
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	
	AELB	82 500,00	82 500,00	82 500,00	247 500,00	60%	148 500,00	
	AUTOFINANCEMENT				247 500,00	40%	99 000,00	
	Total						247 500,00 €	

Indicateurs Programmation 2025-2027	Pourcentage d'occupation des postes 100
--	--

P6-Animation Haies (AAP pacte en faveur de la haie)

AAP - Pacte FH

Programme 25-27

Réfèrent | YL

Thème | Poste

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à favoriser l'atteinte des objectifs opérationnels dans le cadre du pacte en faveur de la haie.

Les dépenses concernent les montants affectés à l'animation, c'est à dire les dépenses (salaires et charges) de personnel et les charges de fonctionnement.

Description détaillée

Les principales missions sont les suivantes :

Conduire et coordonner les actions prévues dans le cadre du pacte en faveur de la haie sur le territoire du SLAL

- Assurer la coordination des programmes de plantation de haies et de sensibilisation à la plantation à l'échelle du territoire du SLAL,
- Formaliser les partenariats (conventions) et/ou prestations (marchés publics) avec les maîtrises d'œuvre (Chambre d'agriculture, Mission bocage, Association EDEN, entreprises de travaux publics...) dans le respect du code de la commande publique,
- Formaliser les conventions avec les bénéficiaires des programmes (propriétaires et locataires),
- Participer à l'émergence d'action en faveur de l'entretien du bocage (PGDH, PSE, MAEC ...),
- Définir, gérer et suivre les budgets correspondants,
- Préparer/effectuer les demandes de subventions auprès des financeurs,
- Etablir des retours réguliers avec l' élu référent en charge du dossier,
- Réaliser un bilan technique et financier.

Participer au fonctionnement du syndicat

- Participer aux réunions d'équipe et aux réunions techniques afin de travailler en transversalité avec les autres agents,
- Participer aux réunions décisionnelles du syndicat (bureau, comité syndical) afin de présenter les dossiers et sujets techniques aux élus (en soirée),
- En relation avec l'ensemble de l'équipe et des élus, participation à l'animation du Contrat Territorial, contribuer à son bilan intermédiaire, formaliser les futures actions,
- Participer aux actions du volet communication.

Localisation administrative	Non renseignée
Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 2 an(s)

CT25-27							
	2025		2026		2027	Total	
	59 000,00 €		59 000,00 €		0,00 €	118 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	ETAT	59 000,00	59 000,00	0,00	118 000,00	100%	118 000,00
	Total						118 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Pourcentage d'occupation des postes 100
--	--

Q1-Compléments à l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)

AdT 25-27 Financements SAGE Programme 25-27 Référent | AS Thème | Gestion quantitative

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à compléter le diagnostic "Hydrologie Milieux Usages Climat" (HMUC) engagé depuis 2022 avec des études techniques complémentaires.

Description détaillée

Contexte:

Le SLAL a engagé en 2022 la réalisation d'une étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC), un diagnostic préalable nécessaire à la construction du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Layon Aubance Louets. Les premières conclusions de l'étude présentées en 2024 ont démontrées la nécessité de compléter le diagnostic avec des études complémentaires. Ces études permettront notamment de définir les volumes prélevables en période de basses eaux, non calculés dans l'étude initiale car considérés comme nuls.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Poursuite de l'action N°GQRE9 du CT 22-24

Objectifs opérationnels:

L'action vise à atteindre les objectifs suivants :

1. Quantifier les besoins des milieux aquatiques du territoire en période de basses eaux à certains points stratégiques, en définissant des débits biologiques/écologiques
2. Compléter l'étude des eaux superficielles en calculant des volumes prélevables en période de basses eaux sur toutes les unités de gestion du territoire
3. Etudier les ressources en eau souterraines du territoire et définir les volumes disponibles (hautes eaux) et prélevables (basses eaux) dans cette ressource

Actions opérationnelles:

Les actions qui seront déployées consistent à:

- Etudier l'opportunité de l'ensemble de ces études, soumis à la décision du comité de pilotage PTGE et de la CLE,
- Co-rédiger les cahiers des charges des études retenues avec les différents acteurs du territoire et les faire valider par les services de l'Etat
- Effectuer la passation des marchés dans le respect de la commande publique,
- Réaliser les études techniques par les prestataires retenus,
- Organiser et suivre le bon déroulement des études et à s'assurer que les études sont conformes aux cahiers des charges, pour leur validation ultérieure par la Préfète du bassin Loire-Bretagne.

Localisation:

Les études concerneront le territoire du SAGE Layon Aubance Louets. Les périmètres et secteurs des différentes études sont à définir, selon les enjeux et la faisabilité technique.

Modalités de mise en oeuvre:

L'action sera réalisée par un/des prestataire(s), dans le respect de la commande publique.

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27							
	2025	2026		2027	Total		
	100 000,00 €	100 000,00 €		-€	200 000,00 €		
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB_HORS_CT	100 000,00	100 000,00	0,00	200 000,00	50%	100 000,00
	RPDL	100 000,00	100 000,00	0,00	200 000,00	30%	60 000,00
	AUTOFINANCEMENT				200 000,00	20%	40 000,00
	Total						200 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Etude HMUC validée par la CLE Oui
--	--------------------------------------

Q2-Définition et animation du programme d'actions du PTGE

AdT 25-27 Financements SAGE Programme 25-27 Référent | AS Thème | Gestion quantitative

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à réaliser la concertation et la co-construction du programme d'actions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Layon Aubance Louets, ainsi qu'à réaliser les études économiques et financières nécessaires à son élaboration.

Description détaillée

Contexte:

Les acteurs du territoire ont initié depuis 2021 l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) à l'échelle du SAGE Layon Aubance Louets, pour répondre à l'enjeu quantitatif de la ressource en eau sur ce territoire. Cette démarche s'élabore sur la base du diagnostic HMUC et nécessite la définition d'une stratégie de territoire ainsi que d'un programme d'actions. Un travail de concertation et d'élaboration d'un programme d'actions a déjà été engagé en 2024 (45 000 €) sur la base de l'étude HMUC de 2022-2024, et sera à réévaluer avec les études complémentaires de 2025-2027 qui compléteront le diagnostic HMUC.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Poursuite de l'action N°GQRE9 du CT 22-24

Objectifs opérationnels:

L'action vise à atteindre les objectifs suivants :

1. Analyser la vulnérabilité des activités socio-économiques et environnementales du territoire au manque d'eau
2. Elaborer un programme d'actions partagé par tous les acteurs, qui permette de rétablir l'équilibre quantitatif entre les besoins et ressources en eau disponibles sur le territoire, dans le respect des bonnes fonctionnalités des écosystèmes aquatiques et dans une perspective de changement climatique.

Actions opérationnelles:

Les actions qui seront déployées consistent à:

- Etudier l'opportunité de l'étude consistant à analyser la vulnérabilité des activités socio-économiques et environnementales du territoire au manque d'eau, soumis à la décision du comité de pilotage PTGE et de la CLE,
- Co-rédiger les cahiers des charges de l'étude socio-économique, de la concertation et de l'élaboration du programme d'actions du PTGE avec les différents acteurs du territoire et les faire valider par les services de l'Etat,
- Effectuer la passation des marchés dans le respect de la commande publique,
- Réaliser l'étude, la concertation et l'élaboration du programme d'actions par les prestataires retenus,
- Organiser et suivre le bon déroulement de l'étude et à s'assurer que l'étude est conforme aux cahiers des charges,
- Organiser la concertation associée au PTGE,
- Participer et suivre l'écriture de la stratégie et du programme d'actions du PTGE.

Localisation:

Territoire du SAGE Layon Aubance Louets

Modalités de mise en oeuvre:

L'action sera réalisée par un/des prestataire(s), dans le respect de la commande publique.

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27	2025		2026		2027		Total	
	-€		-€		100 000,00 €		100 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel CT25-27								
		Montans éligibles						
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide	
	AELB_HORS_CT	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	50%	50 000,00	
	RPDL	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	30%	30 000,00	
	AUTOFINANCEMENT				100 000,00	20%	20 000,00	
	Total						100 000,00 €	

Indicateurs Programmation 2025-2027	Concertation pour l'élaboration du PTGE engagée Oui
--	--

Q3-Etudes avec le modèle hydrogéologique du bassin de l'Aubance

AdT 25-27 | Financements SAGE | Programme 25-27 | Référent | AS | Thème | Gestion quantitative

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à élaborer des scénarios de simulation pour le modèle maillé du bassin versant de l'Aubance afin de définir la ressource en eau souterraine mobilisable en périodes de basses eaux et de hautes eaux.

Description détaillée

Contexte:

Le Syndicat Layon Aubance Louets et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ont engagé depuis 2023 des actions pour approfondir la connaissance de la ressource en eau souterraine du territoire, et en particulier sur le bassin versant de l'Aubance, où la nappe d'eau souterraine constitue un enjeu important pour les activités économiques, et est une ressource à préserver. Sur ce bassin, un modèle hydrogéologique maillé a été créé par le BRGM. En 2023 et 2024, le BRGM et le SLAL ont mené des opérations pour améliorer le calage de ce modèle (qui surévaluait les débits en période d'étiage).

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Poursuite de l'action N°GQRE7 du CT 22-24

Objectifs opérationnels:

L'action vise à

1. Simuler l'évolution de la ressource en eau souterraine du bassin versant de l'Aubance
2. Définir la ressource mobilisable selon les différentes périodes de l'année.

Actions opérationnelles:

Les actions qui seront déployées consistent à:

- Elaborer des scénarios de simulation pour le modèle hydrogéologique maillé du bassin versant de l'Aubance,
- Définir des scénarios Pluie-Evapotranspiration(ETP)-Prélèvements (base 3 scénarios narratifs explore 2),
- Transformer les scénarios en fichiers d'entrée pour le modèle maillé de l'Aubance,
- Simuler les niveaux piézométriques des sables cénomaniens et des débits de l'Aubance,
- Interpréter les résultats du modèle (base 3 simulations),
- Définir la ressource en eau souterraine mobilisable en périodes de basses eaux et de hautes eaux (lien avec l'étude HMUC à définir avec les services de l'Etat).

Localisation:

Bassin versant de l'Aubance

Modalités de mise en oeuvre:

L'action sera menée en partenariat avec le BRGM (Convention de partenariat à établir). Le BRGM contribuera à cette action à hauteur de 17% du TTC (20% du HT).

Le SLAL contribue à hauteur de 20% sur le montant facturé par le BRGM et sollicitera l'Agence de l'eau et la Région sur ce montant facturé.

Masse d'eau	ME - Aubance
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2026, durée 2 an(s)

CT25-27							
	2025	2026		2027	Total		
	-€	76 800,00 €		-€	76 800,00 €		
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB_HORS_CT	0,00	64 000,00	0,00	64 000,00	50%	32 000,00
	RPDL	0,00	64 000,00	0,00	64 000,00	30%	19 200,00
	BRGM	0,00	64 000,00	0,00	64 000,00	20%	12 800,00
	AUTOFINANCEMENT				76 800,00	16.66667%	12 800,00
	Total						76 800,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Modèle maillé mis à jour
	Oui
	Vérification de l'adéquation entre les volumes souterrains prélevés sur l'Aubance et les volumes prélevables définis par l'étude HMUC (étude complémentaire 25-27) réalisée
	Oui
	Volumes disponibles et prélevables souterrains définis
	Oui

Q4- Identifier et cartographier des zones propices à la recharge des nappes et qualifier leurs fonctionnalités

AdT 25-27

Financements SAGE

Programme 25-27

Réfèrent | AS

Thème | Gestion quantitative

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action proposée vise à rechercher au sein du bassin versant de l'Hyrôme des zones propices à la recharge des nappes, qui pourront faire l'objet d'aménagements permettant de ralentir les écoulements de surface et favoriser l'infiltration des eaux de surface au moment où elles sont disponibles (hiver notamment), pour un bénéfice attendu pendant l'étiage (soutien d'étiage).

Description détaillée

Contexte:

Le Syndicat Layon Aubance Louets et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ont engagé depuis 2023 des actions pour approfondir la connaissance de la ressource en eau souterraine du territoire. Une étude menée par le BRGM en 2024 a montré que les nappes d'eau souterraines du bassin versant de l'Hyrôme contribuent significativement au débit de l'Hyrôme toute l'année (au moins 1/4 du débit provient de la nappe), et en particulier de juillet à septembre (contribution >75% au débit de l'Hyrôme).

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Poursuite de l'action N°GQRE8 du CT 22-24

Objectifs opérationnels:

L'objectif de l'action proposée est de rechercher au sein du bassin versant de l'Hyrôme des zones propices à la recharge des nappes, qui pourront faire l'objet d'aménagements permettant de ralentir les écoulements de surface et favoriser l'infiltration des eaux de surface au moment où elles sont disponibles (hiver notamment), pour un bénéfice attendu pendant l'étiage (soutien d'étiage).

Actions opérationnelles:

Les actions qui seront déployées consistent à:

- Réaliser une analyse spatiale multicritères sur la base de critères physiques : pentes des terrains, indice de développement et persistance des réseaux, perméabilité de l'équifère, zones humides, épaisseur de la zone non saturée...,
- Effectuer une campagne piézométrique sur le terrain pour consolider les données de l'analyse, si cela s'avère nécessaire,
- Elaborer à partir des résultats de l'analyse multi-critère une carte de zones propices à l'amélioration de la recharge des nappes d'eau souterraines.

Localisation:

Bassin versant de l'Hyrôme

Modalités de mise en oeuvre

L'action sera menée en partenariat avec le BRGM (Convention de partenariat à établir). Le BRGM contribuera à cette action à hauteur de 17% du TTC (20% du HT).

Le SLAL contribue à hauteur de 20% sur le montant facturé par le BRGM et sollicitera l'Agence de l'eau et la Région sur ce montant facturé.

Masse d'eau	ME - Hyrôme
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2026, durée 1 an(s)

CT25-27	2025	2026	2027	Total
	-€	49 200,00 €	-€	49 200,00 €

Plan de financement prévisionnel CT25-27	Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux
	AELB_HORS_CT	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00	50%
	RPDL	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00	30%
	BRGM	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00	20%
	AUTOFINANCEMENT				49 200,00	16.66667%
	Total					49 200,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Etude zones propices à la recharge réalisée Oui
--	--

Q5- Inventaire des plans d'eau et prélèvements sur le Layon Intermédiaire

AdT 25-27

Programme 25-27

Thème | Gestion quantitative

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à réaliser un inventaire terrain des prélèvements et des plans d'eau sur l'unité de gestion du Layon intermédiaire, identifiée comme déficitaire par l'étude HMUC (2024), avec croisement des bases de données AELB et DDT, puis enquêtes sur le terrain et rencontres avec les propriétaires/irrigants.

Description détaillée

Contexte:

Un déficit quantitatif de la ressource en eau superficielle en période de hautes eaux a été identifié sur l'unité de gestion du Layon intermédiaire lors de l'étude HMUC, menée par le bureau d'études Setec Hydratec de 2021 à 2024. Sur cette unité de gestion, les conclusions de l'étude indiquent que le volume actuellement prélevé est supérieur au volume disponible durant la période de hautes eaux, ce qui induit une tension et un déficit de la ressource en eau. L'étude est effectuée à partir des bases de données disponibles (BNPE, DREAL, DDT etc), qui sont parfois incomplètes ; il s'agira donc de consolider l'état des lieux des prélèvements par une enquête terrain.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Poursuite de l'action N°GQRE8 du CT 22-24

Objectifs opérationnels:

L'objectif est de consolider l'état des lieux des prélèvement d'eau (plans d'eau et forages) de l'unité de gestion du Layon intermédiaire à partir d'enquêtes de terrain auprès des acteurs agricoles et des particuliers et de vérifier si cette unité de gestion présente effectivement un déficit quantitatif ou non.

Actions opérationnelles:

Les actions qui seront déployées consistent à:

- Créer une bases de données des ouvrages de prélèvements en eau présents dans le périmètre d'étude (plans d'eau et forages),
- Identifier et contacter les propriétaires des ouvrages,
- Effectuer un inventaire terrain pour capitaliser des informations sur l'aspect réglementaire des ouvrages, les caractéristiques techniques ainsi que les volumes prélevés à partir de ces ouvrages,
- Analyser les résultats et vérifier si l'unité de gestion du Layon intermédiaire présente ou non un déficit quantitatif,
- Communiquer les résultats au COPIL PTGE et/ou CLE.

Localisation:

Unité de gestion du Layon intermédiaire

Modalités de mise en oeuvre:

L'action sera menée par le SLAL, en partenariat avec la DDT49 et la CAR PDL (à confirmer).

Masse d'eau	BV ME prioritaires (Jeu, Hyrôme, Aubance et Villaine)
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2026, durée 1 an(s)

CT25-27	2025	2026	2027	Total
	-€	15 000,00 €	-€	15 000,00 €

Plan de financement prévisionnel CT25-27		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	50%	7 500,00
	RPDL	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	30%	4 500,00
	AUTOFINANCEMENT				15 000,00	20%	3 000,00
	Total						15 000,00 €

Indicateurs	Pourcentage des ouvrages de prélèvements (plans d'eau et forages) inventoriés
Programmation 2025-2027	80
	Vérification du déficit quantitatif identifié initialement par HMUC, effectuée
	Oui

Q6-Mise en place d'une gestion collective de l'irrigation

Programme 25-27

Réfèrent | AS

Thème | Gestion quantitative

Maître d'ouvrage	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste à poursuivre la mise en place des gestions collectives de l'irrigation engagées sur les bassins versants de l'Hyrôme et l'Aubance depuis 2022 par la Chambre d'Agriculture Régionale des Pays-de-la-Loire et les irrigants, avec le regroupement des demandes de prélèvements d'eau.

Description détaillée

Contexte:

La Chambre d'Agriculture Régionale des Pays-de-la-Loire a engagé depuis 2022 un accompagnement des irrigants des bassins versants de l'Hyrôme et de l'Aubance pour la mise en place de gestions collectives des prélèvements en eau sur ces deux territoires.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Poursuite de l'action N°GQRE3 du CT 22-24

Objectifs opérationnels:

L'objectif est de gérer collectivement les prélèvements en eaux effectués durant la période de hautes eaux (stockage) et de basses eaux pour l'irrigation.

Actions opérationnelles:

Les actions qui seront déployées consistent à:

- Recenser l'ensemble des prélèvements agricoles des deux bassins versants,
- Effectuer l'observatoire des prélèvements chaque saison,
- Elaborer les documents permettant de formaliser les gestions collectives, avec notamment le regroupement des demandes de prélèvements d'eau,
- Organiser les réunions définies dans le cadre de la gouvernance de ces gestions collectives (réunions d'information des irrigants, comité de pilotage, comité technique...).

Localisation:

Bassins versants de l'Hyrôme et l'Aubance

Modalités de mise en oeuvre:

L'action sera menée par la Chambre d'Agriculture Régionale des Pays de la Loire. Le financement de ces actions a déjà eu lieu, en 2024.

Masse d'eau	ME - Hyrôme et Aubance
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2022, durée 6 an(s)

Indicateurs Programmation 2025- 2027	Respect des volumes disponibles validés dans le cadre de HMUC, sur le bassin versant de l'Hyrôme Oui
--	---

S1-Sensibilisation

AdT 25-27 Programme 25-27 Référent | PG Thème | Communication-Sensibilisation

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication d'information et de sensibilisation. Favoriser la compréhension, la prise de conscience, l'évolution des comportements, la mobilisation et le dialogue territorial.

Description détaillée

Contexte :

La cellule d'animation du SAGE assure en phase de mise en oeuvre la formalisation d'un plan de communication dont un des volet est la sensibilisation. Un volet pédagogie/sensibilisation s'appuyant sur des thématiques particulières afin de faire évoluer les pratiques et les comportements destinés à une catégorie d'usagers précise. La cellule d'animation du SAGE assure l'émergence et l'animation régulière de réseaux de partenaires et de professionnels et s'appuie dans son plan de communication sur ces réseaux et sur des actions "pilotes" menées sur le territoire;

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Poursuite de l'action N°H4_H7 Code du CT 22-24

Objectif(s) opérationnel(s):

L'action vise à sensibiliser les publics : 50% élus et décideurs locaux, usagers et riverains concernés par les projets et 50% grand public et scolaire

Action(s) opérationnelle(s):

L'action consiste à :

- Organiser un Forum de l'eau (dialogue territorial sur un sujet d'actualité) (2 500 € x3 ans)
- Former des élus (conférence, visite de terrain accompagnée, ateliers...) (2 000 € x 3 ans)
- Concevoir une maquette du territoire en 3D (pédagogique pour riverains concernés par les travaux, décideurs locaux et grand public) ou d'autres outils pédagogiques selon les besoins (1 000 € / an)
- Organisation de "sorties agents/élus" (favoriser le dialogue et la concertation entre les agents et les élus) (500 € /an)
- Sensibiliser des scolaires (environ 4 classes primaires par an (externalisé) + 5 (en régie, classes au plus près des travaux milieux aquatiques), environ 10 interventions (régie) auprès des lycées agricoles et enseignements supérieurs (3 000 € /an)
- Organiser des événements à destination des professions agricoles (2 000 € /an)
- Concevoir des panneaux pédagogiques suite à la restauration de mares (sur domaine public) (1 800 €/an)
- Mettre à jour et publier des articles sur internet et réseaux sociaux, diffusion d'une revue de presse, rédaction d'articles de presse et la participation à des événements locaux

Localisation :

Sur tout le territoire du SAGE. Les actions de sensibilisation peuvent être priorisées sur un secteur particulier en fonction des besoins d'accompagnements à l'acceptation de travaux sur les milieux aquatiques.

Modalités de mise en oeuvre

Actions réalisées par des prestataires. Les montants étant inférieurs à l'obligation de marché, des demandes de devis sont soumises à plusieurs prestataires et le mieux-disant est choisi par les élus sur base d'une grille d'évaluation.

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27							
	2025		2026		2027		Total
	5 000,00 €		18 000,00 €		18 000,00 €		41 000,00 €
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	5 000,00	18 000,00	18 000,00	41 000,00	50%	20 500,00
	RPDL	5 000,00	18 000,00	18 000,00	41 000,00	30%	12 300,00
	AUTOFINANCEMENT				41 000,00	20%	8 200,00
	Total						41 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre d'animations en établissements scolaires (primaire, lycée, enseignements supérieur)
	20
	Nombre de tables de lecture extérieures créées
	8
	Nombre de temps forts pour les élus (Forums de l’eau, formations, visites terrain) organisés
	6

S2-Les rendez-vous nature en Anjou

Plan biodiversité DPT 49

Programme 22-24

Programme 25-27

Réfèrent | PG

Thème | Communication-Sensibilisation

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Les rendez-vous nature en Anjou : assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication d'information et de sensibilisation.

Description détaillée

Contexte :

Les Espace Naturel Sensible (ENS), sont des milieux naturels offrant un intérêt majeur sur le plan paysager, naturel ou écologique et pouvant être soumis à des enjeux ou à des menaces extérieures (pression urbaine, abandon...). Ils sont identifiés par le département de Maine-et-Loire.

Le Syndicat soutien la politique ENS du département de Maine-et-Loire en favorisant l'émergence de projets de restauration/gestion/valorisation des milieux humides et aquatiques situés au cœur de ces ENS.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Poursuite de l'action N°V4 Code du CT 22-24

Objectif(s) opérationnel(s):

L'action vise à sensibiliser à la biodiversité, à l'environnement, au patrimoine local naturel. Elle permet également de faire connaître la structure auprès d'un public très diversifié (rôle, problématiques, actions) et renforce l'ancrage territorial par le partenariat avec des associations locales

Action(s) opérationnelle(s):

L'action consiste à :

- organiser 14 animations à destination du grand public en partenariat avec les centres socioculturels des Ctx du Layon, de Brissac Loire Aubance et du Douessin

Localisation :

Sur les ENS des Coteaux du Layon, des Coteaux de Pont-Barré, des Coteaux de Martigné-Briand, de la Forêt de Brissac et de la Vallée du Layon

Modalités de mise en œuvre:

Actions réalisées par des prestataires (conteurs, animateurs natures, historien, artisans..)

Masse d'eau	BV Layon Aubance Louets
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2022, durée 6 an(s)

CT25-27							
	2025	2026		2027	Total		
	6 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	18 000,00 €		
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	CD49	5 000,00	5 000,00	5 000,00	15 000,00	80%	12 000,00
	AUTOFINANCEMENT				18 000,00	33.3333%	5 999,99
	Total						17 999,99 €
Indicateurs Programmation 2025-2027							
	Nombre d'animations en ENS						
	42						

Z1-Animation d'un réseau d'acteurs ZH avec le PNRLAT

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent | MJ

Thème | Zones humides

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

L'action consiste en l'animation d'un réseau d'acteurs Zones humides (communes, agriculteurs, particuliers), sur le périmètre commun entre le territoire du SLAL et celui du Parc Naturel Régional Loire Anjou Tourraine (PNR LAT) afin d'améliorer les fonctionnalités des zones humides.

Description détaillée

Contexte:

En 2024, le PNR Loire Anjou Tourraine a proposé au SLAL de mettre en place un partenariat pour construire et animer un réseau d'acteurs ZH, sur le territoire du PNR commun à celui du SLAL.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Nouvelle action

Objectifs:

L'action vise à atteindre les objectifs suivants :

- Accompagner et conseiller les gestionnaires de zones humides (collectivités, agriculteurs, privés...) par la réalisation de notices de gestions,
- Accompagner la mise en œuvre de travaux de restauration de zones humides.
- Développer et animer un réseau de gestionnaires de zones humides, exemplaires en termes de préservation et de gestion
- Favoriser les retours d'expérience
- Valoriser le rôle des zones humides au regard des enjeux sur l'eau et la biodiversité,
- Améliorer la connaissance des zones humides et la partager avec les acteurs en présence (CEN, EDEN, CPIE, département de Maine et Loire, EPCI...),
- Informer, sensibiliser et communiquer avec différents publics.

Actions opérationnelles:

Les actions qui seront déployées, dans le cadre du partenariat avec le PNR LAT, consistent à:

- Animer le réseau de gestionnaires de zones humides : Prises de contact avec les communes et propriétaires de zones humides – Présentation du dispositif – Identification des parcelles humides pouvant faire l'objet d'un projet de restauration/gestion – Accompagnement de la signature de conventions d'adhésion.
- Apporter des conseils techniques à la gestion et la restauration sur site auprès des gestionnaires publics, des particuliers et des exploitants
- Rédiger des diagnostics et notices de gestion concertées avec définition précise des travaux et suivre leur mise en œuvre
- Assister administrativement le SLAL pour l'élaboration des démarches administratives nécessaires au bon déroulement des travaux : Rédiger des cahiers de charges pour la passation de marchés, dans le respect de la commande publique, Rédiger des demandes d'autorisation administratives auprès des services de l'état, Réaliser des DICT préalable aux travaux.
- Organiser et suivre le bon déroulement des travaux et à s'assurer que les travaux sont conformes à ce qui avait été convenu avec le SLAL
- Rechercher des aides financières pour les projets de restauration : Aides financières liées aux dispositifs existants : Agende de l'Eau (AdT...), Europe en région (Natura 2000, TEN), département (ENS...), Région, fonds privés,...

- Valoriser et sensibiliser les adhérents et le tout public aux zones humides
- Organiser un évènement lors de la journée mondiale des zones humides, afin de valoriser et sensibiliser les adhérents et le tout public aux zones humides
- Organiser des journées techniques et d'échanges entre gestionnaires: Journées organisées plusieurs fois par an sur différents thèmes en lien avec la reconnaissance et/ou le préservation des zones humides (réglementation, retours d'expériences sur la gestion agricole de ces milieux, échanges, biodiversité...)
- Apporter une veille réglementaire sur la thématique des zones humides

Localisation:

L'animation du réseau sera déployé sur les masses d'eau du petit Louet, de la Loire, du Layon amont et de l'Aubance.

Modalités de mise en oeuvre:

L'action sera mise en oeuvre dans le cadre d'une convention technique et financière de coopération public-public entre le PNR Loire Anjou Touraine et le SLAL, pour une durée de 3 ans.

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27	2025	2026	2027	Total
	31 740,00 €	31 740,00 €	31 740,00 €	95 220,00 €

Plan de financement prévisionnel CT25-27	Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux
	AELB	25 392,00	25 392,00	25 392,00	76 176,00	50%
	RPDL	25 392,00	25 392,00	25 392,00	76 176,00	30%
	AUTRES_FINANCEURS	31 740,00	31 740,00	31 740,00	95 220,00	20%
	AUTOFINANCEMENT				95 220,00	16%
	Total					95 220,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre de rencontres (visites présentation du réseau, visites conseil, sensibilisation...) 18 Nombre d'adhérents au réseau 15 Surface (ha) de ZH accompagnée pour sa gestion, restauration ou valorisation 12
--	---

Z2-Restauration des fonctionnalités des ZH (études et travaux)

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent | MJ

Thème | Zones humides

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Description détaillée

Contexte:

Situées entre terre et eau, les zones humides jouent un rôle de filtration de l'eau (phyto épuration naturelle), de régulation de l'eau (zone tampon) et abritent une biodiversité incroyable. Fort de ce constat, le SLAL s'est fixé comme objectifs de développer la connaissance des acteurs du territoire sur ces milieux remarquables et de participer à la reconquête de leurs fonctionnalités.

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Poursuite de l'action ZHV6 - Programme Zones humides

Objectifs opérationnels:

L'action vise à déployer les investissements nécessaires à une meilleure gestion et/ou restauration des zones humides du territoire du SLAL, par ses propriétaires.

Actions opérationnelles:

Les actions qui seront déployées consistent à :

- Réaliser les études préliminaires aux travaux
- Créer des aménagements à la parcelle pour faciliter leurs accès et/ou leur gestion par le pâturage (fauche et broyage, mise en place de clôtures, installation d'abreuvoirs, accès....)
- Réaliser des travaux de génie écologique : Etrepage, et décapage..
- Effectuer des intervention sur les formations ligneuses : coupe et abattage d'arbres et arbustes, déboisement, défrichement...
- Mener des travaux de réhabilitation : reconversion d'un labour en prairie, effacement de drainage, suppression de remblai en ZH
- Mener des tavaux liés au fonctionnement hydraulique : création de talus en limites de ZH....

Localisation:

Les zones humides qui feront l'objet d'une intervention sont:

1. Les zones humides identifiées par le PNR LAT, dans le cadre de la convention de partenariat pour l'animation du réseau d'acteurs ZH. Référence Fiche action Z1
2. Les zones humides situées en masses d'eau prioritaires
3. Les zones humides concernées par des travaux sur cours d'eau du SLAL, notamment pour accompagner les propriétaires des parcelles adjacentes à une meilleure gestion
4. Les milieux humides du Petit Louet - pour la réalisation de la FA du CT EAU 2022-2024 - ZHV4 Etudes de la restauration des milieux du Petit Louet

Modalités de mise en oeuvre:

Actions réalisées par des prestataires dans le respect de la commande publique

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27				
	2025	2026	2027	Total
	20 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	70 000,00 €

Plan de financement prévisionnel CT25-27						
		Montans éligibles				
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux
						Montant aide
	AELB	20 000,00	20 000,00	30 000,00	70 000,00	50%
	RPDL	20 000,00	20 000,00	30 000,00	70 000,00	30%
	AUTOFINANCEMENT				70 000,00	20%
Total						70 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre d'études de restauration de ZH réalisées
	3
	Surface (ha) de ZH accompagnée pour sa gestion, restauration ou valorisation
3	

Z3-Etudes de restauration de ZH sur la ME du Jeu

AAP - LIFE REVERS'EAU

AdT 25-27

Programme 25-27

Référent I PGo

Référent I MJ

Thème | Zones humides

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Dimensionner des projets ambitieux de restauration des fonctionnalités hydrauliques de prairies/zones humides.

Description détaillée

Contexte:

La directive cadre européenne sur l'Eau impose le retour au bon état écologique des eaux. Pour améliorer significativement la qualité et la quantité de l'eau présente dans les cours d'eau, il est primordial de mener des actions en faveur de la protection et de la restauration des zones humides, notamment sur les têtes de bassin versants.

En réponse à la stratégie territoriale des bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louets et Rives de Loire validée en 2022 pour la période 2022-2027, cette fiche action prévoit la réalisation d'études pour dimensionner des projets de restauration de prairies humides dans le cadre du Projet LIFE REVERS'EAU » Programme d'Actions Renforcé et Intégré sur le bassin versant du Jeu ».

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Pas de continuité

Objectifs opérationnels:

Restaurer les fonctionnalités hydrauliques de prairies/zones humides. En contexte agricole, chez des exploitants volontaires, l'ambition maximale serait la réalisation d'un projet de dé-drainage d'une parcelle humide.

Actions opérationnelles:

- Réaliser les études préliminaires aux travaux.

Localisation:

Cette action est spécifiquement dédiée à la masse d'eau du Jeu. Pas de site défini pour le moment. Action à mobiliser à l'opportunité, prioritairement sur les têtes de bassin versant diagnostiquées.

Modalités de mise en oeuvre:

Action réalisée par un prestataire, dans le respect de la commande publique.

Masse d'eau	ME - Jeu
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2024, durée 4 an(s)

CT25-27							
	2025	2026		2027	Total		
	-€	8 333,00 €		-€	8 333,00 €		
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB	0,00	8 333,00	0,00	8 333,00	70%	5 833,10
	RPDL_HORS_CT	0,00	8 333,00	0,00	8 333,00	10%	833,30
	AUTOFINANCEMENT				8 333,00	20%	1 666,60
	Total						8 333,00 €
Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre d'études de restauration de ZH réalisées						
	1						

Z4-Travaux de restauration de ZH sur la ME du Jeu

AAP - LIFE REVERS'EAU

AdT 25-27

Programme 25-27

Réfèrent | PGo

Réfèrent | MJ

Thème | Zones humides

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Réaliser des projets ambitieux de restauration des fonctionnalités hydrauliques de prairies/zones humides.

Description détaillée

Contexte:

La directive cadre européenne sur l'Eau impose le retour au bon état écologique des eaux. Pour améliorer significativement la qualité et la quantité de l'eau présente dans les cours d'eau, il est primordial de mener des actions en faveur de la protection et de la restauration des zones humides, notamment sur les têtes de bassin versants.

En réponse à la stratégie territoriale des bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louets et Rives de Loire validée en 2022 pour la période 2022-2027, cette fiche action prévoit la réalisation de travaux de restauration de prairies humides dans le cadre du Projet LIFE REVERS'EAU » Programme d'Actions Renforcé et Intégré sur le bassin versant du Jeu ».

Continuité avec le CT Eau 2022-2024:

Pas de continuité

Objectifs opérationnels:

Réaliser des projets ambitieux de restauration des fonctionnalités hydrauliques de prairies/zones humides. En contexte agricole, chez des exploitants volontaires, l'ambition maximale serait la réalisation d'un projet de dé-drainage d'une parcelle humide.

Actions opérationnelles:

Pour répondre à cet objectif les actions qui pourront être déployées sont :

- Créer des aménagements à la parcelle pour faciliter leurs accès et/ou leur gestion par le pâturage (fauche et broyage, mise en place de clôtures, installation d'abreuvoirs, accès....)
- Réaliser des travaux de génie écologique : Etrepage, et décapage...
- Effectuer des intervention sur les formations ligneuses : coupe et abattage d'arbres et arbustes, déboisement, défrichement...
- Mener des travaux de réhabilitation : reconversion d'un labour en prairie, effacement de drainage, suppression de remblai en ZH
- Mener des tavaux liés au fonctionnement hydraulique : création de talus en limites de ZH....

Localisation:

Pas de site défini pour le moment. Action à mobiliser à l'opportunité, prioritairement sur les têtes de bassin versant diagnostiquées.

Modalité de mise en oeuvre:

Action réalisée par des prestataires, dans le cadre de la commande publique.

Masse d'eau	ME - Jeu
-------------	----------

Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2024, durée 4 an(s)
-------------------------	------------------------------------

CT25-27	2025	2026	2027	Total
	-€	-€	16 667,00 €	16 667,00 €

Plan de financement prévisionnel CT25-27		Montans éligibles				
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux
	AELB	0,00	0,00	16 667,00	16 667,00	70%
	EUROPE	0,00	0,00	16 667,00	16 667,00	10%
	AUTOFINANCEMENT				16 667,00	20%
	Total					
						16 667,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Nombre de ZH restaurées
	1
	Surface (ha) de ZH accompagnée pour sa gestion, restauration ou valorisation
	0.8

Z5-Programme de restauration/création de mares

AdT 25-27

Plan biodiversité DPT 49

Programme 22-24

Programme 25-27

Réfèrent | VCa

Thème | Zones humides

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Poursuite du programme de restauration/création de mare en ajoutant 10 mares supplémentaires, ce qui fait un total de 20 mares/an.

Description détaillée

Contexte :

Créées de la main de l'homme, les mares étaient autrefois utiles pour un usage domestique (réserve d'eau) ou agricole (abreuvement des bêtes...). Depuis la modernisation et le changement des pratiques agricoles, de nombreuses mares ont disparu (urbanisation) ou ont été abandonnées (non entretenues). Pourtant ce sont de fabuleux réservoirs de biodiversité qui jouent un rôle important de filtration et de régulation de l'eau. Depuis 5 ans, le SLAL porte ce programme mare sur le territoire.

Continuité avec le CT Eau 22-24:

Poursuite de l'action V6 - "V6- Programme de création/restauration de mares"

Objectif(s) opérationnel(s):

Restauration/création de 30 mares (publiques ou privées) minimum par an, qui viseront à améliorer la qualité de l'eau et des milieux, à ralentir le trajet de l'eau, et à préserver la biodiversité. Les mares sélectionnées pour la programmation des travaux seront choisies, selon différents critères :

1. Localisation : prioritairement sur les masses d'eau prioritaires (l'Hyrôme, l'Aubance, le Jeu, la Vilaine, Avort) ou à défaut regroupées en réseau. Ceci permettant d'avoir un impact le plus significatif sur l'eau et la biodiversité.
2. Faisabilité (autorisation des privés, technique, réglementation...)
3. Intérêts pour l'eau : zone tampon, zone de filtration...
4. Intérêts écologiques : richesse spécifique, connectivité, urgence d'intervention...
5. Accès, rôle pédagogique : Les mares pourront être utilisées comme sites vitrines (site d'accueil de formation, journées techniques...) et à des fins pédagogiques (animations scolaires, sorties grand public...)

Action(s) opérationnelle(s):

L'action consiste à :

- Identifier les mares à restaurer ou les parcelles sur lesquelles il sera envisagé d'aménager une mare,
- Réaliser les inventaires naturalistes pré et post travaux,
- Dimensionner les typologie de travaux à effectuer,
- Suivre la phase de chantier,
- Réaliser les travaux d'égoutage, abattage, curage ...
- Valoriser des sites (panneaux explicatifs, kit pédagogique écoles, formations agents...)

Localisation:

- 60 mares seront localisées sur les ME prioritaires avec aucun reste à charge pour le propriétaire,

Modalités de mise en œuvre:

Les mares feront l'objet d'une commande publique pour sélectionner une entreprise pour réaliser le suivi des travaux, la recherche de mares ainsi que les inventaire. Une autre entreprise cette fois-ci de TP sera sélectionnée toujours dans le respect de la commande publique pour restaurer les mares. Une convention sera établie entre le SLAL et les propriétaires. Cette convention définit la nature des travaux, les conditions de réalisations et de suivi et l'obligation d'entretien par le propriétaire pendant au moins 10 ans.

Masse d'eau	BV ME prioritaires (Jeu, Hyrôme, Aubance et Villaine)
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2022, durée 6 an(s)

CT25-27							
	2025	2026		2027	Total		
	60 000,00 €	60 000,00 €		60 000,00 €	180 000,00 €		
Commentaire CT25-27	Restaurer/création de 20 mares en ME prioritaires : Région + CD49 + SLAL						
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	RPDL	60 000,00	60 000,00	60 000,00	180 000,00	20%	36 000,00
	CD49	60 000,00	60 000,00	60 000,00	180 000,00	60%	108 000,00
	AUTOFINANCEMENT				180 000,00	20%	36 000,00
	Total						180 000,00 €

Indicateurs Programmation 2025-2027	Amélioration du nombre total d'espèce (toutes mares confondues) avant et après travaux Oui Nombre de mares restaurées ou créées 60 Surface de bassin versant collectée par les mares Non définit / pour information
--	--

Z6-Maitrise foncière et d'usage de zones humides remarquables

Programme 25-27

Réfèrent | MJ

Thème | Zones humides

Maître d'ouvrage	Syndicat Layon Aubance Louets
Enjeu de SAGE	Bassin Layon Aubance Louets Mise en oeuvre du SAGE Disposition 03 : Programme d'actions 25-27

Description

Description détaillée

Contexte:

Le CEN est une association de protection de l'environnement qui a pour objectif la protection de la nature, de la biodiversité dans ses différentes composantes et des paysages dans la région des Pays de la Loire, en particulier par des actions de maîtrise d'usage ou foncière de sites d'intérêt patrimonial (article 4 de ses statuts). Au 1er janvier 2025, le Conservatoire gère ainsi 745 hectares répartis sur 41 sites, auxquels s'ajoutent 4 231 hectares de terrains militaires (5 sites) confiés en gestion.

Cette politique de maîtrise d'usage ou foncière de sites naturels s'inscrit à partir de 2024 dans une stratégie foncière élaborée par le Cen, approuvée par ses conseils d'administration et scientifique, et ayant fait de nombreuses concertations auprès de ses partenaires scientifiques, techniques, financiers en région. Cette stratégie permet notamment de répondre à différentes politiques publiques concourant à la protection des espaces naturels (Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023 en révision actuellement, Programme du Plan Loire, Politique Espaces naturels sensibles du Département de Maine-et-Loire, Objectifs du SAGE Layon Aubance Louets, ...)

Objectifs opérationnels:

Le Conservatoire d'espaces naturels souhaite déployer une politique de maîtrise foncière et d'usage sur le territoire du SAGE sur des milieux remarquables en termes d'habitats et d'espèces, mais également de milieux pour lesquels les objectifs de fonctionnalités ("services écosystémiques") apparaissent primordiaux. Les zones humides ont des fonctionnalités majeurs au regard des enjeux de qualité et ressource en eau, de gestion des risques d'inondation et de biodiversité. Leurs préservations par la maîtrise des usages représente un levier déterminant pour garantir l'efficacité des politiques publiques.

Cet objectif de préservation des zones humides sur le territoire par la mise en protection de sites et la gestion des milieux. Cette gestion s'opère depuis un gradient très interventionniste (travaux, entretien, ...) à une mise en libre évolution choisie selon la définition des enjeux propres à chaque milieu.

Sur cette période 2025-2027, l'objectif du Conservatoire sera la maîtrise d'usage ou foncière de 20 ha sur le territoire du SAGE.

Actions opérationnelles:

L'atteinte de ces objectifs opérationnels passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Lancer une veille et une animation foncière sur les sites définis dans la stratégie foncière du Conservatoire
- Echanger, concerter auprès des propriétaires et partenaires du territoire
- Acquérir à l'amiable pour une maîtrise foncière des sites ou contractualiser des obligations réelles environnementales, des baux emphytéotiques ou à minima des conventions de gestion pour une maîtrise d'usage
- Elaborer un plan de gestion concerté avec les acteurs du site dans les trois ans après acquisition et mise en œuvre des actions

Localisation:

Notre action se portera prioritairement sur des sites définis dans notre stratégie foncière. Cela concernera :

1. sur la masse d'eau du Layon aval : les marais de l'Onglée à Chalonnes-sur-Loire et Chaudefonds-sur-Layon, les abords des coteaux des Varennes et des Jumeaux à Bellevigne-en-Layon
2. sur la masse d'eau de l'Hyrome : la partie aval de la vallée de l'Hyrome à Chanzeaux,
3. sur la masse d'eau du Layon amont : les Grouas à Martigné-Briand, Les abords du coteau de Cléré-sur-Layon, les abords du coteau de Fiole à Somloire
4. sur la masse d'eau du Louet : La Grande Prée de Rochefort et Chalonnes, les prairies des Lombardières et la Boire de la Cirreterie à Rochefort, Les prairies alluviales de Denée, Les Varennes, boire de la Gazellerie et bois-rond à Murs-Erigné, La Boire des Drouets aux Ponts-de-Cé, Les Prairies du Bois d'Angers et Prairies du Bois Guillou aux Garennes-sur-Loire,
5. sur la masse d'eau des rives de Loire : l'île de Blaison-Gohier et Petite Loire, Boire du passage et des groseillers à Saint-Rémy-la-Varenne

Cependant, et selon des objectifs restreints (opportunité, action de restauration du Syndicat confortant une action à long terme, nouveaux partenariats...), cette action pourrait être mise en oeuvre sur l'ensemble du territoire du SLAL dans le département 49

Modalités de mise en oeuvre:

La mise en œuvre des actions décrites ci-dessus passe par

- une veille foncière (outil vigifoncier-safer ou autres),
- la participation à des rencontres avec les propriétaires,
- des échanges avec les organismes fonciers (Safer, Collectivités, Syndicat) ou des professions agricoles (CAPdL, CRPF, CIVAM),
- la recherche de financements
- la validation de l'acquisition / maîtrise d'usage par le Conseil d'administration et conseil scientifique
- l'acquisition / la contractualisation effective du site naturel

Financements

Le cout estimé de cette action se porte à 60 000 € pour les trois prochaines années, incluant coût d'acquisition et frais notarié, temps d'animation et de concertation. Les financements liés à cette action sont divisés ainsi :

- 70 % Agence de l'eau Loire Bretagne
- 30 % autofinancement, fond vert, mécénat, crowdfunding, appel à projets, ...

Masse d'eau	BV LAL et rives de Loire
Calendrier prévisionnel	Début prévu en 2025, durée 3 an(s)

CT25-27							
	2025		2026		2027		Total
	-€		-€		-€		-€
Plan de financement prévisionnel CT25-27							
		Montans éligibles					
		2025	2026	2027	Total éligible	Taux	Montant aide
	AELB_HORS_CT	0,00	0,00	0,00	- 70%	-	
	AUTRES_FINANCEURS	0,00	0,00	0,00	- 30%	-	
	Total					-€	

Indicateurs Programmation 2025-2027	Surfaces de zones humides acquises Non définit / pour information
--	--

Bilan des indicateurs

		Type	Indicateur	Source	Détail	
Fiche action 3 v1	A1-Animation du programme agro-environnemental et climatique	ACTION	Nombre d'engagements en MAEC	Maître d'ouvrage	Texte long	Page 1
		ACTION	PAEC déposé pour MAEc 2025	Maître d'ouvrage	Oui/Non	
		ACTION	Pourcentage des agriculteurs engagés en MAEc accompagnés	Maître d'ouvrage	Pourcentage	
		ACTION	Surface contractualisée en MAEc (données RPG de la programmation N-1)	Maître d'ouvrage	Texte long	
Fiche action 75 v1	A2-Accompagnement des irrigants de l'Hyrôme pour des économies d'eau	ACTION	Mètre cube économisé. Non évaluable à ce stade. Prochaine phase ADT.	Maître d'ouvrage	Texte long	Page 2
		ACTION	Nombre d'agriculteurs accompagnés dans la réduction des prélèvements (diagnostics)	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre d'agriculteurs intéressés par les diagnostics économie d'eau	Maître d'ouvrage	Texte long	
		ACTION	Nombre de visites Ecoute-Conseil	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Rapport d'analyse sur l'état des lieux sur les prélèvements et les pratiques d'irrigation sur l'Hyrôme, réalisé	Maître d'ouvrage	Oui/Non	
Fiche action 144 v1	A3-Organisation de journées techniques à destination des agriculteurs sur les enjeux de la ressource en eau	ACTION	Nombre d'agriculteurs sensibilisés au moins une fois	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 3
		ACTION	Nombre de communication sur les journées techniques diffusées	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de journées techniques organisées	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Pourcentage des participants volontaires aux changements de pratiques (questionnaire de satisfaction)	Maître d'ouvrage	Pourcentage	
Fiche action 164 v1	A4-Poursuite de la plateforme d'essai Silphie pluriannuelle	ACTION	Nombre d'analyses effectuées (valeur alimentaire)	Maître d'ouvrage	Texte long	Page 4
		ACTION	Nombre de modalités	Maître d'ouvrage	Texte long	
		ACTION	Nombre de visites de l'essai	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Rapport bilan de l'essai avec la quantification du volume potentiel économisé, réalisé	Maître d'ouvrage	Oui/Non	
Fiche action 109 v1	A5-Accompagnement technique aux systèmes herbagers, sur la ME du Jeu	ACTION	Nombre d'exploitation agricoles accompagnées individuellement	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 5
Fiche action 22 v1	A6-Diagnostics aménagement du territoire et calculs d'indicateurs de pratiques (ift. bga...)	ACTION	Nombre de diagnostics réalisés	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 6
Fiche action 158 v1	B1-Mise en oeuvre des PDG ENS des milieux humides (Hyrôme, Layon, Louet, Petit Louet)	ACTION	Mise en oeuvre du Plan de gestion en tant que coordinateur	Maître d'ouvrage	Oui/Non	Page 7
		ACTION	Taux de réalisation des PDG Hyrôme et Layon	Maître d'ouvrage	Pourcentage	

Fiche action 30 v1	B2-Programme d'actions EEE	ACTION	Nombre de fiche actions mise en œuvre	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 8
		ACTION	nombre de RAE piégés	Maître d'ouvrage	Texte long	
Fiche action 177 v1	C1-Communication	ACTION	Nombre d'articles de communication et sensibilisation (revue de presse, presse locale, site internet) publiés	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 9
		ACTION	Nombre de lettres de l'eau publiée	Coordinateur du contrat	Nombre	
		ACTION	Nombre de rapports d'activité édités	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 110 v1	C2-Communication/sensibilisation sur la ME du Jeu	ACTION	Nombre d'outils/supports/ documents de communication publiés	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 10
Fiche action 141 v1	E1-Bilan, suivi, évaluation et programmation AdT	ACTION	Diagnostics milieux aquatiques réalisés	Maître d'ouvrage	Oui/Non	Page 11
		ACTION	Nombre de bilans annuels réalisés	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Stratégie territoriale future définit	Maître d'ouvrage	Oui/Non	
Fiche action 136 v1	E2-Suivi des écoulements des cours d'eau	ACTION	Nombre de rapports/notes techniques sur le suivi des écoulements, réalisé	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 12
		ACTION	Pourcentage du nombre de stations suivies *nombre de mois /Nombre de stations actives * nombre de mois programmé annuellement	Maître d'ouvrage	Pourcentage	
Fiche action 133 v1	E3-Acquisition de piézomètres pour développer le réseau de suivi des nappes	ACTION	Nombre de sondes achetées	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 13
Fiche action 176 v1	E4- Installation et suivi des piézomètres pour développer le réseau de suivi des nappes	ACTION	Données bancarisées sur ADES	Maître d'ouvrage	Oui/Non	Page 14
		ACTION	Nombre de sondes installées	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 111 v1	E5-Suivi qualité pollutions sur le Jeu	RESULTAT	Rapport de l'état des lieux des pollutions non agricoles réalisé	Maître d'ouvrage	Oui/Non	Page 15
Fiche action 91 v1	E6-Suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	ACTION	Nombre d'analyse physico-chimiques réalisées, notamment sur les sites IAE	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 16
		ACTION	Nombre d'analyses pesticides réalisées	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de suivis biologiques (IPR et IBGN) réalisés avant/après travaux	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Pourcentage des sites, des programmations précédentes, sur lesquels il y a une amélioration des analyses biologiques, entre avant et après travaux (N+3 et/ou N+ 5)	Maître d'ouvrage	Pourcentage	
		ACTION	Rapport d'analyse et état des lieux de la qualité des masses d'eau présenté en CLE	Maître d'ouvrage	Oui/Non	
Fiche action 152 v1	E7-Observatoire thermique des cours d'eau	ACTION	Nombre de sondes autonomes et consultables à distance, installées	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 17
		ACTION	Rapport d'analyse du suivi des données thermiques réalisé	Maître d'ouvrage	Oui/Non	
Fiche action 190 v1	E8-Suivi Mammifères Aquatiques	ACTION	Nombre de mammifères aquatiques recensés	Maître d'ouvrage	Texte long	Page 18

		ACTION	Nombre de participation au suivi départemental annuel	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 189 v1	E9 - Suivis hydromorphologiques liés aux travaux CE	ACTION	Nombre de suivis hydromorphologiques réalisés	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 19
Fiche action 162 v1	H1-Animation à la plantation/gestion durable des haies et arbres intraparcellaires	ACTION	Nombre d'actions de sensibilisation/communication	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 20
		ACTION	Nombre de partenaires dans le consortium	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de participants cumulés aux journées de sensibilisation	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 18 v1	H2-Plantations de haies	ACTION	Nombre de km d'éléments bocagers créés	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 21
		ACTION	Nombre de projets accompagnés	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de projets d'agroforesterie intraparcellaire	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 163 v1	I1-Dialogue territorial sur un micro-bassin versant pour réduire le ruissellement rural par les principes de l'Hydrologie Régénérative	ACTION	Diagnostic ruissellement du micro-bassin versant réalisé	Maître d'ouvrage	Oui/Non	Page 22
		ACTION	Nombre de réunions collectives organisées	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Pourcentage d'acteurs contactés sur le micro-bassin versant	Maître d'ouvrage	Pourcentage	
		ACTION	Pourcentage d'acteurs engagés sur le micro-bassin versant	Maître d'ouvrage	Pourcentage	
		ACTION	Pourcentage d'acteurs rencontrés sur le micro bassin versant	Maître d'ouvrage	Pourcentage	
Fiche action 149 v1	I2-Dialogue territorial sur les TBV prioritaires de Hyrôme	ACTION	Nombre de propriétaires engagés sur l'Hyrôme	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 23
		ACTION	Nombre de rencontre collectives organisées	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de rencontres individuelles organisées	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 147 v1	I3-Création d'IAE	ACTION	Evolution des analyses physico-chimiques et/ou pesticides (tous sites confondus) avant et après travaux	Maître d'ouvrage	Texte long	Page 24
		ACTION	Nombre d'aménagements IAE réalisés	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de sites ayant fait l'objet de travaux IAE (espaces géographiques)	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre d'études d'aménagement et de dimensionnement d'IAE menées	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Surface de bassin versant collectée par les IAE	Maître d'ouvrage	Texte long	
Fiche action 107 v1	I4-Création d'IAE sur la ME du Jeu	ACTION	Evolution des analyses physico-chimiques et/ou pesticides (tous sites confondus) avant et après travaux	Maître d'ouvrage	Texte long	Page 25
		ACTION	Nombre d'aménagements IAE réalisés	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de sites ayant fait l'objet de travaux IAE (espaces géographiques)	Maître d'ouvrage	Nombre	

		ACTION	Nombre d'études d'aménagement et de dimensionnement d'IAE menées	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Surface de bassin versant collectée par les IAE	Maître d'ouvrage	Texte long	
Fiche action 151 v1	I5-Dispositif expérimental d'accompagnement des agriculteurs à l'hydrologie régénérative	ACTION	Nombre d'agriculteurs présents sur le territoire du SLAL dans le groupe HR	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 26
		ACTION	Nombre d'animations collectives	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de communications sur le dispositif expérimental diffusées	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de projets HR en émergence sur le territoire du SLAL	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 156 v1	M1-Restauration des cours d'eau et des milieux humides associés	ACTION	Mètres linéaires de cours d'eau étudié	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 27
		ACTION	Mètres linéaires de cours d'eau restaurés (ayant fait l'objet de travaux)	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de sites de cours d'eau ayant fait l'objet de travaux	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre d'ouvrages rendus franchissables (dont X en liste 2)	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 106 v1	M2-Restauration des cours d'eau et des milieux associés sur la ME du Jeu	ACTION	Mètres linéaires de cours d'eau étudié	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 28
		ACTION	Mètres linéaires de cours d'eau restaurés (ayant fait l'objet de travaux)	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de sites de cours d'eau ayant fait l'objet de travaux	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre d'ouvrages rendus franchissables (dont X en liste 2)	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 46 v1	M3 - Gestion des ouvrages	ACTION	Nombre de rétrocession des ouvrages	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 29
Fiche action 95 v1	P1-Technicien(ne)s rivières (x4) avec un poste de 0.5 ETP d'assistance administrative (H3)	ACTION	Pourcentage d'occupation des postes	Maître d'ouvrage	Pourcentage	Page 30
Fiche action 96 v1	P2-Postes liés au SAGE LAL (P-02) (H1)	ACTION	Pourcentage d'occupation des postes	Maître d'ouvrage	Pourcentage	Page 31
Fiche action 97 v1	P3-Poste lié au LIFE Revers'Eau (P-03)	ACTION	Pourcentage d'occupation des postes	Maître d'ouvrage	Pourcentage	Page 32
Fiche action 98 v1	P4-Poste lié au Fonds Vert (P-04)	ACTION	Pourcentage d'occupation des postes	Maître d'ouvrage	Pourcentage	Page 33
Fiche action 173 v1	P5-Un poste de Technicien(ne) aménagement du territoire et un 0.5 ETP d'assistance administrative (H2)	ACTION	Pourcentage d'occupation des postes	Maître d'ouvrage	Pourcentage	Page 34
Fiche action 174 v1	P6-Animation Haies (AAP pacte en faveur de la haie)	ACTION	Pourcentage d'occupation des postes	Maître d'ouvrage	Pourcentage	Page 35
Fiche action 182 v1	Q1-Compléments à l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)	ACTION	Etude HMUC validée par la CLE	Maître d'ouvrage	Oui/Non	Page 36
Fiche action 181 v1	Q2-Définition et animation du programme d'actions du PTGE	ACTION	Concertation pour l'élaboration du PTGE engagée	Maître d'ouvrage	Oui/Non	Page 37

Fiche action 175 v1	Q3-Etudes avec le modèle hydrogéologique du bassin de l'Aubance	ACTION	Modèle maillé mis à jour	Maître d'ouvrage	Oui/Non	Page 38
		ACTION	Vérification de l'adéquation entre les volumes souterrains prélevés sur l'Aubance et les volumes prélevables définis par l'étude HMUC (étude complémentaire 25-27) réalisée	Maître d'ouvrage	Oui/Non	
		ACTION	Volumes disponibles et prélevables souterrains définis	Maître d'ouvrage	Oui/Non	
Fiche action 139 v1	Q4- Identifier et cartographier des zones propices à la recharge des nappes et qualifier leurs fonctionnalités	ACTION	Etude zones propices à la recharge réalisée	Maître d'ouvrage	Oui/Non	Page 39
Fiche action 120 v1	Q5- Inventaire des plans d'eau et prélèvements sur le Layon Intermédiaire	ACTION	Pourcentage des ouvrages de prélèvements (plans d'eau et forages) inventoriés	Maître d'ouvrage	Pourcentage	Page 40
		ACTION	Vérification du déficit quantitatif identifié initialement par HMUC, effectuée	Maître d'ouvrage	Oui/Non	
Fiche action 179 v1	Q6-Mise en place d'une gestion collective de l'irrigation	ACTION	Respect des volumes disponibles validés dans le cadre de HMUC, sur le bassin versant de l'Hyrôme	Maître d'ouvrage	Oui/Non	Page 41
Fiche action 178 v1	S1-Sensibilisation	ACTION	Nombre d'animations en établissements scolaires (primaire, lycée, enseignements supérieur)	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 42
		ACTION	Nombre de tables de lecture extérieures créées	Maître d'ouvrage	Nombre	
		ACTION	Nombre de temps forts pour les élus (Forums de l'eau, formations, visites terrain) organisés	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 63 v1	S2-Les rendez-vous nature en Anjou	ACTION	Nombre d'animations en ENS	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 43
Fiche action 167 v1	Z1-Animation d'un réseau d'acteurs ZH avec le PNRLAT	ACTION	Nombre de rencontres (visites présentation du réseau, visites conseil, sensibilisation...)	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 44
		RESULTAT	Nombre d'adhérents au réseau	Maître d'ouvrage	Nombre	
		RESULTAT	Surface (ha) de ZH accompagnée pour sa gestion, restauration ou valorisation	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 170 v1	Z2-Restauration des fonctionnalités des ZH (études et travaux)	ACTION	Nombre d'études de restauration de ZH réalisées	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 45
		RESULTAT	Surface (ha) de ZH accompagnée pour sa gestion, restauration ou valorisation	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 108 v1	Z3-Etudes de restauration de ZH sur la ME du Jeu	RESULTAT	Nombre d'études de restauration de ZH réalisées	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 46
Fiche action 140 v1	Z4-Travaux de restauration de ZH sur la ME du Jeu	RESULTAT	Nombre de ZH restaurées	Maître d'ouvrage	Nombre	Page 47
		RESULTAT	Surface (ha) de ZH accompagnée pour sa gestion, restauration ou valorisation	Maître d'ouvrage	Nombre	
Fiche action 70 v1	Z5-Programme de restauration/création de mares	RESULTAT	Amélioration du nombre total d'espèce (toutes mares confondues) avant et après travaux	Maître d'ouvrage	Oui/Non	Page 48
		RESULTAT	Nombre de mares restaurées ou créées	Maître d'ouvrage	Nombre	
		RESULTAT	Surface de bassin versant collectée par les mares	Maître d'ouvrage	Texte long	

